



***Assemblée Générale
Mixte du 19 mai 2011***

**Etats financiers
et rapport de gestion 2010**

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
I.- COMPTES CONSOLIDES	3
I.1.- ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.....	3
I.2.- NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS	8
I.3.- ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL.....	48
I.4.- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	49
II.- COMPTES SOCIAUX	51
II.1.- ETATS FINANCIERS	51
II.2.- ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	54
II.3 – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....	72
II.4 – RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÈGLEMENTÉS	74
III.- <i>RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE</i>	78
ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION	109
IV.- RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE À L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 MAI 2011	111
V.- RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE CONTRÔLE INTERNE.....	112
VI.- RAPPORT SPÉCIAL DU DIRECTOIRE SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS	122
VII.- RAPPORT SPÉCIAL DU DIRECTOIRE SUR LES OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS	124
VIII.- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ MODELABS GROUP	126
IX.- ORDRE DU JOUR	128
X.- TEXTE DES RÉOLUTIONS SOUMISES À L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 19 MAI 2011	130

I.- COMPTES CONSOLIDES

I.1.- Etats financiers consolidés

1.- Etat de la situation financière-actif consolidé

En milliers d'euros	Annexe Note n°	2010 Net	2009 Net
Actifs non courants		25 523	32 087
Ecarts d'acquisition	3.1	5 033	5 587
Immobilisations incorporelles	3.2	7 804	16 226
Immobilisations corporelles	3.3	497	431
Titres des entreprises associées	3.4	0	0
Actifs financiers	3.5	5 908	3 815
Actifs d'impôt différé	3.6	6 281	6 028
Actifs courants		126 865	105 780
Stocks et en cours	3.7	17 474	11 345
Clients	3.8	36 310	29 779
Autres débiteurs et actifs courants	3.8	13 389	12 254
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.9	59 015	52 401
Instruments financiers dérivés	3.10	677	0
TOTAL ACTIF		152 387	137 867

2.- Etat de la situation financière-passif consolidé

En milliers d'euros	Annexe Note n°	2010	2009
Capitaux propres		64 354	62 653
Capital	3.11	2 287	2 285
Prime d'émission	3.12	76 312	76 282
Réserves consolidées		-15 632	-17 058
Ecart de conversion		-1 132	-893
Actions propres	3.13	-1 975	-582
Paiement en actions	3.14	1 904	1 325
Intérêts minoritaires	3.15	34	-65
Résultat consolidé de l'exercice		2 556	1 359
Passifs non courants		24 317	29 679
Provisions à long terme	3.17	925	1 189
Passifs financiers	3.16	17 081	23 733
Impôts différés		6 311	4 757
Passifs courants		63 716	45 535
Provisions à court terme	3.17	1 724	499
Passifs financiers	3.19	3 438	106
Dettes d'impôt	3.18	0	2
Fournisseurs et autres créiteurs	3.18	58 554	44 915
Instruments financiers dérivés	3.10	0	13
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		152 387	137 867

3.- Etat du résultat global consolidé

En milliers d'euros	Annexe Note n°	2010	2009
Chiffre d'affaires	4.1	240 203	177 700
Coût des ventes		-198 457	-147 467
Marge brute		41 746	30 234
Coût des opérations		-33 172	-28 103
Résultat opérationnel courant		8 574	2 130
Autres produits opérationnels	4.3	1 210	1 810
Autres charges opérationnelles	4.3	-4 669	-2 430
Résultat opérationnel		5 115	1 510
Coût de l'endettement financier net	4.4	-638	-46
Variation de juste valeur des instruments financiers	4.4	-27	-68
Autres produits et charges financiers	4.4	282	244
Charge d'impôts	4.5	-2 070	-1 385
Quote-part du résultat des entreprises associées		0	-72
Résultat net avant résultat des activités abandonnées		2 662	183
Résultat des activités abandonnées	4.3	0	1 197
Résultat net		2 662	1 380
Intérêts minoritaires		106	22
Résultat net Part du Groupe		2 556	1 359
<i>Résultat part du groupe par action</i>	4.6	<i>0,112</i>	<i>0,059</i>
<i>Résultat part du groupe dilué par action</i>	4.6	<i>0,085</i>	<i>0,057</i>
Résultat net de la période (a)		2 662	1 380
Ecart de conversion		-239	-66
Evaluation Juste Valeur des actifs financiers disponibles à la vente		67	111
Autres		0	-22
Impôts différés relatifs aux autres éléments du résultat global		0	-31
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (b)		-172	-8
Résultat Global de la période (a)+(b)		2 490	1 372
Dont Part du Groupe		2 384	1 350
Dont Part des minoritaires		106	22

4.- Tableau des flux de trésorerie consolidé

En milliers d'euros	2010	2009
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat Net lié à l'activité poursuivie	2 662	1 380
Résultat Net lié aux activités abandonnées *		
Résultat net des sociétés intégrées - Part du Groupe	2 556	1 359
Résultat net des sociétés intégrées - Part des minoritaires	106	21
Élimination des charges / produits sans incidence sur la trésorerie liés à l'activité poursuivie :		
=> Quote-part de résultat des entreprises associées		72
=> Résultat des activités abandonnées		
=> Amortissements et provisions	6 708	3 556
=> Variation de juste valeur des dérivés	30	80
=> Plus et moins values de cessions nettes d'impôts	1 110	407
=> Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	-814	441
=> Élimination du coût de l'endettement financier net	1 234	354
=> Impôts différés; charge d'impôt	2 070	1 385
=> Autres variations.	392	
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	13 392	7 675
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées abandonnées *		
Variation du BFR liée à l'activité hors impôts	6 779	10 660
Impôts payés	-2 070	-1 385
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	18 101	16 950
Flux nets de trésorerie générés par l'activité abandonnée *		
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements		
Incidence des variations de périmètre		
Acquisitions d'immobilisations	-3 278	-2 263
Acquisitions d'immobilisations financières	-6 069	-647
Cession d'actifs financiers	3 540	1 000
Variation des prêts et avances consentis	-217	-10
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	-6 024	-1 920
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements des activités abandonnées *		2 874
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Augmentation de capital	42	
Engagement BSA		831
Actions propres	-979	-262
Variation des emprunts	-3 320	13 436
Intérêts financiers nets versés	-1 234	-354
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-5 491	13 651
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement des activités abandonnées *		-1 192
Incidence de la variation des taux de change		
Incidences changements principes		
variation de trésorerie des activités poursuivies	6 586	28 681
Variation de trésorerie des activités abandonnées *		1 682
VARIATION DE TRESORERIE TOTALE	6 586	30 363
Trésorerie d'ouverture	52 290	21 972
Incidence de la variation des taux de change	91	-45
Trésorerie de clôture	58 967	52 290
VARIATION DE TRESORERIE TOTALE	6 586	30 363

5.- Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Primes et Réserves	Réserves consolidées Groupe	Actions propres	Paiements en actions	Ecart de conversion	Résultat exercice	Total Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux Propres
Situation au 31/12/08	2 285	76 282	13 604	-589	891	-824	-31 551	60 098	-89	60 009
Affectation du résultat 2008			-31 551				31 551	0		0
Augmentation de capital								0		0
Résultat consolidé au 31/12/2009							1 359	1 359	21	1 380
Composante capitaux propres des BSA			831					831		831
Actions propres				7				7		7
Paiements en actions					434			434		434
Ecart de conversion						-69		-69	3	-66
Evaluation Juste Valeur des actifs financiers disponibles à la vente			80					80		80
Divers			-22					-22		-22
Situation au 31/12/09	2 285	76 282	-17 058	-582	1 325	-893	1 359	62 718	-65	62 653
Affectation du résultat 2009			1 359				-1 359	0		0
Augmentation de capital	2	30						32		32
Résultat consolidé au 31/12/2010							2 556	2 556	106	2 662
Actions propres				-1 393				-1 393		-1 393
Paiements en actions					579			579		579
Gains et pertes comptabilisés directement en Capitaux propres			67			-239		-172	-7	-179
Situation au 31/12/10	2 287	76 312	-15 632	-1 975	1 904	-1 132	2 556	64 320	34	64 354

I.2.- Notes annexes aux comptes annuels consolidés

Préliminaire : l'ensemble des notes annexes est présenté en milliers d'euros.

Note 1- Contexte de la publication des comptes - Règles et méthodes comptables

ModeLabs Group, créateur de mobiles sur-mesure et distributeur télécom, est un acteur de la nouvelle génération du secteur de la téléphonie mobile. Il conçoit, développe et distribue de façon intégrée et flexible des téléphones mobiles, des accessoires et des services à destination d'opérateurs, de distributeurs et de marques à forte notoriété.

Son activité est organisée autour de 2 métiers :

- ModeLabs Manufacture pour les activités de conception et de développement des mobiles sur mesure ;
- ModeLabs Distribution pour la distribution de téléphones mobiles et d'accessoires dont il est le spécialiste et le N°1 français.

La société mère ModeLabs Group, est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance dont le siège social est situé en France, au 11 bis rue Roquépine – 75 008 Paris.

Contexte de la publication des comptes

Au 31 décembre 2010

Les comptes consolidés établis au 31 décembre 2010 ont pour objectif de présenter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2010, le résultat des opérations, la situation financière et le patrimoine de l'ensemble constitué par la société ModeLabs Group et ses filiales.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 décembre et leur exercice comptable commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

La Société a procédé à un reclassement de 831 milliers d'euros net d'impôt différé, entre dettes financières et capitaux propres au bilan au 31 décembre 2009, en application d'IAS 32 et IAS 8 relatif à la valorisation des BSA liées à l'émission de l'emprunt obligataire du 17 décembre 2009. Le reclassement est sans impact sur le résultat.

Au 31 décembre 2009

Les comptes consolidés établis au 31 décembre 2009 ont pour objectif de présenter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2009, le résultat des opérations, la situation financière et le patrimoine de l'ensemble constitué par la société ModeLabs Group et ses filiales.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 décembre et leur exercice comptable commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

L'année 2009 a été marquée par une crise économique et financière dont les conséquences futures et la durée ne peuvent être mesurées avec précision. Les états financiers au 31 décembre ont été réalisés en tenant compte de cet environnement.

Référentiel et format de présentation des comptes

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne à la date d'arrêt. Ces normes comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations (disponibles sur le site de l'Union Européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

La Société applique l'intégralité des normes IFRS applicables au 31 décembre 2010.

Les comptes consolidés annuels complets au 31 décembre 2010 sont établis selon les principes et méthodes comptables appliqués par le Groupe aux états financiers pour l'exercice 2009.

Les amendements de normes et interprétations qui entrent en vigueur au 1er janvier 2010 ne trouvent pas à s'appliquer dans le Groupe ou n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010. Il s'agit de :

- La norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » révisée et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009 ;
- La norme IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » amendée et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009 ;
- Amendement à IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation : éléments de couverture éligibles » amendée et applicable à compter du 1^{er} juillet 2009
- Amendements à IFRS 2 « Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie », applicables à partir du 1er janvier 2010.
- IFRIC 12 : Concession de services publics. Cette norme ne s'applique pas à ModeLabs.
- IFRIC 15 : Accord pour la construction d'un bien immobilier. Cette norme ne s'applique pas à ModeLabs.
- IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger », applicable à compter du 1er janvier 2010.
- IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires à des actionnaires », applicable à compter du 1er janvier 2010.
- IFRIC 18 « Transfert d'actifs de la part de clients », applicable à compter du 1er janvier 2010.
- Amendement à IAS 32 relatif au classement des droits de souscription émis, applicable au 31 décembre 2010.
- IAS 24R relative à la révision de la norme sur les informations à fournir au titre des transactions avec les parties liées, applicable au 31 décembre 2010.
- Amendements à IFRIC 14 « Paiements d'avance dans le cadre d'une exigence de financement minimal », applicable au 31 décembre 2010
- IFRIC 19 « Extinction des dettes financières avec des instruments de capitaux propres », applicable au 31 décembre 2010

Concernant la présentation des états financiers, et notamment l'état de la situation financière et l'état du résultat global, les éléments suivants sont à noter :

Présentation de l'état du résultat global

Conformément à la recommandation du CNC N°2009-R-03 du 2 juillet 2009 qui annule et remplace la recommandation N°2004-R.02 du 27 octobre 2004 relative notamment au format de compte de résultat en normes IFRS, le Groupe a décidé de faire figurer dans son état du résultat global, un "Résultat opérationnel courant" calculé par différence entre le "Résultat opérationnel" et les "Autres produits opérationnels et autres charges opérationnelles", ces derniers correspondant à des événements inhabituels, anormaux et peu fréquents, et d'une matérialité significative.

Présentation de l'état de la situation financière

Le Groupe présente l'actif et le passif conformément à la norme IAS 1 selon la notion de " courant " et " non courant ". Les postes de "dettes financières", de "provisions" et d'impôts différés sont présentés distinctement en actifs / passifs courants et non courants.

Estimations

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux normes comptables internationales, nécessite que le Groupe procède à des estimations et utilise certaines hypothèses susceptibles d'impacter la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Ces estimations et hypothèses portent essentiellement sur les évaluations des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels dont les frais de développement capitalisés, les dépréciations des stocks, les provisions dont les provisions pour garantie ou service après vente, les engagements de retraite, les impôts différés et la valorisation des paiements en actions.

Les principales estimations utilisées par le Groupe sur ces différents thèmes sont détaillées dans les notes spécifiques se rapportant à chaque problématique.

Note 2- Principes comptables

2.1 Méthodes et périmètre de consolidation

2.1.1 Méthode de consolidation

Les principes de consolidation utilisés par le Groupe sont l'intégration globale (regroupement d'entreprises), et la mise en équivalence (entreprises associées) dès lors que le Groupe possède respectivement un contrôle exclusif ou une influence notable.

Consolidation des filiales

Les comptes consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère (« les filiales »). Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Le contrôle exclusif d'une entité est présumé lorsque la société mère consolidante détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote de cette entité.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le résultat consolidé respectivement depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Tous les soldes et opérations intra-groupe sont éliminés au niveau de la consolidation.

Participations dans les entreprises associées

Une entreprise associée est une entreprise sur laquelle le Groupe exerce une influence notable de par sa participation aux décisions financières et opérationnelles de cette entreprise. L'influence notable est présumée être exercée sur une entité lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote de cette entité.

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les goodwill dégagés lors de l'acquisition de ces participations sont présentés sur la ligne « Titres des entreprises associées ».

2.1.2 Périmètre de consolidation

Tableau des entités du Groupe

SOCIETES	FORME JURIDIQUE	PAYS	ADRESSE	ACTIVITE
MODELABS GROUP - mère	SA	France	11B rue Roquepine 75008 Paris	Holding - Conception de mobiles on demand
MODELABS	SA	France	11B rue Roquepine 75008 Paris	Vente accessoires telecom et mobiles
MODELAB RESEARCH LABS	SARL	France	11B rue Roquepine 75008 Paris	Recherche & Développement
MODELABS MANUFACTURE	SAS	France	11B rue Roquepine 75008 Paris	Conception et vente de mobiles et accessoires on demand
MODELABS UK	Ltd	Grande Bretagne	Regents Pavilion 4 Summerhouse Road Moulton Park Northampton NN3 6BJ	Vente mobiles on demand
MODELABS INC	Inc	Etats-Unis	5850 Canoga Avenue, Suite 400 Woodland Hills CA 91367	Vente mobiles on demand
WORLD GSM	SAS	France	11 bis, rue Roquepine 75 008 Paris	Site e commerce de vente de mobiles
MODELABS MOBILES	SL	Espagne	Conde de Penalver, n°36 3°1 Madrid 28006	Vente mobiles on demand
MODELABS HK	Ltd	Hong Kong	Unit 402, Ming An Plaza, Phase 1, 8 Sunning Road, Causeway Bay, Hong Kong	Vente accessoires telecom et mobiles/sourcing, mobiles on demand
SHENZHEN MODELABS TRADING LTD	Ltd	Chine	2107-2108, Gin Tian Building, N° 1199 He Ping Road, Luo Hu, Shen Zhen, Guang Dong	Vente mobiles on demand
MODELABS SOURCING LIMITED	Ltd	Hong Kong	Unit 402, Ming An Plaza, Phase 1, 8 Sunning Road, Causeway Bay, Hong Kong	Achat accessoires telecom et mobiles

Evolution du périmètre 2010 versus 2009

SOCIETES	N°SIRET	2010		Méthode de consolidation	2009		Méthode de consolidation
		% de Contrôle	% d'intérêts		% de Contrôle	% d'intérêts	
MODELABS GROUP - mère	450 671 367	MERE	MERE	IG	MERE	MERE	IG
MODELABS	403 361 439	99,00%	99,00%	IG	99,00%	99,00%	IG
MODELAB RESEARCH LABS	442 777 645	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
MODELABS MANUFACTURE	503 481 244	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
MODELABS UK		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
MODELABS INC		95,00%	95,00%	IG	95,00%	95,00%	IG
WORLD GSM	429 099 203	70,00%	70,00%	IG	70,00%	70,00%	IG
MODELABS MOBILES SL		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
MODELABS Limited		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SHANGHAI TIANSHI TRADING CO, LTD		0%	0%	N/A	100,00%	100,00%	IG
SHENZHEN MODELABS TRADING LTD		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
MODELABS SOURCING LIMITED		100,00%	100,00%	IG	0,00%	0,00%	

Au 31 décembre 2010

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2010 est identique à celui du 31 décembre 2009, à l'exception de la participation à 100% dans la société Modelabs Sourcing Ltd constituée le 8 novembre 2010 et de la liquidation sur la période de la société Shanghai Tianshi Trading CO, Ltd..

Au 31 décembre 2009

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2009 est identique à celui du 31 décembre 2008, à l'exception de la participation de 34% dans la société Global 5 qui a été cédée le 22 décembre 2009.

2.2 Monnaies étrangères

Les états financiers des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, ont été convertis en euros en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture pour les postes de l'état de la situation financière et le taux de change moyen pour l'état du résultat global. Les éventuelles différences de change sont classées en capitaux propres au poste « différences de conversion ».

Les transactions en monnaies autres que l'euro sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés dans ces autres monnaies sont convertis aux taux en vigueur à la date de clôture. Les profits et pertes provenant de la conversion sont enregistrés dans l'état du résultat global de l'exercice.

2.3 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût du regroupement d'entreprises est évalué comme le total des justes valeurs en date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe, en échange du contrôle de l'entreprise acquise.

2.4 Ecart d'acquisition (goodwill)

Le Goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de la société acquise, en date de prise de contrôle. Il est comptabilisé en tant qu'actif et initialement évalué à son coût.

2.5 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. L'amortissement, calculé dès la date de mise en service de l'immobilisation, est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité.

Les coûts de développement informatique sont amortis sur leur durée d'utilité estimée, soit 3 à 4 ans, selon le mode linéaire.

Les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues à l'exception des coûts de développement dits « de projets », inscrits en immobilisations incorporelles, à condition qu'ils répondent strictement à l'ensemble des critères suivants :

- le projet est clairement identifié et les coûts correspondants sont individualisés et mesurables de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- l'intention de terminer le projet et de l'utiliser ou le vendre est avérée ;
- il existe un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou la démonstration de son utilité en interne est démontrée ;
- les ressources techniques, financières et autres nécessaires pour terminer le projet sont disponibles ;
- l'entreprise a la capacité d'utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle.

Lorsque les principes pour la comptabilisation d'une immobilisation générée en interne ne sont pas satisfaits, ou que les montants ne sont pas jugés significatifs, les dépenses de développement sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Les immobilisations incorporelles générées en interne sont amorties en fonction de la consommation de ces dépenses sur la base des prévisionnels de ventes.

Les minima garantis dus pour les redevances de licences de marque ou de technologie sont activés pour leur montant total prévu dans le contrat. Les amortissements sont pratiqués sur la durée

d'exploitation de ces licences en fonction des consommations de l'exercice telles que prévues dans le contrat de licence.

Les amortissements et dépréciations sont comptabilisés dans l'état du résultat global en coût des ventes et en frais marketing en fonction du mode de consommation des minima garantis.

2.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement, calculé dès la date de mise en service de l'immobilisation, est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :

- installations Internet	3 à 7 ans
- installations techniques, matériels et outillages	4 à 10 ans
- installations générales, agencements	7 à 10 ans
- matériel de transport	5 ans
- matériel de bureau et informatique	4 ans

Les actifs détenus en vertu de contrats de location financement sont comptabilisés dans l'actif immobilisé et amortis sur leur durée d'utilité. A chaque fin de contrat de location, le Groupe a pour habitude de lever les options d'achat.

Les amortissements et dépréciations sont comptabilisés dans l'état du résultat global en coût des ventes, frais de recherche et développement ou en frais administratifs et commerciaux en fonction de la destination de l'immobilisation.

2.7 Pertes de valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et incorporelles

Les valeurs comptables des actifs sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur :

- pour les actifs incorporels non amortissables et les écarts d'acquisition : à chaque clôture, ou plus fréquemment en cas d'apparition d'indices de perte de valeur,
- pour tous les autres actifs : dès l'apparition d'indices de pertes de valeur.

Les indices de pertes de valeur susceptibles de déclencher un test de dépréciation sont :

- des indices externes (valeur de marché, changements importants dans l'environnement de l'entreprise,...),
- des indices internes (obsolescence de l'actif, performances inférieures aux prévisions,...) .

En particulier Chaque année, à la clôture annuelle de l'exercice, le Goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation. La méthodologie utilisée consiste essentiellement à comparer la valeur recouvrable de l'activité ou l'unité opérationnelle du Groupe à la valeur des actifs nets correspondants, celle-ci comprenant l'écart d'acquisition. La valeur recouvrable est principalement déterminée à partir de projections de flux de trésorerie futurs d'exploitation estimés dans le business plan. Les hypothèses retenues dans le « business plan » sont raisonnables et conformes aux données du marché, notamment en ce qui concerne les taux de croissance retenus à moyen-long terme. Si des événements particuliers induisent des pertes potentielles de valeur, des tests de dépréciations complémentaires sont réalisés. En cas de perte de valeur, celle-ci est comptabilisée dans l'état du résultat global en résultat opérationnel.

Dans le cadre des comptes semestriels, le Groupe procède aux analyses des indices de pertes de valeur.

2.8 Contrats de location

Les contrats de location financement sont « des contrats de location qui transfèrent au locataire l'essentiel des avantages et risques inhérents à la propriété du bien loué, que cette propriété soit effectivement transférée en fin de contrat ou non ». Les autres contrats sont qualifiés de location simple.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur à la date d'acceptation du contrat. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré dans l'état de la situation financière en tant qu'obligation issue des contrats de location financement.

Les frais financiers, qui représentent la différence entre les engagements totaux du contrat et la juste valeur du bien acquis, sont répartis sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice.

Les charges de loyer en vertu d'un contrat de location simple sont comptabilisées en charges dans l'état du résultat global de façon linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

Les dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location sont enregistrés pour leur coût.

2.9 Stocks

Les stocks sont inscrits au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le coût de revient est calculé en utilisant la méthode du coût moyen unitaire pondéré ou la méthode du dernier coût connu. Dans ce dernier cas, les délais de rotation relativement courts permettent d'éviter de cumuler plusieurs lots de la même référence présentant des coûts de revient différents. Cette méthode aboutit donc à une valorisation des stocks très proche de celle qui pourrait être déterminée en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation des ventes. En particulier, les stocks considérés comme invendables, notamment en raison de leur obsolescence, sont isolés et font l'objet de dépréciation totale en attente de leur destruction. Par ailleurs, une dépréciation est également comptabilisée sur la base d'analyses des prévisionnels de ventes.

2.10 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie des ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente de celui-ci.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation que le management du Groupe peut faire en date de clôture de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation. Ces montants sont actualisés si l'effet est jugé significatif.

Les provisions pour risques et charges constituées par le Groupe couvrent essentiellement les risques sur litiges sociaux et commerciaux ainsi que les garanties données aux clients.

2.11 Avantages du personnel

Les cotisations relatives aux régimes à cotisations définies sont inscrites en charges au fur et à mesure qu'elles sont appelées.

Les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées. Le principal régime à prestations définies existant au niveau du Groupe concerne les indemnités de fin de carrière (indemnités de départ à la retraite).

Des évaluations, par des consultants externes, ont lieu chaque année. Elles intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation de personnel et de projection des salaires futurs.

Des gains et des pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèse sur les engagements ou les actifs financiers de régimes. Ces écarts sont reconnus en résultat.

2.12 Paiements fondés sur des actions

Le 3 juillet 2006, le Directoire, sur recommandation du Comité des rémunérations et par autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 22 novembre 2005 et du 22 mars 2006, a décidé d'adopter, au profit de certains cadres de l'entreprise :

- un plan d'options de souscription d'actions nouvelles ou d'achat d'actions existantes de la société ModeLabs Group ;
- un plan d'attribution gratuite d'actions de la société ModeLabs Group.

L'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2008 a donné de nouvelles autorisations au Directoire qui mettent fin à celles précédemment accordées.

En date du 23 février 2008, le Directoire a décidé, sur recommandation du Comité des rémunérations, de modifier le plan d'options de souscription d'actions de la société ModeLabs Group adopté le 3 juillet 2006.

Le droit d'attribution définitive reste soumis à la présence effective du bénéficiaire dans la société à la fin de la période d'acquisition fixée pour chaque bénéficiaire par le Directoire lors de l'attribution. L'évaluation des services rendus par les bénéficiaires est réalisée à l'aide d'un modèle de type Black & Scholes.

Les services reçus ainsi rémunérés sont comptabilisés en charges de personnel, de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

En 2009, 2 plans d'attribution d'actions gratuites ont été mis en place (plans 3a et 3b) par le Directoire, conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2008.

En 2010, 2 plans d'option de souscription d'actions ont été mis en place (plans 3b et 3c), 1 plan d'option d'achat d'actions (plan 4a) ainsi que 1 plan d'attribution d'actions gratuites (plan 3c), par le Directoire, conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2008.

2.13 Impôts sur les bénéfices

La rubrique "charge d'impôt" inclut l'impôt exigible au titre de l'exercice et l'impôt différé inclus dans le résultat de la période.

Impôts exigibles

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les dispositions fiscales en vigueur, et en retenant le taux voté ou quasi voté à la date de clôture des comptes annuels.

Impôts différés

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs valeurs fiscales, selon la méthode du report variable. Les taux utilisés sont les taux dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les montants ainsi déterminés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés dans la mesure où il existe une assurance raisonnable de les récupérer au cours des exercices postérieurs.

2.14 Comptabilisation des revenus

Le chiffre d'affaires représente les ventes de marchandises, les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités normales du Groupe, nettes de toutes remises ou autres rabais commerciaux.

Un produit est comptabilisé en chiffres d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens. En général, le chiffre d'affaires relatif à la vente de marchandises est comptabilisé dès lors qu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la vente reviendront au Groupe. Concernant les services, le chiffre d'affaires est comptabilisé dès lors que les services sont rendus.

Le Groupe comptabilise les provisions pour garanties, retours et assimilés. Ces dernières sont estimées sur la base des données contractuelles ainsi que de données statistiques issues de l'expérience passée.

2.15 Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion internes utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources par le Président du Directoire qui forme le principal organe de décision opérationnel du Groupe.

Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe qui est engagée dans la fourniture de produits ou services distincts et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs opérationnels.

Chaque secteur opérationnel fait l'objet d'un suivi individuel en termes de reporting interne, selon des indicateurs de performance communs à l'ensemble des secteurs.

Les secteurs présentés au titre de l'information sectorielle sont des secteurs opérationnels. Le Groupe est ainsi organisé autour de deux secteurs :

- le secteur Distribution : distribution de téléphones mobiles et d'accessoires;
- le secteur Manufacture : conception de téléphones mobiles sur mesure.

Les données de gestion ne pouvant être affectées à l'un de ces 2 secteurs sont imputées sur un secteur dénommé « Holding ».

Les données de gestion utilisées pour évaluer la performance d'un secteur sont établies conformément aux principes IFRS appliqués par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

2.16 Instruments financiers

Les normes comptables internationales IAS 32 et IAS 39 ont été adoptées par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2005.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 7 - instruments financiers, pour la première fois aux comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Actifs financiers non courants

Ces actifs correspondent d'une part à des placements à long terme et d'autre part, à des dépôts de garantie relatifs à des contrats de location. A chaque date d'arrêté, le Groupe apprécie s'il existe un indice objectif de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une perte de valeur est comptabilisée.

Les placements à long terme correspondent à des actifs monétaires évalués au cours mark to market de chaque exercice.

Ces actifs sont considérés comme disponibles à la vente, selon la définition de la norme IAS 39 et évalués à leur juste valeur en contrepartie des capitaux propres.

Actifs financiers courants

Les actifs financiers courants correspondent aux comptes de Trésorerie non disponibles.

Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients proviennent des ventes de biens et services réalisées par le Groupe dans le cadre de son activité. Les autres débiteurs comprennent essentiellement des créances de nature fiscale et sociale, ainsi que les avoirs à émettre aux clients. Ces actifs sont évalués et comptabilisés initialement à leur juste valeur puis évalués ultérieurement à leur coût amorti.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsqu'il existe des indicateurs objectifs indiquant que les montants dus ne pourront être recouverts, totalement ou partiellement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les liquidités immédiatement disponibles (comptes courants bancaires) et les placements mobilisables ou cessibles à court terme, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et supportant un risque négligeable de changement de valeur.

Ces actifs sont valorisés à leur juste valeur (valeur de marché) et le solde global des variations de juste valeur est porté à l'état du résultat global.

Passifs financiers non courants

Cette rubrique comprend la partie long terme des différents emprunts bancaires et de la dette de crédit-bail (échéance de remboursement supérieure à 1 an).

Les emprunts et découverts bancaires portant intérêts sont comptabilisés initialement pour le montant de trésorerie reçue, net des coûts directs d'émission éventuels. Ultérieurement, ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les différences entre les montants reçus, nets des coûts directs d'émission éventuels, et les montants dus lors du règlement ou du remboursement sont amorties sur la durée de l'emprunt. Ces montants sont inscrits en coût de l'endettement financier net dans l'état du résultat global.

Passifs financiers courants

Cette rubrique comprend les découverts bancaires à court terme, la partie court terme des emprunts bancaires et de location financement (échéances de remboursement inférieure à un an).

L'évaluation initiale et ultérieure suit les mêmes règles que les passifs financiers non courants.

Fournisseurs, dettes fiscales et sociales et autres créditeurs

Les dettes fiscales comprennent essentiellement des comptes de TVA. Les dettes sociales regroupent principalement les dettes de congés payés, les charges et cotisations sociales.

Ces dettes sont évaluées et comptabilisées initialement à leur juste valeur puis évaluées ultérieurement au coût amorti.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur et sont réévalués à leur juste valeur aux dates de clôture ultérieures.

Au 31 décembre 2010 comme au 31 décembre 2009, le Groupe n'a pas qualifié d'instruments financiers dérivés comme instruments de couverture.

2.17 Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le « résultat net part du Groupe » par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

Le résultat net par action dilué prend en compte les équivalents actions ayant un effet dilutif. Il exclut les équivalents actions sans effet dilutif.

Les effets dilutifs des options de souscription ou d'achat d'actions sont calculés selon la méthode de rachat d'actions (Treasury Stock Method) selon laquelle les fonds recueillis lors de l'exercice de l'achat sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché.

Note 3- Informations sur l'état de la situation financière

3.1 Goodwill

Conformément à la norme IAS 36, le Groupe réalise à la clôture annuelle des comptes un test d'évaluation de ses immobilisations et suit à chaque clôture intermédiaire les indices de perte de valeur.

La méthode des « Discounted Cash Flows » (DCF) a été utilisée comme base d'évaluation des goodwills. Les hypothèses retenues :

Taux d'actualisation : coût moyen pondéré du capital après IS

Ce taux est le résultat du calcul suivant :

$$\text{Taux} = (A+B) * C$$

A - Le taux retenu est le taux d'emprunt à 5 ans : 2,18% pour l'Euro et 2,125% pour l'USD Dollar

B - Prime de risque du marché : 3 %

C - Beta sectoriel désendetté : 1,82

Le taux est de 9,4% pour l'Euro et de 9,3% pour le dollar

Par ailleurs, une variation de 1 point, dans un sens comme dans l'autre, des taux de croissance et des taux d'actualisation ne générerait pas de dépréciation complémentaire significative des immobilisations incorporelles.

Période d'actualisation : 5 ans.

Consécutivement à ces tests, l'écart d'acquisition de ModeLabs Inc a été déprécié à hauteur de 250 milliers d'euros et celui de World GSM à hauteur de 304 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

En milliers d'euros	2010	2009
Valeurs comptables au 1er janvier		
ModeLabs SA	4 846	4 846
World GSM	304	304
ModeLabs Inc	437	437
Valeurs comptables au 1er janvier	5 587	5 587
Acquisitions		
Cessions		
Variation des cours de change		
Impact calcul définitif		
Pertes de valeur	-554	
Autres mouvements		
Valeur fin de période	5 033	5 587
ModeLabs SA	4 846	4 846
World GSM		304
ModeLabs Inc	187	437
Valeur fin de période	5 033	5 587

3.2 Immobilisations incorporelles

La synthèse pluriannuelle des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

Valeur brute en milliers d'euros

<u>Au 1er janvier 2009</u>	<u>26 297</u>
Acquisitions	3 743
Cessions et sorties	-757
Variations des cours de change	-11
Autres mouvements	-24
Variations de périmètre	
<u>Au 1er janvier 2010</u>	<u>29 248</u>
Acquisitions	3 423
Cessions et sorties	-3 287
Variations des cours de change	25
Autres mouvements	0
Variations de périmètre	-5
Valeur brute au 31 décembre 2010	29 403

Amortissements en milliers d'euros

<u>Au 1er janvier 2009</u>	<u>-6 339</u>
Charge de l'exercice	-7 199
Reprise sur sorties de l'exercice	540
Variations des cours de change	10
Autres mouvements	-33
Variations de périmètre	0
<u>Au 1er janvier 2010</u>	<u>-13 021</u>
Charge de l'exercice	-9 356
Reprise sur sorties de l'exercice	799
Variations des cours de change	-21
Autres mouvements	0
Variations de périmètre	0
Amortissements cumulés au 31 décembre 2010	-21 599

Valeur nette en milliers d'euros

Valeur nette au 31 décembre 2009	16 226
Valeur nette au 31 décembre 2010	7 804

Détail des immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Frais de R&D	11 220	-4 135	7 085
Brevets et Licences	16 588	-7 554	9 034
Développement informatique	1 293	-1 204	89
Autres immobilisations incorporelles	147	-128	19
Total au 31 décembre 2009	29 248	-13 021	16 226

Détail des immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Frais de R&D	13 689	-9 502	4 187
Brevets et Licences	14 141	-10 610	3 531
Développement informatique	1 571	-1 487	84
Autres immobilisations incorporelles	2	0	2
Total au 31 décembre 2010	29 403	-21 599	7 804

L'augmentation des frais de R&D est liée à l'activation des coûts de développement de projets dont les lancements ont eu lieu en 2010 ou sont prévus sur 2011.

Les amortissements des frais de R&D à fin 2010 sont impactés d'une dépréciation complémentaire résultant d'un impairment test réalisé consécutivement à l'identification d'indices de perte de valeur sur la première génération de mobiles de luxe arrivée en fin de cycle.

L'augmentation des actifs de brevets et licences correspond aux contrats de licences et brevets acquis, comptabilisés conformément aux principes définis précédemment.

3.3 Immobilisations Corporelles

Valeur brute en milliers d'euros

<u>Au 1er janvier 2009</u>	<u>2 450</u>
Acquisitions	136
Cessions et sorties	-1 321
Variations des cours de change	-4
Autres mouvements	0
Variations de périmètre	0
<u>Au 1er janvier 2010</u>	<u>1 260</u>
Acquisitions	350
Cessions et sorties	-28
Variations des cours de change	8
Autres mouvements	1
Variations de périmètre	-1
Valeur brute au 31 décembre 2010	1 590

Amortissements en milliers d'euros

<u>Au 1er janvier 2009</u>	<u>-1 815</u>
Charge de l'exercice	-288
Reprise sur sorties de l'exercice	1 272
Variations des cours de change	1
Autres mouvements	0
Variations de périmètre	0
<u>Au 1er janvier 2010</u>	<u>-830</u>
Charge de l'exercice	-276
Reprise sur sorties de l'exercice	14
Variations des cours de change	-3
Autres mouvements	0
Variations de périmètre	1
Amortissements cumulés au 31 décembre 2010	-1 093

Valeur nette en milliers d'euros

Valeur nette au 31 décembre 2009	431
Valeur nette au 31 décembre 2010	497

Détail des immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Aménagements	299	-88	212
Matériels et Outillage Industriel	245	-207	38
<i>Dont en location financement</i>	<i>198</i>	<i>-198</i>	<i>0</i>
Autres immobilisations corporelles	714	-535	179
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0
Avances et acomptes	1	0	1
Total au 31 décembre 2009	1 260	-830	431

Détail des immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Aménagements	562	-197	364
Matériels et Outillage Industriel	245	-221	24
<i>Dont en location financement</i>	<i>198</i>	<i>-198</i>	<i>0</i>
Autres immobilisations corporelles	783	-675	108
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0
Total au 31 décembre 2010	1 590	-1 093	497

3.4 Titres des entreprises associées

Néant.

3.5 Actifs financiers

En milliers d'euros	2010	2009
Dépôts et cautionnements	272	251
OPCVM Long terme	5 367	3 550
Autres actifs long terme	269	14
Total	5 908	3 815

Les dépôts de garantie sont composés principalement des cautions versées au titre des baux d'occupation des sociétés du Groupe dans les locaux situés notamment à Paris.

Le poste OPCVM correspond, essentiellement au placement en monétaire en BMTN, indexé sur la performance d'indices boursiers d'un montant de 6 000 milliers d'euros, émis en mai 2010 et à échéance mai 2014. Ce placement a été décomposé en un actif financier non courant, considéré comme disponible à la vente, dont la variation de juste valeur a été imputée sur les capitaux propres pour 69 milliers d'euros net d'impôt, et en un instrument dérivé, tel que décrit en note 3.10 dont la variation de juste valeur est comptabilisée en résultat.

La variation du poste par rapport au 31 décembre 2009 est essentiellement liée au remboursement du BMTN de 2 800 milliers d'euros à échéance janvier 2010 et à la souscription d'un nouveau BMTN de 6 000 milliers d'euros en mai 2010.

Les autres actifs long-terme sont liés au contrat de liquidité.

3.6 Impôts différés

Les sommes enregistrées sous la rubrique « impôts différés » proviennent essentiellement des :

- écritures de retraitement,
- décalages temporaires d'imposition.

Par ailleurs, le Groupe a activé un impôt différé sur les déficits fiscaux des sociétés déficitaires pour un montant de 1 745 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 3 215 milliers d'euros au 31 décembre 2009. Ces déficits au 31 décembre 2010 proviennent principalement de l'entité fiscale ModeLabs Manufacture (taux d'impôt : 34,43%).

En milliers d'euros	2010	2009
Base d'impôts différés	-5 045	-5 338
Taux	34,43%	34,43%
Total	-1737	-1 838
Analyse des impôts différés		
ID à l'ouverture	1 271	3 109
<u>Mouvements de la période</u>		
- imputés sur les capitaux propres	34	-436
- imputés sur le résultat	-1335	-1 387
- autres mouvements	0	-14
ID à la clôture	-30	1 271

3.7 Stocks

Les stocks sont composés de composants, de téléphones mobiles et d'accessoires dédiés.

La décomposition est la suivante :

En milliers d'euros	2010	2009
Stocks - Valeur brute	17 606	10 467
Dépréciation des stocks	-1 677	-950
Stocks Valeur Nette - Distribution	15 929	9 517
Stocks - Valeur brute	2 570	2 267
Dépréciation des stocks	-1 026	-438
Stocks Valeur Nette - Manufacture	1 544	1 829
Stocks Valeur Nette - Total	17 474	11 345

3.8 Créances clients, autres débiteurs et actifs courants

Le tableau ci-après indique la ventilation des créances :

En milliers d'euros	2010	2009
Client - Valeur brute	31 952	24 968
Dépréciation des créances clients	-607	-560
Client Valeur Nette - Distribution	31 345	24 408
Client - Valeur brute	5 041	5 451
Dépréciation des créances clients	-76	-80
Client Valeur Nette - Manufacture	4 965	5 371
Clients Valeur Nette - Total	36 310	29 779

En milliers d'euros	2010	2009
Remises attendues	2 259	1 548
TVA	9 211	6 635
Etat, impôt	544	85
Autres créances	473	1 088
Charges constatées d'avance	901	2 897
Autres débiteurs et actifs courants	13 389	12 254

Toutes les créances sont à échéance à moins d'un an.

Les remises attendues comprennent des remises de fin d'année.

Les conditions de paiement varient selon la nature des accords commerciaux entre un paiement comptant et un délai de 45 à 60 jours.

Les créances des clients de ModeLabs SA et ModeLabs Manufacture, hors Grands Comptes dont le délai de paiement n'est pas immédiat, font l'objet d'une couverture d'assurance COFACE. La garantie de recouvrement est alors de 90% du montant de la créance dans la limite du plafond autorisé.

3.9 Trésorerie et équivalent de trésorerie

Le tableau ci-dessous illustre la trésorerie nette du Groupe en fin de période, ainsi que le rapprochement entre la trésorerie indiquée dans le tableau de flux de trésorerie et l'état de la situation financière consolidé.

En milliers d'euros	2010	2009
Comptes courants bancaires et disponibilités	29 401	27 682
Parts d'OPCVM et SICAV monétaires CT	23 614	18 564
Comptes à terme	6 000	6 155
Total Trésorerie Active	59 015	52 401
Découverts bancaires (note 3.19)	-49	-101
Autres Dettes CT à caractère financier (note 3.19)	0	-5
Total Trésorerie Nette	58 966	52 295

3.10 Instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2010

Le placement en monétaire de 6 000 milliers d'euros à échéance de mai 2014 (BMTN) comprend un instrument dérivé incorporé de 704 milliers d'euros évalué à 677 milliers d'euros au 31 décembre 2010. La variation de juste valeur des instruments financiers dérivés étant comptabilisée en résultat, l'impact au 31 décembre 2010 est de -27 milliers d'euros.

Les instruments financiers sont valorisés à leur juste valeur par des évaluateurs externes.

3.11 Capital

Au 31 décembre 2010

Au 31 décembre 2010, le capital social de la société ModeLabs Group est constitué de 22 871 155 actions de 0,10 euro de valeur nominale contre 22 849 390 actions à fin 2009. L'augmentation de capital de 21 765 actions sur la période résulte de l'exercice de 21 765 stock-options en date du 1^{er} septembre 2010.

A la date du 31 décembre 2010, ModeLabs Group détient en propre 458 760 actions (cf. note 3.13).

Au 31 décembre 2009

Au 31 décembre 2009, le capital social de la société ModeLabs Group est constitué de 22 849 390 actions de 0,10 euro de valeur nominale.

A la date du 31 décembre 2009, ModeLabs Group détient en propre 125 000 actions (cf. note 3.13).

3.12 Primes

L'augmentation de capital suite à l'exercice des 21 765 stock-options, a donné lieu à une prime d'émission de 30 milliers d'euros, portant ainsi le poste de 76 282 milliers d'euros à 76 312 milliers d'euros.

3.13 Actions propres

Depuis le 8 mai 2006, pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction, ModeLabs Group a confié à la société Crédit Agricole Chevreux la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 22 mars 2005. La gestion de ce contrat a été transmise à la Société Bryan Garnier au cours du 1^{er} semestre 2010.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, une somme initiale de 700 milliers d'euros a été affectée au compte de liquidité.

A la date du 31 décembre 2009, 125 000 titres ModeLabs Group figurent au compte de liquidité pour une valeur de 215 milliers d'euros.

A la date du 31 décembre 2010, 92 155 titres ModeLabs Group figurent au compte de liquidité pour une valeur de 134 milliers d'euros.

Par ailleurs, ModeLabs Group a confié à la société Crédit Agricole Chevreux la mise en œuvre d'un contrat de programme de rachat de titre avec effet au 31 juillet 2007 pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction. La gestion de ce contrat a été transmise à la Société Bryan Garnier au cours du 1^{er} semestre 2010. Le mandat d'achat porte sur 500 000 actions maximum.

A la date du 31 décembre 2009, 31 000 actions ModeLabs figuraient au compte de ce programme pour une valeur de 180 milliers d'euros.

A la date du 31 décembre 2010, 366 605 actions ModeLabs figurent au compte de ce programme pour une valeur de 1 133 milliers d'euros.

3.14 Paiement en actions

Plan existant au 31 décembre 2006

Depuis le 3 juillet 2006, le Groupe a octroyé, en contrepartie des services rendus, à certains membres du personnel des plans fondés sur des options réglées en actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 22 novembre 2005 a donné au Directoire, l'autorisation de consentir, au bénéfice des salariés de la Société, des options donnant droit à la souscription ou l'achat d'actions de la société et celle du 22 mars 2006 des actions gratuites de la Société. Le délai pendant lequel le Directoire peut utiliser cette autorisation a été fixé par l'Assemblée à 38 mois à compter du jour de l'Assemblée, soit respectivement jusqu'au 22 janvier 2009 et 22 mai 2009.

Plans existants au 31 décembre 2007

Le 1^{er} juin 2007, le Groupe a octroyé de nouveaux plans fondés sur des options réglées en actions entrant dans le cadre des autorisations données lors des Assemblées Générales Extraordinaires du 22 novembre 2005 et du 22 mars 2006.

L'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2007 a donné au Directoire, l'autorisation de consentir au bénéfice des salariés de la Société, des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société et de procéder à l'attribution gratuite d'actions. Ces autorisations sont attribuées pour une durée de 38 mois soit jusqu'au 4 août 2010 et remplacent celles du 22 novembre 2005 et du 22 mars 2006.

Plans existants au 31 décembre 2008

En date du 23 février 2008, le Directoire a décidé, sur recommandation du Comité des rémunérations, de modifier le plan d'options de souscription d'actions de la société ModeLabs Group adopté le 3 juillet 2006.

L'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2008 a donné au Directoire, l'autorisation de consentir au bénéfice des salariés de la Société, des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société et de procéder à l'attribution gratuite d'actions. Ces autorisations sont attribuées pour une durée de 38 mois soit jusqu'au 22 juillet 2011 et remplacent celles du 4 juin 2007.

Plans existants au 31 décembre 2009

Les plans de souscriptions d'options ou d'achat d'actions et les plans d'attribution d'actions sont identiques à ceux du 31 décembre 2008. Les plans de souscriptions d'options 2 et 3 remplacent partiellement les plans de souscriptions d'options 1a, 1b et 1c.

Conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 22 mai 2008, le Directoire a décidé d'adopter au profit de certains cadres de la Société un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions de la société ModeLabs Group (plan 3). Une première attribution a été validée le 27 août 2009 et la deuxième le 15 décembre 2009.

Plans existants au 31 décembre 2010

Conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 22 mai 2008, le Directoire a décidé d'adopter au profit de certains cadres de la Société un nouveau plan de souscription d'options d'actions de la société ModeLabs Group (plan 3b). L'attribution a été validée le 4 janvier 2010.

Conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 22 mai 2008, le Directoire a décidé d'adopter au profit de certains cadres de la Société un nouveau plan de souscription d'options d'actions de la société ModeLabs Group (plan 3c). L'attribution a été validée le 5 juillet 2010.

Conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 22 mai 2008, le Directoire a décidé d'adopter au profit de certains cadres de la Société un nouveau plan d'options d'achat d'actions de la société ModeLabs Group (plan 4a). L'attribution a été validée le 1^{er} décembre 2010.

Conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 22 mai 2008, et à l'adoption par le Directoire au profit de certains cadres de la Société du plan d'attribution gratuite d'actions de la société ModeLabs Group (plan 3), une troisième attribution a été validée le 29 décembre 2010.

Conditions d'attribution pour les 5 plans :

Options de souscription ou d'achat d'actions

Les options sont soumises à une période d'indisponibilité de quatre ans, la validité d'une attribution est de dix ans. Le droit d'attribution définitive est soumis à la présence effective du bénéficiaire dans la Société à la fin de la période d'acquisition.

Actions gratuites

Les actions sont soumises à une période d'indisponibilité de quatre ans, la validité d'une attribution est de dix ans. Le droit d'attribution définitive est soumis à la présence effective du bénéficiaire dans la Société à la fin de la période d'acquisition.

Le Groupe comptabilise son engagement au fur et à mesure des services rendus par les bénéficiaires de la date d'attribution jusqu'à la date d'acquisition des droits.

La date d'attribution correspond à la date à laquelle les plans ont été approuvés individuellement par le Directoire.

La date d'acquisition des droits est la date à laquelle toutes les conditions spécifiques d'acquisition sont satisfaites.

Méthode d'évaluation : Black & Sholes

Plans de stock-options et actions gratuites plan 1a	Stock-options	Actions gratuites
date d'attribution	03/07/2006	03/07/2006
prix d'exercice de l'option en euros	6,11	
nombre maximum de stock-options et d'actions gratuites pouvant être attribuées	338 055	234 296
nombre de stock-options et d'actions gratuites attribuées au 31/12/08	185 007	141 475
nombre de stock-options et d'actions gratuites restant à attribuer après le plan 1a	153 048	92 821
cours de l'action lors de l'attribution en euros	7,55	7,55
volatilité	12,00%	
taux d'intérêt sans risque	2,78%	2,78%
Impact sur 2010 (augmentation des capitaux propres) en milliers d'euros	52	90
Impact sur 2009 (augmentation des capitaux propres) en milliers d'euros	344	633

Plans de stock-options et actions gratuites plan 1b et 1c	Stock-options	Actions gratuites
date d'attribution	01/06/2007	01/06/2007
prix d'exercice de l'option en euros	6,85	
nombre de stock-options et d'actions gratuites restant à attribuer après le plan 1a	153 048	92 821
nombre de stock-options et d'actions gratuites attribuées au 31/12/08	54 412	92 821
nombre de stock-options et d'actions gratuites restant à attribuer après le plan 1b et 1c	98 636	0
cours de l'action lors de l'attribution en euros	8,62	8,62
Impact sur 2010 (augmentation des capitaux propres) en milliers d'euros	0	66
Impact sur 2009 (augmentation des capitaux propres) en milliers d'euros	0	221

Plans de stock-options plan 2 -Remplace partiellement le plan 1a	Stock-options
date d'attribution	23/02/2008
prix d'exercice de l'option en euros	1,51
nombre maximum de stock-options pouvant être attribuées	112 685
nombre de stock-options attribuées au 31/12/08	108 827
nombre de stock-options restant à attribuer après le plan 2	3 858
cours de l'action lors de l'attribution en euros	1,89
volatilité	12,00%
taux d'intérêt sans risque	4,01%
Impact sur 2010 (augmentation des capitaux propres) en milliers d'euros	17
Impact sur 2009 (augmentation des capitaux propres) en milliers d'euros	31

Plans d'actions gratuites plan 2	Actions gratuites
date d'attribution	03/01/2008
prix d'exercice de l'option en euros	
nombre maximum d'actions gratuites pouvant être attribuées	112 685
nombre d'actions gratuites attribuées au 31/12/08	3 000
nombre d'actions gratuites restant à attribuer après le plan 2	109 685
cours de l'action lors de l'attribution en euros	1,96
volatilité	
taux d'intérêt sans risque	4,01%
Impact sur 2010 (augmentation des capitaux propres) en milliers d'euros	2
Impact sur 2009 (augmentation des capitaux propres) en milliers d'euros	4

Plans de stock-options plan 3 -Remplace partiellement le plan 1a, 1b et 1c	Stock-options
date d'attribution	09/07/2008
prix d'exercice de l'option en euros	1,78
nombre maximum de stock-options pouvant être attribuées	338 055
nombre de stock-options attribuées au 31/12/08	130 592
nombre de stock-options restant à attribuer après le plan 3	207 463
cours de l'action lors de l'attribution en euros	2,2
volatilité	12,00%
taux d'intérêt sans risque	4,01%
Impact sur 2010 (augmentation des capitaux propres) en milliers d'euros	23
Impact sur 2009 (augmentation des capitaux propres) en milliers d'euros	35

Plans d'actions gratuites plan 3a	Actions gratuites
date d'attribution	27/08/2009
prix d'exercice de l'option en euros	
nombre maximum d'actions gratuites pouvant être attribuées	338 055
nombre d'actions gratuites attribuées au 31/12/09	280 000
nombre d'actions gratuites restant à attribuer après le plan 3a	58 055
cours de l'action lors de l'attribution en euros	1,9
volatilité	
taux d'intérêt sans risque	3,42%
Impact sur 2010 (augmentation des capitaux propres) en milliers d'euros	266
Impact sur 2009 (augmentation des capitaux propres) en milliers d'euros	46

Plans d'actions gratuites plan 3b	Actions gratuites
date d'attribution	15/12/2009
prix d'exercice de l'option en euros	
nombre maximum d'actions gratuites pouvant être attribuées	58 055
nombre d'actions gratuites attribuées au 31/12/09	45 000
nombre d'actions gratuites restant à attribuer après le plan 3b	13 055
cours de l'action lors de l'attribution en euros	1,97
volatilité	
taux d'intérêt sans risque	3,52%
Impact sur 2010 (augmentation des capitaux propres) en milliers d'euros	44
Impact sur 2009 (augmentation des capitaux propres) en milliers d'euros	1

Plans de stock-options plan 3b	Stock-options
date d'attribution	04/01/2010
prix d'exercice de l'option en euros	1,57
nombre maximum de stock-options pouvant être attribuées	338 055
nombre de stock-options attribuées au 31/12/10	50 000
nombre de stock-options restant à attribuer après le plan 3b	288 055
cours de l'action lors de l'attribution en euros	1,9
volatilité	12,00%
taux d'intérêt sans risque	0,45%
Impact sur 2010 (augmentation des capitaux propres) en milliers d'euros	11

Plans de stock-options plan 3c	Stock-options
date d'attribution	05/07/2010
prix d'exercice de l'option en euros	1,85
nombre maximum de stock-options pouvant être attribuées	288 055
nombre de stock-options attribuées au 31/12/10	50 000
nombre de stock-options restant à attribuer après le plan 3c	238 055
cours de l'action lors de l'attribution en euros	2,33
volatilité	12,00%
taux d'intérêt sans risque	0,41%
Impact sur 2010 (augmentation des capitaux propres) en milliers d'euros	7

Plans de stock-options plan 4a	Stock-options
date d'attribution	01/12/2010
prix d'exercice de l'option en euros	2,61
nombre maximum de stock-options pouvant être attribuées	238 055
nombre de stock-options attribuées au 31/12/10	41 450
nombre de stock-options restant à attribuer après le plan 4a	196 605
cours de l'action lors de l'attribution en euros	3,25
volatilité	12,00%
taux d'intérêt sans risque	0,47%
Impact sur 2010 (augmentation des capitaux propres) en milliers d'euros	1

Plans d'actions gratuites plan 3c	Actions gratuites
date d'attribution	29/12/2010
prix d'exercice de l'option en euros	
nombre maximum d'actions gratuites pouvant être attribuées	13 055
nombre d'actions gratuites attribuées au 31/12/10	12 000
nombre d'actions gratuites restant à attribuer après le plan 3c	1 055
cours de l'action lors de l'attribution en euros	3,5
volatilité	
taux d'intérêt sans risque	0,47%
Impact sur 2010 (augmentation des capitaux propres) en milliers d'euros	0

3.15 Intérêts minoritaires

Les capitaux propres attribuables aux minoritaires se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	2010	2009
Réserves attribuables aux minoritaires à l'ouverture	-65	-89
<u>Mouvements de la période</u>		
Entrée de périmètre		
Variation sur % d'intérêts		
Variation sur situation nette d'ouverture		
Variation de périmètre		
Autres variations	-7	
Résultat attribuable aux minoritaires	106	24
Total	34	-65

3.16 Passifs Financiers non courants

En milliers d'euros	2010	2009
Emprunts bancaires (> 1 an)	17 081	23 733
Autres dettes long terme (> 1 an)		
Dettes de location financement (> 1 an)		
Total passifs financiers non courants	17 081	23 733

Les emprunts bancaires correspondent au capital restant dû concernant la ligne de crédit souscrite par la société ModeLabs Group auprès de la banque CALYON (cf. note 5.5.3) pour un montant initial de

10 000 milliers d'euros ainsi qu'à un emprunt obligataire à bons de souscription d'action pour 15 000 milliers d'euros (cf. note 5.5.3).

3.17 Provisions à court et long termes

Nature en milliers d'euros	Litiges	Garanties	Risques contractuels	IDR	Autres	TOTAL
Montants au 01/01/2009	189	82	1 225	127	449	2 072
Dotations	5	206	50	32	136	429
Utilisations	0	-82	-150	0	0	-232
Reprises	-50	0	-531	0	0	-581
Montants au 31/12/2009	144	206	594	159	585	1 688
Dotations	834	12	1 200	91	111	2 248
Utilisations	-12	-30	-149	0	0	-191
Reprises	-44	-22	-445	0	-585	-1 096
Montants au 31/12/2010	922	166	1 200	250	111	2 649

Au 31 décembre 2010

Les principaux soldes de l'exercice relatifs aux provisions pour autres risques et charges concernent :

- Une provision pour litiges sociaux et fiscaux de 922 milliers d'euros ;
- Une provision pour garantie de service après vente de 166 milliers d'euros. Elle a été estimée à partir de la connaissance des taux de retour des produits concernés (données réelles) et le montant estimé de leur coût de réparation. Ces produits sont garantis entre 12 et 24 mois ;
- Des provisions pour risques contractuels pour 1 200 milliers d'euros et autres charges pour 111 milliers d'euros. Elles ont été constatées suite à des négociations en cours avec des fournisseurs ;
- La provision pour indemnité de départ à la retraite s'élève, à la clôture de la période, à 250 milliers d'euros. Son calcul est établi par des consultants externes spécialisés (cf. note 5.2).

Au 31 décembre 2009

Les principaux soldes de l'exercice relatifs aux provisions pour autres risques et charges concernent :

- Une provision pour litiges sociaux de 144 milliers d'euros ;
- Une provision pour garantie de service après vente de 206 milliers d'euros. Elle a été estimée à partir de la connaissance des taux de retour des produits concernés (données réelles) et le montant estimé de leur coût de réparation. Ces produits sont garantis entre 12 et 24 mois ;
- Des provisions pour risques contractuels pour 594 milliers d'euros et autres charges pour 585 milliers d'euros. Elles ont été constatées suite à des négociations en cours avec des fournisseurs ;
- La provision pour indemnité de départ à la retraite s'élève, à la clôture de la période, à 159 milliers d'euros. Son calcul est établi par des consultants externes spécialisés (cf. note 5.2).

3.18 Dettes fournisseurs, autres créiteurs et dettes d'impôts

En milliers d'euros	2010	2009
Fournisseurs et comptes rattachés	46 899	36 636
Dettes sociales	3 119	2 817
Autres dettes	5 582	2 726
Dettes fiscales (hors impôt exigible)	2 953	2 737
Total	58 554	44 915
Dettes d'impôt	0	2

Les dettes sociales comprennent les provisions calculées en fin de période auxquelles se rajoutent les dettes vis-à-vis des organismes sociaux.

Les autres dettes comprennent pour l'essentiel les remises et avoirs à établir de fin d'année.

Les dettes fiscales, hors impôt exigible, comprennent essentiellement les comptes de TVA.

3.19 Passifs financiers courants

En milliers d'euros	2010	2009
Emprunts bancaires (< 1 an)	3 333	0
Dettes de location financement (< 1 an)	0	0
Autres dettes court terme (< 1 an)	56	5
Découvert bancaire et comptes courants	49	101
Total passifs financiers courants	3 438	106

La variation des emprunts bancaires à moins d'un an est liée à la deuxième échéance au 1^{er} juillet 2011 de la ligne de crédit de 10 000 milliers d'euros souscrite par la société ModeLabs Group auprès de la banque CALYON. La première échéance a été remboursée au 1^{er} juillet 2010.

Note 4- Informations sur l'état du résultat global

4.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires présenté *par activité* se décompose de la manière suivante :

En milliers d'euros	2010	2009
Activités Manufacture	19 820	17 850
Activités Distribution	220 383	159 850
Total	240 203	177 700

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de la vente d'accessoires de téléphonie, de téléphones portables et de produits de services associés (logiciels enrichissant les mobiles de nouvelles fonctionnalités comme la synchronisation de données ...).

La constatation des revenus intervient dès lors qu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la vente reviendront au Groupe. Concernant les services, le chiffre d'affaires est comptabilisé dès lors que les services sont rendus. Les ventes de produits sont comptabilisées nettes de remises ou autres rabais commerciaux.

4.2 Les frais de personnel et effectifs

Les frais de personnel se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	2010	2009
Salaires et traitements	8 985	8 606
Stock option / actions gratuites	579	435
Charges sociales	3 387	3 033
Total	12 950	12 073

La ventilation pluriannuelle des effectifs se présente comme suit :

	2010	2009
Cadres	69	61
Non Cadres	98	101
Total	167	162

4.3 Résultat opérationnel

La composition du résultat opérationnel se présente comme suit :

En milliers d'euros	2010	2009
Chiffre d'affaires	240 203	177 700
Coût des ventes	-198 457	-147 467
Marge brute	41 746	30 234
Coûts de logistique	-5 827	-5 125
Coûts d'engineering	-2 967	-2 211
Coûts de marketing	-7 336	-5 447
Coûts commerciaux	-8 232	-7 563
Frais généraux et administratifs	-8 812	-7 757
Résultat opérationnel courant	8 574	2 130
Autres produits opérationnels	1 210	1 810
Autres charges opérationnelles	-4 669	-2 430
Résultat opérationnel	5 115	1 510

Chiffre d'affaires

Confère commentaires en note 4.1 Chiffre d'affaires.

Coût des ventes

Le coût des ventes comprend principalement :

- les coûts d'acquisition des produits vendus et autres composants ;
- les coûts de production des produits vendus ;
- les redevances des licences pour leur part variable liée à la consommation (en fonction des produits vendus) ;
- les coûts de conditionnement ;
- les coûts de service après vente des produits en garantie ;
- les frais et les amortissements liés aux coûts de projets.

Marge Brute

La marge brute résulte de la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des ventes.

Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels se décomposent de la manière suivante :

Nature des charges et produits en milliers d'euros	2010	2009
Produits de cession d'éléments d'actifs	0	1 000
Reprise provisions sur fournisseurs débiteurs	0	503
Reprise provisions exceptionnelles pour risque	1 103	201
Produits exceptionnels sur litiges sociaux et fournisseurs	107	106
Autres produits opérationnels	1 210	1 810
Charges sur fournisseurs débiteurs	0	-660
VNC des éléments d'actifs cédés	-113	-1 081
Dotation provisions pour risques	-75	-386
Dépréciation d'immobilisations incorporelles	-3 970	
Charges exceptionnelles sur risques sociaux et fournisseurs	-511	-303
Autres charges opérationnelles	-4 669	-2 430

Le montant de la dotation pour dépréciation d'immobilisations incorporelles comptabilisée au 31 décembre 2010 résulte principalement d'un impairment test réalisé sur la R&D consécutivement à l'identification d'indices de perte de valeur sur la première génération de mobiles de luxe arrivée en fin de cycle.

Résultat des activités abandonnées

Les impacts correspondent au suivi des clauses de cession et aux dernières négociations liées à ModeLabs Technologies sont positionnés sur la ligne « Résultat des activités abandonnées » de l'état du résultat global au 31 décembre 2009.

4.4 Coût de l'endettement financier et autres charges et produits financiers

Le coût de l'endettement financier net ainsi que les autres charges et produits financiers de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	2010	2009
Plus value latente	26	-14
Résultat financier sur placements	570	322
Intérêts sur emprunts	-1 234	-354
Coût de l'endettement financier net	-638	-46
Variation de juste valeur des instruments financiers (1)	-27	-68
Résultat net de change	242	193
Autres charges et produits financiers	23	24
Reprise (Dotation) sur immobilisations financières	16	27
Autres charges et produits financiers	282	244

(1) La juste valeur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2010 fait ressortir une variation de -27 milliers d'euros.

4.5 Impôts sur les sociétés

En milliers d'euros	2010	2009
Impôt exigible	-734	2
Impôt différé	-1 336	-1 387
Charge d'impôt totale	-2 070	-1 385
ID à l'ouverture et ID identifiés de l'entreprise acquise à la date du regroupement d'entreprise	1 271	3 109
ID à la clôture	-30	1 271
Variation d'impôts différés	-1 301	-1 838

Le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante s'élève à 34.43 % au 31 décembre 2010 comme au 31 décembre 2009.

En milliers d'euros	2010	2009
Résultat net consolidé - Part du Groupe	2 556	1 359
Résultat net consolidé - Intérêts minoritaires	106	21
Quote-part des entreprises associées et résultat des activités abandonnées		-72
Impôts sur les sociétés	-2 070	-1 385
Résultat avant impôt	4 732	2 693
taux :	0,3443	0,3443
Impôt théorique	-1 629	-927
Reclassement du crédit impôt recherche en autres charges opérationnelles	153	-44
Ecart de taux	139	-48
Déficits fiscaux non activés utilisés	1 096	
Provision d'impôts	-1 288	
Déficits reportables non activés	-679	-270
Divers	138	-96
Charge d'impôt réelle	-2 070	-1 385

Des dépréciations ont été constatées sur les impôts différés actifs.

Le cumul des déficits fiscaux non activés se décomposent par société comme suit :

En milliers d'euros	2010	2009
ModeLabs UK	-64	-751
ModeLabs Group	-630	0
ModeLabs Inc	0	-408
World GSM	-370	-330
ModeLabs HK	-6	0
ModeLabs Sourcing Ltd	-3	0
Déficits non activés	-1 072	-1 489

4.6 Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le « résultat net part du Groupe » par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation. Le résultat net par action dilué prend en compte les équivalents actions ayant un effet dilutif. Il exclut les équivalents actions sans effet dilutif.

Les effets dilutifs des options de souscription ou d'achat d'actions sont calculés selon la méthode de rachat d'actions (Treasury Stock Method) selon laquelle les fonds recueillis lors de l'exercice de l'achat sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché.

Les effets dilutifs sont liés :

- aux actions gratuites attribuées le 3 juillet 2006 (au nombre de 141 475 actions) – plan 1a ;
- aux actions gratuites attribuées le 1^{er} juin 2007 (au nombre de 92 821 actions) – plan 1b ;
- aux actions gratuites attribuées le 3 janvier 2008 (au nombre de 3 000 actions) – plan 2 ;
- aux stock-options attribuées le 23 février 2008 (au nombre de 108 827 actions exerçables à un prix de 1,51 € par action en modification partielle du plan 1a) – plan 2 ;
- aux stock-options attribuées le 9 Juillet 2008 (au nombre de 130 592 actions exerçables à un prix de 1,78 € par action en modification partielle du plan 1a, 1b et 1c) – plan 3 ;
- aux actions gratuites attribuées le 27 août 2009 au nombre de 280 000 actions) – plan 3a ;
- aux actions gratuites attribuées le 15 décembre 2009 (au nombre de 45 000 actions) – plan 3b ;
- aux actions gratuites attribuées le 29 décembre 2010 (au nombre de 12 000 actions) – plan 3c ;
- aux stocks options attribuées le 4 janvier 2010 (au nombre de 50 000 actions exerçables à un prix de 1,57 € par action) – plan 3b ;
- aux stocks options attribuées le 5 juillet 2010 (au nombre de 50 000 actions exerçables à un prix de 1,85 € par action) – plan 3c ;
- aux stocks options attribuées le 1 décembre 2010 (au nombre de 41 450 actions exerçables à un prix de 2,61 € par action) – plan 4a ;
- aux BSA au nombre de 6 346 000 exerçables au prix de 2 € par action.

	2010	2009
Résultat net part Groupe en K€	2 556	1 359
Résultat net part Groupe de l'exercice en K€	2 556	1 359
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (1)	22 856 625	22 849 390
Effet des actions ordinaires dilutives	7 225 373	854 561
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	30 081 998	23 703 951
Résultat de base par action en €	0,112	0,059
Résultat dilué par action en €	0,085	0,057

⁽¹⁾Actions détenues pendant la période.

Les actions ordinaires émises lors de l'augmentation de capital en numéraire sont incluses dans le calcul du résultat par action au moment de leur libération.

Les actions ordinaires émises dans le cadre de l'acquisition de ModeLabs Technologies Ltd. (ex Innovi) sont incluses dans le nombre moyen d'actions pondérées à compter de la date d'acquisition retenue.

Note 5- Autres informations

5.1 Contrats de location - financement

Le tableau ci-dessus synthétise les principales caractéristiques des locations financement.

En milliers d'euros	2010	2009
Valeur comptable	200	200
Dette financière	0	0
<i>dont à moins de 1 an</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>de 1 à 5 ans</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>à plus de 5 ans</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Valeur de rachat	0	5

L'option de rachat relative à un matériel de photocopie a été levée sur le 1er semestre 2010.

5.2 Avantages du personnel

Le principal régime à prestations définies existant au sein du Groupe concerne les indemnités de fin de carrière (indemnités de départ à la retraite).

Au 31 décembre 2010, les provisions constatées sur ModeLabs Group, ModeLabs S.A., et ModeLabs Manufacture calculées par un cabinet d'actuaire s'élève respectivement à 194 milliers d'euros, 40 milliers d'euros et 16 milliers d'euros.

Cette évaluation prend en compte :

- les droits acquis par chaque salarié à la clôture de l'exercice considéré. Le taux de revalorisation des salaires est estimé entre 1,5% et 4% ;
- l'éventualité d'un départ à la retraite à 65 ans compte tenu du turn-over de chaque société du Groupe. Le taux du turn-over pris en compte est dégressif de 15% à 12% suivant l'âge du salarié de 20 à 39 ans inclus, de 1 % de 40 à 54 ans inclus et 0% au delà, pour ModeLabs Group. Pour ModeLabs S.A. et ModeLabs Manufacture le turn-over est dégressif de 45% à 17% suivant l'âge du salarié de 20 à 39 ans inclus, de 10 % de 40 à 54 ans inclus et 0% au-delà de 55 ans ;
- la probabilité pour chaque salarié d'atteindre l'âge de la retraite ;
- la mise à la retraite à l'initiative de l'employeur ;
- un taux d'inflation de 2% et un taux d'actualisation de 4,2%.

Le taux d'actualisation correspond à la moyenne des taux de références observés sur le marché (Bloomberg et IBOXX retraité des éléments financiers) au 31 décembre 2010.

Le tableau ci-dessus synthétise les principales hypothèses :

	2010	2009
Taux d'actualisation	4,20%	4,75%
Taux d'inflation	2,00%	2,50%
Taux de revalorisation des salaires	entre 4% et 1,5%	entre 4% et 1,5%

5.3 Rémunération des dirigeants

Les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire ont perçu en 2010, un montant de 767 milliers d'euros au titre des salaires bruts, 11 milliers d'euros au titre de rémunération variable, 31 milliers d'euros au titre d'avantage en nature, 78 milliers d'euros au titre des jetons de présence, 38 milliers d'euros au titre des stock-options et 128 milliers d'euros au titre des actions gratuites.

5.4 Emprunts et dettes financières

Les principales caractéristiques des emprunts bancaires se présentent comme suit :

En milliers d'euros	2010	2009
Financement	20 414	23 733
<i>dont location financement</i>	0	0
<i>dont à moins de 1 an</i>	3 333	0
<i>dont de 1 à 5 ans</i>	17 081	23 733
<i>dont à plus de 5 ans</i>		0
<i>dont à taux fixe</i>	13 748	13 733
<i>dont à taux variable</i>	6 666	10 000

ModeLabs Group bénéficie depuis 2008 d'une ligne de crédit, auprès de la banque Calyon, de 10 000 milliers d'euros remboursable en trois tiers sur 3 ans à compter du 31 juillet 2010. Le Groupe a procédé à un premier remboursement le 1^{er} juillet 2010. La deuxième tranche de remboursement, à échéance 31 juillet 2011 a été reclassée en dette financière à moins d'un an.

La société s'est engagée à respecter les ratios financiers suivants :

- le ratio 1 : Dette financière nette/Excédent brut d'exploitation doit rester inférieur ou égal à 3 (trois) la première année, à 2,7 en 2010, à 2,5 en 2011 et à 2 en 2012 ;
- le ratio 2 : Dette financière nette/Fonds propres, calculé sur la base des comptes consolidés, doit rester inférieur ou égal à 1 (un) ;
- la Trésorerie nette supérieure à 10 000 milliers d'euros.

En 2009, ModeLabs Group a émis un emprunt obligataire à bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant nominal de 15 millions d'euros. 1000 OBSA ont été émises pour une valeur nominale et un prix d'émission de 15 000 euros unitaires. La durée de l'emprunt est de 5 ans à compter du 17 décembre 2009. La souscription est réservée à The Fairbank Investment Fund Cooperatif U.A. et de Banque de Vizille. Aucun intérêt ne sera versé au titre des OBSA. Elles seront remboursées à un prix de 19 144,22 euros par OBSA soit un taux de rendement actuariel brut de 5% par an.

Les bons de souscription sont exerçables à tout moment à compter de l'émission des OBSA jusqu'à la date tombant 5 ans et 3 mois à compter de la date d'émission des OBSA, sauf cas d'exigibilité anticipée.

L'emprunt obligataire est évalué à son coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'intérêts de l'exercice s'élève à 1 144 milliers d'euros.

5.5 Exposition aux risques

5.5.1 Risque de taux

Aucun nouveau prêt n'a été contracté au cours de l'année 2010.

ModeLabs Group a bénéficié d'une ligne de crédit en 2008 auprès de la banque Calyon, remboursable en trois tiers durant 3 ans à compter du 31 juillet 2010. Le taux d'intérêt est EURIBOR 6 mois plus une marge de 0,6%. La société n'a pas mis en place de couverture de taux.

5.5.2 Risque de change

Une partie des achats relatifs à l'activité du Groupe est réalisée en dollars US, alors que la majorité du chiffre d'affaires est effectuée en euros. Pour faire face au risque de change, la Société a mis en place un système de couverture de change dont l'impact comptable est non significatif.

5.5.3 Risque de liquidité

Le Groupe n'est pas significativement exposé au risque de liquidité, les actifs courants étant supérieurs aux passifs courants. Les ressources de la Société couvrent ses engagements actuels sans qu'elle ait besoin aujourd'hui d'utiliser d'autres moyens de financements que ceux décrits ci-dessous :

- ModeLabs Group a émis un emprunt obligataire à bons de souscription d'actions pour 15 000 milliers d'euros. La durée de l'emprunt est de 5 ans à compter du 17 décembre 2009. La souscription est réservée à The Fairbank Investment Fund Cooperatif U.A. et à Banque de Vizille. Aucun intérêt ne sera versé au titre des OBSA. Elles seront remboursées in fine à un prix de 19 144,22 euros par OBSA soit un taux de rendement actuariel brut de 5% par an ;
- ModeLabs Group a tiré une ligne de crédit de 10 000 milliers d'euros à l'origine auprès de la banque Calyon dans le cadre de son contrat de prêt conclu le 1er Août 2007. Le remboursement est prévu en 3 échéances annuelles du 31 juillet 2010 au 31 juillet 2012. Le taux d'intérêt est équivalent à l'Euribor 6 mois plus une marge de 0,6%. Au 31 décembre 2010, reste un solde dû de 6 666 milliers d'euros dont 3 333 milliers d'euros en court terme.

5.5.4 Risque de contrepartie

Pour tous les autres clients, hors grands comptes, les sociétés ModeLabs SA et ModeLabs Manufacture bénéficient d'une couverture COFACE.

Cependant, elles restent susceptibles de ne pas pouvoir recouvrer certaines créances non couvertes en totalité ou en partie, ce qui n'aurait qu'un impact limité sur son résultat et sa situation financière.

La part des 10 premiers clients du Groupe dans le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2010 s'élève à 39,5% du chiffre d'affaires contre 40,3% au 31 décembre 2009.

5.5.5 Risque de crédit

L'analyse des créances échues de plus de 12 mois mais non dépréciées n'a pas révélé de risques de crédit complémentaire.

Balance âgée des créances clients

En milliers d'euros	2010	2009
Non échus	30 587	24 127
Echus dont:	6 406	6 293
- depuis moins de 90 jours	5 976	4 333
- supérieur à 90 jours	430	1 960
Provisions	-683	-640
Total	36 310	29 779

5.6 Information sectorielle

Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	2010	2009
Activités Manufacture	19 820	17 850
Activités Distribution	220 383	159 850
Total	240 203	177 700

Marge brute

En milliers d'euros	2010	2009
Activités Manufacture	7 194	5 171
Activités Distribution	34 552	25 063
Total	41 746	30 234

L'information sectorielle présentée correspond à la nouvelle organisation des activités du Groupe. Elle est utilisée par la direction du Groupe pour suivre l'activité et reflète les axes stratégiques de développement. Elle répond aux exigences de la norme IFRS 8.

La marge brute est présentée par secteur d'activité dont la définition est exposée dans les notes 4.1 Chiffre d'affaires et 4.3 Résultat opérationnel. La répartition des stocks par secteur d'activité est présentée dans la note 3.7, celle des créances client dans la note 3.8, et ci-dessous celle des immobilisations.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel au 31 décembre 2010 est présenté ci-dessous par secteur d'activité :

En milliers d'euros	Manufacture	Distribution	Holding	2010
Résultat opérationnel courant	-4 951	15 644	-2 120	8 574
Autres produits opérationnels	1 113	2	95	1 210
Autres charges opérationnelles	-4 243	-357	-69	-4 669
Résultat opérationnel	-8 081	15 289	-2 094	5 115

En milliers d'euros	Manufacture	Distribution	Holding	2009
Résultat opérationnel courant	-6 139	9 935	-1 665	2 130
Autres produits opérationnels	809	0	1 000	1 810
Autres charges opérationnelles	-1 076	-276	-1 078	-2 430
Résultat opérationnel	-6 406	9 659	-1 743	1 510

Immobilisations

En milliers d'euros	Manufacture	Distribution	2010
Immobilisations incorporelles nettes	7 754	50	7 804
Immobilisations corporelles nettes	284	213	497
Immobilisations - Total	8 038	263	8 301

En milliers d'euros	Manufacture	Distribution	2009
Immobilisations incorporelles nettes	15 893	333	16 226
Immobilisations corporelles nettes	134	297	431
Immobilisations - Total	16 027	630	16 657

5.7 Information sur les parties liées

Néant.

5.8 Dividendes

ModeLabs Group SA, de création récente, n'a pas distribué de dividende au cours des trois derniers exercices.

5.9 Evènements post clôture

Aucun évènement post-clôture n'a été identifié entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes consolidés 2010.

5.10 Engagements de financement et de garantie

Engagements hors état de la situation financière donnés

En milliers d'euros	2010	2009
Nantissements hypothèques et sûretés réelles	0	0
Avals, cautions et garanties données	5 726	5 000
Autres engagements donnés	0	0
Total	5 726	5 000

Au 31 décembre 2010

La banque Fortis est caution à hauteur de 4 526 milliers d'euros pour le compte de la société ModeLabs SA, et de 1 200 milliers d'euros pour le compte de la société ModeLabs Manufacture, en faveur de fournisseurs constructeurs.

Au 31 décembre 2009

La banque Fortis est caution à hauteur de 4 000 milliers d'euros pour le compte de la société ModeLabs S.A. et de 1 000 milliers d'euros pour le compte de la société ModeLabs Manufacture, en faveur de fournisseurs.

5.11 Passif éventuel

Le contrôle fiscal réalisé sur la société ModeLabs Group concernant la période 2006-2008 a donné lieu à notification d'un redressement. Le principal redressement concerne la déductibilité d'un abandon de créance réalisé en 2008 pour 5,5 millions d'euros par ModeLabs Group au bénéfice d'une de ses filiales, conformément à la réglementation en vigueur et remis en cause par l'administration fiscale. Ce redressement est contesté par la Société et ses conseils. A ce jour, le risque a été partiellement provisionné dans les comptes. Une procédure de réclamation est en cours.

Honoraires des commissaires aux comptes 2010

Les montants ci-dessous correspondent aux montants dus au titre de l'année 2010 :

Montants HT en milliers d'euros	Deloitte		Mazars		Autres	
	Montants (HT)		Montants (HT)		Montants (HT)	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit						
> Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés						
- Emetteur	58	65	58	65		
- Filiales intégrées globalement	25	30	25	34	25	26
<i>Filiales françaises</i>	25	30	25	30	25	26
<i>Filiales étrangères</i>			4	4	4	4
> Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes						
- Emetteur	0	13	0	13	0	0
- Filiales intégrées globalement	0	0	0	0	0	0
<i>Sous-total</i>	<i>83</i>	<i>108</i>	<i>83</i>	<i>112</i>	<i>25</i>	<i>26</i>
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement						
> Juridique, fiscal, social	0	0	0	0	0	0
> Autres	0	0	0	0	0	0
<i>Sous-total</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
TOTAL	83	108	83	112	25	26

I.3.- Attestation du responsable du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2010 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport annuel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant la période, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes.

Monsieur Stéphane Bohbot
Président du Directoire

I.4.- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Modelabs Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2010 s'élève à 5 033 milliers d'euros, ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note 2.7 de l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 3.1 de l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée.

Nous avons également utilisé ces travaux pour apprécier les perspectives de recouvrabilité sur les exercices postérieurs, des impôts différés actifs comptabilisés conformément aux dispositions énoncées dans la note 2.13 « Impôts sur les bénéficiaires » de l'annexe aux états financiers.

Comme indiqué dans la note 2.5 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe des comptes consolidés, les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues à l'exception des coûts de développement dits de « projets » inscrits en immobilisations incorporelles à conditions qu'ils répondent strictement à l'ensemble des critères prévus par la norme IAS38. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous sommes assurés que la note 2.5 fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Deloitte & Associés

Pierre SARDET

Alain GUINOT

II.- COMPTES SOCIAUX

II.1.- Etats financiers

1.- Bilan-actif

En milliers d'euros	2010	2009
Actif Immobilisé	23 330	32 701
Immobilisations incorporelles	3 488	8 971
Immobilisations corporelles	29	33
Immobilisations financières	19 813	23 696
Actif Circulant	34 313	48 919
Clients et autres débiteurs	17 954	29 214
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 954	19 305
Charges constatées d'avance	405	400
Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 093	1 371
Ecart de conversion Actif	71	98
Total actif	58 807	83 089

2.- Bilan-passif

En milliers d'euros	2010	2009
Capital	2 287	2 285
Prime d'émission	76 499	76 469
Réserve légale	82	82
Report à nouveau	- 37 478	-38 817
Résultat	- 16 158	1 339
Capitaux propres	25 232	41 358
Provisions pour risques et charges	1 152	1 148
Dettes (1)	32 239	40 539
Autres emprunts obligataires	15 000	15 000
Emprunts auprès d'établissements de crédit (2)	7 447	10 072
Emprunts et dettes financières (3)	772	712
Fournisseurs et comptes rattachés	3 211	4 226
Dettes fiscales et sociales	1 233	1 096
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 554	9 332
Autres dettes	0	54
Produits constatés d'avance (1)	22	45
Ecart de conversion Passif	184	45
Total passif	58 807	83 089
(1) Dont à plus d'un an	18 333	21 667
(1) Dont à moins d'un an	13 906	18 872
(2)Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	6	
(3)Dont emprunt participatif		

3.- Compte de résultat

En milliers d'euros	2010	2009
Chiffre d'affaires	6 179	4 942
Reprises sur provisions et transfert de charges	149	1 382
Autres Produits	1 818	2 012
Produits d'exploitation	8 146	8 336
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Achat de matières premières		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	-6 100	-6 026
Impôts et taxes	-77	-95
Salaires	-1 490	-1 328
Charges sociales	-631	-560
Dotations aux amortissements	-3 424	-3 673
Dotations aux dépréciations	-79	
Dotations aux provisions	-113	-156
Autres charges	-656	-153
Charges d'exploitation	-12 570	-11 991
Résultat d'exploitation	- 4 425	- 3 655
Produits financiers	1 057	1 394
Charges financières	-18 648	-1 182
Résultat financier	- 17 591	212
Résultat courant avant impôts	- 22 016	- 3 443
Produits exceptionnels	2 154	2 722
Charges exceptionnelles	-3 109	- 1 440
Résultat exceptionnel	- 955	1 282
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	- 6 812	- 3 501
Résultat net	- 16 158	1 339

II.2.- Annexes aux comptes sociaux

1.- Règles et méthodes comptables

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du Code de commerce)

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2010 dont le total est de 58 808 milliers d'euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de :
- 16 158 milliers d'euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2010 au 31/12/2010.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels telles que définies par le PCG 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthodes

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

1.1- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. L'amortissement, calculé dès la date de mise en service de l'immobilisation, est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité.

Les coûts de développement informatique sont amortis sur leur durée d'utilité estimée, soit 3 à 4 ans, selon le mode linéaire.

Les minima garantis dus pour les redevances de licences de marque sont activés pour leur montant total. Les amortissements sont pratiqués sur la durée d'exploitation de ces licences en fonction des avantages consommés au cours de l'exercice.

Les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues du fait de l'application par la société de l'option prévue par le Code de commerce (C.com.art. D 19 et PCG art. 311- 3 - 2).

1.2- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement calculé dès la date de mise en service de l'immobilisation, est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :

- installations internet	3 à 7 ans
- Installations techniques, matériels et outillages	4 à 10 ans
- installations générales, agencements	7 à 10 ans
- matériel de transport	5 ans
- mobilier de bureau	4 ans

1.3- Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

Titres de participation

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment des projections de flux de trésorerie futurs, de l'actif réestimé, de la quote-part des capitaux propres et d'autres méthodes, en tant que de besoin.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières comprennent notamment les autres titres immobilisés et les actions propres.

Autres titres immobilisés :

Les autres titres immobilisés sont ceux que l'entreprise a l'intention ou l'obligation de conserver durablement.

A chaque date d'arrêté, la société apprécie s'il existe un indice objectif de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant une dépréciation est constituée.

Actions propres :

Elles sont évaluées au prix d'acquisition des actions. A la fin de l'exercice, le coût d'acquisition est comparé au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice. Une dépréciation est constituée si ce cours est inférieur à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée si le cours à la clôture est inférieur à la valeur comptable.

1.4- Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5- Opérations en devises

Les transactions en monnaies autres que l'euro sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés dans ces autres monnaies sont convertis aux taux en vigueur à la date de clôture. La conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en 'écart de conversion'.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité ou partiellement.

1.6- Coût d'emprunt

Les coûts d'emprunts supportés par la Société au cours de l'exercice n'ont pas pour objet de financer l'acquisition ou la production d'actif éligible et sont comptabilisés dans le résultat financier.

1.7- Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie des ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente de celui-ci.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation que le management du Groupe peut faire en date de clôture de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

1.8- Avantages au personnel

Le principal régime à prestations définies existant au sein du Groupe concerne les indemnités de fin de carrière (indemnités de départ à la retraite). Au 31 décembre 2010, la provision constatée sur ModeLabs Group, calculée par le cabinet d'actuaire s'élève à 194 milliers d'euros.

Cette évaluation prend en compte :

- les droits acquis par chaque salarié à la clôture de l'exercice considéré. Le taux de revalorisation des salaires estimé entre 1,5 % et 4%,
- l'éventualité d'un départ à la retraite à 65 ans compte tenu du turn-over. Le taux du turn-over pris en compte est dégressif de 15% à 12% suivant l'âge du salarié de 20 à 39 ans inclus, de 1% de 40 à 54 ans et 0% au delà,
- la probabilité pour chaque salarié d'atteindre l'âge de la retraite,
- la mise à la retraite à l'initiative de l'employeur,
- un taux d'inflation de 2,00 % et un taux d'actualisation de 4,20 %.

Le tableau ci-dessous synthétise les principales hypothèses :

	2010	2009
Taux d'actualisation	4.20 %	4.75 %
Taux d'inflation	2.00 %	2.50 %
Taux de revalorisation des salaires	Entre 1.5 % et 4.00 %	Entre 1.5 % et 4.00 %

1.9- Actions propres

Depuis le 8 mai 2006 et jusqu'au 7 mai 2007, pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction, ModeLabs Group a confié à la société Crédit Agricole Chevreux la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 22 Mars 2005. La gestion de ce contrat a été transférée à la société Bryan Garnier au cours du 1^{er} semestre 2010.

A la date du 31 décembre 2010, 92 155 titres ModeLabs Group figurent au compte de liquidité pour une valeur d'achat de 134 milliers d'euros.

Par ailleurs, ModeLabs Group a confié à la société Crédit Agricole Chevreux la mise en œuvre d'un contrat de programme de rachat de titres avec effet au 31 juillet 2007 pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction. La gestion de ce contrat a été transférée à la société Bryan Garnier au cours du 1^{er} semestre 2010.

Le mandat d'achat porte sur 500 000 actions maximum.

A la date du 31 décembre 2010, 366 605 actions ModeLabs Group figuraient au compte de ce programme pour une valeur d'achat de 1 133 milliers d'euros.

1.10- Autres informations

Le 3 juillet 2006, le Directoire, sur recommandation du Comité des rémunérations et par autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 22 novembre 2005, a décidé d'adopter, au profit de certains cadres de l'entreprise :

- un plan d'options de souscription d'actions de la société ModeLabs Group ;
- un plan d'attribution gratuite d'actions de la société ModeLabs Group.

Le droit d'attribution définitive est soumis à la présence effective du bénéficiaire dans la société à la fin de la période d'acquisition fixée pour chaque bénéficiaire par le Directoire lors de l'attribution.

L'évaluation des services rendus par les bénéficiaires est réalisée à l'aide d'un modèle de type Black & Scholes.

L'Assemblée Générale mixte du 4 juin 2007 a donné au Directoire, l'autorisation de consentir au bénéfice des salariés de la Société des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société et de procéder à l'attribution gratuite d'actions. Ces autorisations sont accordés pour une durée de 38 mois soit jusqu'au 4 août 2010 et remplacent celles du 22 novembre 2005 et du 22 mars 2006.

En date du 23 février 2008, le Directoire a décidé, sur recommandation du Comité des rémunérations, de modifier le plan d'options de souscription d'actions de la Société ModeLabs Group adopté le 3 juillet 2006.

L'Assemblée Générale mixte du 22 mai 2008 a donné au Directoire l'autorisation de consentir au bénéfice des salariés de la Société, des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société et de procéder à l'attribution gratuite d'actions. Ces autorisations sont attribuées pour une durée de 38 mois soit jusqu'au 22 juillet 2011 et remplacent celles du 4 juin 2007.

En 2009, 2 plans d'attribution d'actions gratuites ont été mis en place (plan 3a et 3b) par le Directoire, conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2008.

En 2010, 2 plans d'options de souscription d'actions ont été mis en place (plans 3b et 3c) , 1 plan d'option d'achat d'actions (plan 4c) ainsi que 1 plan d'attribution d'actions gratuites (plan 3c), par le Directoire, conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2008.

Plan de stock-options et actions gratuites Plan 1a	Stock-options	Actions gratuites
Date d'attribution	03/07/2006	03/07/2006
Prix d'exercice de l'option en euros	6.11	
Nombre maximum de stocks options et d'actions gratuites pouvant être attribuées	338 055	234 296
Nombre de stocks options et d'actions gratuites attribuées au 31/12/2009	185 007	141 475
Nombre de stocks options et actions gratuites restant à attribuer après le plan 1a	153 048	92 821
Cours de l'action lors de l'attribution en euros	7.55	7.55

Plan de stock-options et actions gratuites Plan 1b et 1c	Stock-options	Actions gratuites
Date d'attribution	01/06/2007	01/06/2007
Prix d'exercice de l'option en euros	6,85	
Nombre de stocks options et actions gratuites restant à attribuer après le plan 1a	153 048	92 821
Nombre de stocks et d'actions gratuites attribuées au 31/12/2009	54 412	92 821
Nombre de stocks options et actions gratuites restant à attribuer après le plan 1b et 1c	98 636	0
Cours de l'action lors de l'attribution en euros	8,62	8,62

Plan de stock- options Plan 2-Remplace partiellement le plan 1a	Stock-options
Date d' attribution	23/02/2008
Prix d'exercice de l'option en euros	1,51
Nombre maximum de stocks options pouvant être attribuées	112 685
Nombre de stocks option attribuées au 31/12/2009	108 827
Nombre de stocks options restant à attribuer après le plan 2	3 858
Cours de l'action lors de l'attribution en euros	1,89

Plan d'actions gratuites Plan 2	Actions gratuites
Date d' attribution	03/01/2008
Prix d'exercice de l'option en euros	
Nombre maximum d'actions gratuites pouvant être attribuées	112 685
Nombre d'actions gratuites attribuées au 31/12/2009	3 000
Nombre d'actions gratuites restant à attribuer après le plan 2	109 685
Cours de l'action lors de l'attribution en euros	1,96

Plan de stock-options Plan 3-Remplace partiellement les plans 1a, 1b et 1c	Stock-options
Date d' attribution	09/07/2008
Prix d'exercice de l'option en euros	1,78
Nombre maximum de stocks option pouvant être attribuées	338 055
Nombre de stocks option attribuées au 31/12/2009	130 592
Nombre de stocks option restant à attribuer après le plan 3	207 463
Cours de l'action lors de l'attribution en euros	2,20

Plans d'actions gratuites Plan 3a

Actions gratuites

Date d'attribution	27/08/2009
Prix d'exercice de l'option en euros	
Nombre maximum d'actions gratuites pouvant être attribuées	338 055
Nombre d'actions gratuites attribuées au 31/12/2009	280 000
Nombre d'actions gratuites restant à attribuer après le plan 3a	58 055
Cours de l'action lors de l'attribution en euros	1.90

Plans d'actions gratuites Plan 3b

Actions gratuites

Date d'attribution	15/12/2009
Prix d'exercice de l'option en euros	
Nombre maximum d'actions gratuites pouvant être attribuées	58 055
Nombre d'actions gratuites attribuées au 31/12/2009	45 000
Nombre d'actions gratuites restant à attribuer après le plan 3b	13 055
Cours de l'action lors de l'attribution en euros	1.97

Plan de stocks-options Plan 3b

Stocks-options

Date d'attribution	04/01/2010
Prix d'exercice de l'option en euros	1,57
Nombre maximum de stocks option pouvant être attribuées	338 055
Nombre de stocks option attribuées au 31/12/2010	50 000
Nombre de stocks option restant à attribuer après le plan 3b	288 055
Cours de l'action lors de l'attribution en euros	1,90

Plan de stocks-options Plan 3c

Stocks-options

Date d'attribution	05/07/2010
Prix d'exercice de l'option en euros	1,85
Nombre maximum de stocks option pouvant être attribuées	288 055
Nombre de stocks option attribuées au 31/12/2010	50 000
Nombre de stocks option restant à attribuer après le plan 3c	238 055
Cours de l'action lors de l'attribution en euros	2,33

Plan de stocks-options Plan 4a

Stocks-options

Date d'attribution	01/12/2010
Prix d'exercice de l'option en euros	2,61
Nombre maximum de stocks option pouvant être attribuées	238 055
Nombre de stocks option attribuées au 31/12/2010	41 450
Nombre de stocks option restant à attribuer après le plan 4a	196 605
Cours de l'action lors de l'attribution en euros	3,25

Date d'attribution	29/12/2010
Prix d'exercice de l'option en euros	
Nombre maximum d'actions gratuites pouvant être attribuées	13 055
Nombre d'actions gratuites attribuées au 31/12/2010	12 000
Nombre d'actions gratuites restant à attribuer après le plan 3c	1 055
Cours de l'action lors de l'attribution en euros	3.50

1.11- Intégration fiscale

La société ModeLabs Group a opté pour le régime d'intégration fiscale avec la société ModeLabs SA, ModeLabs manufacture et ModeLabs Research Labs.

Les sociétés filiales enregistrent leur charge d'impôt comme en l'absence d'intégration.

La société ModeLabs Group enregistre le solde d'impôt, charge ou produit, par rapport au résultat d'ensemble.

Au 31 décembre 2010, le produit d'impôt de la société ModeLabs Group est de 6 661 milliers d'euros. En l'absence d'intégration fiscale, ModeLabs Group n'aurait pas eu de produit d'impôt à comptabiliser.

1.12 - Emprunt obligataire

La société ModeLabs Group a émis un emprunt obligataire à bon de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription pour 15 000 milliers d'euros. La durée de l'emprunt est de 5 ans à compter du 15 décembre 2009. La souscription est réservée à The Fairbank Investment Fund Cooperatif U.A. et à la Banque de Vizille. Les intérêts seront versés in fine au titre des OBSA. Elles seront remboursées à un prix de 19 144.22 euros par OBSA, soit un taux de rendement actuariel de 5 % par an. Les bons de souscription sont exerçables à tout moment à compter de l'émission des OBSA jusqu'à la date tombant 5 ans et 3 mois à compter de la date d'émission des OBSA, sauf cas d'exigibilité anticipée.

1.13 - Passif éventuel

Le contrôle fiscal réalisé sur la société ModeLabs Group concernant la période 2006-2008 a donné lieu à notification d'un redressement. Le principal redressement concerne la déductibilité d'un abandon de créance réalisé en 2008 pour 5,5 millions d'euros par ModeLabs Group au bénéfice d'une de ses filiales conformément à la réglementation en vigueur, mais remis en cause par l'administration fiscale.

Ce redressement est contesté par la société et des conseils. Le risque a été partiellement provisionné dans les comptes. Une procédure de réclamation est en cours.

1.14 - Résultat financier

Les charges financières s'élèvent à 18 648 milliers d'euros, contre 1 182 milliers d'euros pour l'exercice précédent. La variation du poste est essentiellement liée à l'impact sur l'exercice des abandons de créances effectués pour un montant total de 16 014 milliers d'euros de ModeLabs Group au bénéfice de ses filiales ModeLabs Manufacture, ModeLabs Inc, ModeLabs UK et ModeLabs Mobiles.

Au cours de l'exercice, la société ModeLabs Group a également cédé à sa filiale ModeLabs Manufacture les titres des sociétés ModeLabs Hong Kong, ModeLabs Research Labs, ModeLabs UK, ModeLabs Inc et ModeLabs Mobiles.

2.- Immobilisations – incorporelles et corporelles

En milliers d'euros	2009	Acquisitions	Cessions	2010
Autres immobilisations incorporelles	16 222	112	3 213	13 121
Immobilisations incorporelles brutes	16 222	112	3 213	13 121
Installation et agencements des constructions				
Installations techniques, matériels et outillages	27			27
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	44	6		50
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles brutes	72	6		77
Immobilisations brutes	16 294	118	3 213	13 199

En milliers d'euros	2009	Augmentations Dotations	Diminutions	Sorties / Rep	2010
Autres immobilisations incorporelles	7 250	3 190		806	9 633
Amortissement Immobilisations incorporelles	7 250	3 190		806	9 633
Installation et agencements des constructions					
Installations techniques, matériels et outillages	2	5			7
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique					
Immobilisations corporelles	37	4			41
Amortissement immobilisations corporelles	39	9			48
Amortissements	7 289	3 199		806	9 682

3.- Immobilisations financières

En milliers d'euros	2009	Acquisitions	Cessions	2010
Autres participations	19 851		1 290	18 561
Prêts et autres immobilisations financières	4 507	1 247	3 549	2 205
Immobilisations financières brutes	24 358	1 247	4 839	20 766

4.- Provisions et dépréciations inscrites au bilan

En milliers d'euros	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques et charges	1 148	997	993	1 152
Dépréciations				
Sur titres de participation	235	402	0	637
Sur autres immobilisations financières	427		111	316
Sur comptes clients		79		79
Autres dépréciations	2	1 129	2	1 129
Total	1 812	2 607	1 106	3 313
Dont dotations et reprises :				
Exploitation		192	126	
Financières		1 602	321	
Exceptionnelles		813	659	
Reprises de l'exercice :				
	Non utilisée		Utilisée	
Provisions pour pertes de change :			- 207 K€	
Autres provisions pour charges:	635 K€		149 K€	
Dépréciation immobilisations financières :			- 111 K€	
Autres dépréciations :	3 K€			

5.- Etats des créances

En milliers d'euros	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	832	274	558
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	5 866	5 866	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1	1	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	469	469	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 848	1 848	
Autres impôts taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés	10 748	10 748	
Débiteurs divers	229	229	
Charges constatées d'avance	405	405	
Total	20 398	19 840	558

6.- Eléments relevant de plusieurs postes de bilan

En milliers d'euros	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
<hr/>			
<i>Immobilisations financières</i>			
Participations		18 326	
Total immobilisations		18 326	
<i>Créances</i>			
Créances clients et comptes rattachés		5 551	
Autres créances		10 748	
Total créances		16 299	
<hr/>			
Dettes			
Emprunts et dettes financières divers		772	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 422	
Autres dettes			
Total dettes		2 194	
<hr/>			

7.- Détail des produits à recevoir

En milliers d'euros	2010	2009
Créances clients et comptes rattachés		
Facture à établir	60	17
Total	60	17
Autres créances	3	13
Avoirs à recevoir		
Total	3	13
Disponibilités		
Intérêts courus à recevoir	31	
Total	31	0
Total général	95	30

8.- Détail des produits constatés d'avance

En milliers d'euros	2010	2009
Produits constatés d'avance	22	45
Total général	22	45

9.- Détail des produits exceptionnels

En milliers d'euros	2010	2009
Sur opérations de gestion	482	1 190
Sur opérations en capital	1 014	1 000
Reprises sur provisions, transferts de charges	659	531
Total général	2 155	2 722

Les produits exceptionnels comprennent pour 1 014 milliers d'euros, le produit de cession des titres de participation.

10.- Détail des Charges constatées d'avance

En milliers d'euros	2010	2009
Charges constatées d'avance	405	401

11.- Détail des charges à répartir sur plusieurs exercices

En milliers d'euros	2010	2009
Frais sur emprunt à répartir	1 093	1 371
Total général	1 093	1 371

12.- Détail des charges exceptionnelles

En milliers d'euros	2010	2009
Sur opérations de gestion	16	16
Sur opérations en capital	2 227	924
Dotations aux amortissements et provisions	866	500
Total général	3 109	1 440

Les charges exceptionnelles sont principalement constituées par :

- la valeur nette comptable des titres de participations cédés : 1 290 milliers d'euros
- le mali lié à l'attribution d'actions gratuites : 614 milliers d'euros
- la comptabilisation d'une provision pour risque fiscal : 738 milliers d'euros.

13.- Capitaux propres

13.1 Composition du capital social

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du Code de commerce)

Différentes catégories de titres	Au début de l'exercice	Valeur nominale En fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Nombre de titres Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice
ACTIONS	0,10	0,10	22 849 390	21 765		22 871 155

13.2 Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Primes et Réserves	Résultat	Total Capitaux propres
Situation au 31/12/09	2 285	37 732	1 340	41 357
Affectation de résultat 2009		1 340	- 1 340	
Augmentation de capital	2	31		33
Résultat au 31/12/2010			- 16 158	- 16 158
Situation 31/12/2010	2 287	39 103	- 16 158	25 232

14.- Etats des dettes

En milliers d'euros	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	15 000		15 000	
Emprunts auprès d'établissements de crédit (1)				
- à un an maximum à l'origine	780	780		
- à plus d'un an à l'origine	6 666	3 333	3 333	
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 211	3 211		
Personnel et comptes rattachés	116	116		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	200	200		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	863	863		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	54	54		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 554	4 554		
Groupe et associés (2)	772	772		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	22	22		
Total	32 238	13 905	18 333	

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice 3 333

(2) Emprunts, dettes contractés auprès des associés

En 2009, ModeLabs Group a émis un emprunt obligataire à bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant nominal de 15 millions d'euros. 1000 OBSA ont été émises pour une valeur nominale et un prix d'émission de 15.000 euros unitaire. La durée de l'emprunt est de 5 ans à compter du 17 décembre 2009. La souscription est réservée à « The Fairbank Investment Fund Cooperatif U.A. » et à « Banque de Vizille ». Les intérêts seront versés in fine au titre des OBSA. Elles seront remboursées à un prix de 19.144,22 euros par OBSA soit un taux de rendement actuariel brut de 5 % par an.

15.- Détails des charges à payer

En milliers d'euros	2010	2009
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>		
Intérêts courus à payer	769	52
Cap organismes bancaires	6	21
Total	775	73
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>		
Fournisseurs. factures non parvenues	463	312
Fournisseurs FNP Groupe		
Total	463	312
<i>Dettes fiscales et sociales</i>		
Dettes provisionnées / congés payés	76	81
Provisions primes	36	99
Pers. Autres Charges à payer		
Collectif notes de frais	3	8
Formation Prof. Continue	18	25
Taxe d'apprentissage	11	8
Charges sociales sur congés à payer	32	34
Provision charges sociales / primes	15	42
Charges sociales sur primes	32	16
Autres impôts & taxes à payer	9	12
C.E.T	9	
Taxe Véhicules de Sociétés	5	11
Total	246	336
Total général	1 484	721

16.- Engagements financiers

(En milliers d'euros)

Engagements donnés

Avals, cautions et garanties

néant

Engagements reçus

Caution bancaires auprès de plusieurs fournisseurs

néant

17.- Effectif moyen

	Personnel salaré	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	9	
Employés	18	
TOTAL	23	0

18.- Liste des filiales et participations

	Capital (en milliers d'euros)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (en milliers d'euros)	Valeur brute des titres (en milliers d'euros)	Prêt/Avance consentis et non remb. (en milliers d'euros)	CA HT (en milliers d'euros)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en milliers d'euros)
	Quote-part détenue (en %)		Valeur nette des titres (en milliers d'euros)	Cautions/aval donnés par la société (en milliers d'euros)	Résultat du dernier exercice écoulé (en milliers d'euros)	

Filiales

(+ 50 % du capital
détenu)

MODELABS SA	115	36 815	16 924	6 368	237 596	
	99%		16 924		10 409	
MODELABS MANUFACTURE	1 000	-7 307	1 000	1 182	23 950	
	100%		1 000		7 392	
WORLD GSM	41	- 1263	402	1 128	230	
	70%		0		-114	

Au cours de l'exercice la société ModeLabs Group a cédé à la société ModeLabs Manufacture les titres des sociétés :

ModeLabs Hong Kong, ModeLabs Research Labs, ModeLabs UK, ModeLabs Inc et ModeLabs Mobiles.

19.- Ventilation du chiffre d'affaires net.

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

En milliers d'euros	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	1 152		1 152
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	5 027		5 027
Total	6 179		6 179

Le chiffre d'affaires est essentiellement constitué de coûts refacturés dans le cadre de conventions courantes et réglementées entre ModeLabs Group et ses filiales ModeLabs SA et ModeLabs Manufacture.

20.- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt.

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

En milliers d'euros

Déficits reportables	43 021
----------------------	--------

21.- Rémunération des dirigeants

En milliers d'euros	2010
Rémunérations allouées aux membres des organes de direction ou de gérance	830
<i>Autres engagements</i>	
Stocks options et actions gratuites aux membres des organes de direction ou de gérance	
Total	830

Autres engagements

Le montant des stocks options et actions gratuites attribuées aux membres des organes de Direction ou de Gérance est de 166 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

II.3 – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société MODELABS GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2010 s'établit à 17 924 milliers d'euros, sont évalués à leur valeur d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 1.3 de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues dans les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacune de ces activités sous contrôle de la direction générale et nous nous sommes assurés que la note 1.3 de l'annexe fournit une information appropriée. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 28 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ALAIN GUINOT

MAZARS

PIERRE SARDET

II.4 – Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements règlementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

▪ **Abandon de créances au profit de Modelabs Manufacture**

Nature et objet :

Votre société a procédé à un abandon de créance d'un montant total de 11 262 milliers d'euros au profit de sa filiale Modelabs Manufacture.

Cette convention a été autorisée le 2 décembre 2010 par le Conseil de Surveillance.

Mandataire social concerné :

Monsieur Stéphane BOHBOT, Président du Directoire

▪ **Cessions de titres de participation à Modelabs Manufacture**

Nature et objet :

- Conclusion d'un contrat de cession de participations par votre société au profit de la société Modelabs Manufacture SAS en date du 13 décembre 2010, concernant la totalité des titres de la société ModeLabs Reasearch Labs SARL, au prix de cession de 640 milliers d'euros.

- Conclusion d'un contrat de cession de participations par votre société au profit de la société Modelabs Manufacture SAS en date du 14 décembre 2010, concernant la totalité des titres des sociétés Modelabs UK, Modelabs Inc, Modelabs Honk Kong et Modelabs Mobiles, au prix de cession total de 374 milliers d'euros.

Ces conventions ont été autorisées le 2 décembre 2010 par le Conseil de Surveillance.

Mandataire social concerné :

Monsieur Stéphane BOHBOT, Président du Directoire

- **Abandon de créance au profit de Modelabs Inc**

Nature et objet :

Votre société a procédé à un abandon de créance d'un montant total de 2 901 milliers de dollars au profit de sa filiale Modelabs Inc.

Cette convention a été autorisée le 2 décembre 2010 par le Conseil de Surveillance.

Mandataire social concerné :

Monsieur Alain ZAGURY, Président du Conseil de Surveillance

- **Abandon de créance au profit de Modelabs UK**

Nature et objet :

Votre société a procédé à un abandon de créance d'un montant total de 1 976 milliers de livres sterling au profit de sa filiale Modelabs UK.

Cette convention a été autorisée le 2 décembre 2010 par le Conseil de Surveillance.

Mandataire social concerné :

Madame Françoise GRAND, Membre du Directoire

- **Abandon de créance au profit de Modelabs Mobiles**

Nature et objet :

Votre société a procédé à un abandon de créance d'un montant total de 238 milliers d'euros au profit de sa filiale Modelabs Mobiles.

Cette convention a été autorisée le 2 décembre 2010 par le Conseil de Surveillance.

Mandataire social concerné :

Madame Françoise GRAND, Membre du Directoire

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

▪ **Convention d'intégration fiscale avec la société Modelabs SA**

Nature et objet :

Votre Conseil d'Administration, en date du 2 mars 2005, a autorisé la conclusion d'une convention d'intégration fiscale avec la société Modelabs SA.

Modalités :

Modelabs Group s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés, de l'imposition forfaitaire annuelle dûs par le groupe formé par elle-même et la société Modelabs SA, à compter du 1er janvier 2005, pour une durée de cinq ans et renouvelable par tacite reconduction.

Mandataires sociaux concernés :

Monsieur Alain ZAGURY, Président du Conseil de Surveillance
Monsieur Stéphane BOHBOT, Président du Directoire

Fait à Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2011
Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ALAIN GUINOT

MAZARS

PIERRE SARDET

III.- RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

Chers actionnaires,

Nous vous présentons le rapport de gestion sur les activités de la Société pendant l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2010 et clos le 31 décembre 2010 et soumettons à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

Nous vous rappelons que le présent rapport qui porte sur les comptes annuels de ModeLabs Group (la « Société ») et les comptes consolidés, ainsi que celui des Commissaires aux comptes ont été mis à votre disposition dans les conditions légales et réglementaires.

Certains aspects spécifiques de ces comptes sont décrits plus en détail ci-après.

1. SYNTHÈSE DE L'ANNÉE 2010

Très forte croissance du chiffre d'affaires sur l'année 2010 : + 35,2% à 240,2 millions d'euros

En clôturant l'exercice 2010 avec un chiffre d'affaires au 4^{ème} trimestre de 74,9 millions d'euros en hausse de 35,1%, ModeLabs Group réalise une croissance record de 35,2% de son activité sur l'année 2010 qui atteint 240,2 millions d'euros.

Activité Manufacture : atteinte d'un premier palier de croissance avant le lancement de la nouvelle génération de mobiles de luxe

Seulement deux ans après son lancement, l'activité des mobiles de luxe a atteint 19,8 M€ en 2010, consacrant ainsi la percée de ModeLabs Group sur le marché émergent des mobiles d'exception. La croissance atteint 27,7% pour les ventes de mobiles d'exception, pour une croissance de l'ensemble du pôle Manufacture, incluant les mobiles Lifestyle sur 2009, de 10,8%.

Face à un marché rapidement transformé par le succès des smartphones, les ventes des mobiles de luxe de première génération, après avoir atteint un niveau record au 3^{ème} trimestre 2010, sont en retrait sur le 4^{ème} trimestre. Le lancement de la nouvelle génération de mobiles d'exception prévue mi-2011 devrait permettre au pôle Manufacture d'entrer dans une deuxième phase de forte croissance.

Activité Distribution : une année record

Sur l'année, le chiffre d'affaires du pôle atteint 220,4 millions d'euros, soit en progression de 37,9% par rapport à 2009.

En 2010, le marché des produits télécoms a poursuivi son évolution portée par les effets de la convergence, et par l'essor des smartphones. La convergence a élargi le marché du mobile aux accessoires audio (casques, mini-enceintes, stations d'accueil) et aux produits data (tablettes, netbooks ...). Parallèlement, l'essor des smartphones génère une demande croissante d'accessoires de protection et de personnalisation.

Face à ces tendances, ModeLabs distribution a su élargir son offre et réussir la montée en gamme de ses produits : le pôle a continué en 2010 à développer son leadership avec près de 9,8 millions d'accessoires vendus contre 7,9 millions en 2009.

Par ailleurs, le pôle Distribution a accéléré sa croissance en 2010 sur le segment des mobiles en gagnant des clients de premier plan et en proposant de nouvelles offres exclusives.

2. COMPTES CONSOLIDES

Préambule

Les comptes consolidés annuels complets sont établis selon les mêmes principes et méthodes comptables appliqués par le Groupe aux états financiers pour l'exercice 2009. Les amendements de normes et interprétations qui entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2010 ne trouvent pas à s'appliquer dans le Groupe ou n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés clos au 31 décembre 2010.

L'ensemble des comptes consolidés ont été établis conformément aux normes comptables internationales en vigueur, qui intègrent les normes comptables internationales (IAS/IFRS), les interprétations du comité d'interprétation des normes comptables internationales ou Standing Interpretations Committee (SIC) et du comité d'interprétation des normes d'information financière internationales ou International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et applicables à ce jour .

2.1 CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE 2010

2.1.1 Chiffre d'affaires consolidé par activité

Le chiffre d'affaires consolidé de Modelabs Group est passé de 177,7 millions d'euros au 31 décembre 2009 à 240,2 millions d'euros au 31 décembre 2010, soit une progression de 35,2 % sur la période.

En millions d'euros	2010	2009	Var.	Var. %
Activités Manufacture	19,8	17,9	1,9	10,8%
<i>dont mobiles de Luxe</i>	19,8	15,4	4,4	27,7%
<i>dont mobiles Lifestyle</i>	0,0	2,5	-2,5	na
Activités Distribution	220,4	159,8	60,6	37,9%
Total	240,2	177,7	62,5	35,2%

Activité Manufacture

Le chiffre d'affaires Manufacture enregistre une croissance de 10,8% pour atteindre 19,8 millions d'euros au 31 décembre 2010. Les mobiles de luxe Tag Heuer, Christian Dior et Versace constituent l'intégralité du chiffre d'affaires de l'exercice 2010 contre 90% au 31 décembre 2009, Leurs ventes sont en progression de 27,7% sur la période.

Activité Distribution

L'activité Distribution conforte sur l'année 2010 son leadership en gagnant de nouvelles parts de marché et enregistre une croissance de 37,9% pour atteindre 220,4 millions d'euros au 31 décembre 2010. Les ventes de mobiles ont connu une très bonne dynamique ainsi que celles des accessoires portée par les effets de la convergence, l'essor des smartphones et des opérations de licencing.

2.1.2 Chiffre d'affaires consolidé par zone géographique

En millions d'euros	2010	2009	Var.	Var. %
France	118,4	102,2	16,2	15,9%
%	49,3%	57,5%		
Hors France	121,8	75,5	46,3	61,3%
%	50,7%	42,5%		
Total chiffre d'affaires	240,2	177,7	62,5	35,2%

Le chiffre d'affaires réalisé en France a représenté 49,3% de l'activité totale du Groupe en 2010 contre 57,5% en 2009.

Le chiffre d'affaires réalisé hors France a représenté 50,7% de l'activité totale du Groupe en 2010 contre 42,5%.

La répartition par zone hors France est la suivante :

En millions d'euros	2010	2009	Var.	Var. %
Europe	79,6	50,3	29,3	58,2%
%	65,3%	66,6%		
Asie	30,5	15,9	14,6	91,8%
%	25,0%	21,1%		
Reste du Monde	11,7	9,3	2,4	26,1%
%	9,6%	12,3%		
Total chiffre d'affaires hors France	121,8	75,5	46,3	61,3%

La croissance du chiffre d'affaires en Asie provient essentiellement de l'activité Manufacture suite à l'ouverture de points de vente en Chine, Hong Kong et Macao sur l'année 2010.

2.2 RESULTATS CONSOLIDES

2.2.1 Synthèse des résultats consolidés

En milliers d'euros	2010	2009
Chiffre d'affaires	240 203	177 700
Coût des ventes	-198 457	-147 467
Marge brute	41 746	30 234
Coût des opérations	-33 172	-28 103
Résultat opérationnel courant	8 574	2 130
Autres produits et charges opérationnelles	-3 459	-620
Résultat opérationnel	5 115	1 510
Coût de l'endettement financier net	-638	-46
Variation de juste valeur des instruments financiers	-27	-68
Autres produits et charges financiers	282	244
Charge d'impôts	-2 070	-1 385
Quote-part du résultat des entreprises associées	0	-72
Résultat net avant résultat des activités abandonnées	2 662	183
Résultat des activités abandonnées	0	1 197
Résultat net	2 662	1 380

2.2.2 Marge brute consolidée

En milliers d'euros	2010	% du CA	2009	% du CA
Activités Manufacture	7 194	36,3%	5 171	29,0%
Activités Distribution	34 552	15,7%	25 063	15,7%
Total	41 746	17,4%	30 234	17,0%

La marge brute progresse de 30 234 milliers d'euros au 31 décembre 2009, soit 17,0% du chiffre d'affaires à 41 746 milliers d'euros au 31 décembre 2010, soit 17,4% du chiffre d'affaires. Cette augmentation provient essentiellement de la hausse du taux de marge brute de l'activité Manufacture.

(a) Marge brute consolidée : activité Manufacture

La marge brute de l'activité Manufacture passe de 5 171 milliers d'euros au 31 décembre 2009, soit 29,0% du chiffre d'affaires à 7 194 milliers d'euros au 31 décembre 2010, soit 36,3% du chiffre

d'affaires. Il s'agit d'une augmentation de 2 023 milliers d'euros et de 7,3 points de base. Cette forte progression est générée par la montée en gamme des mobiles de luxe, produits à plus forte valeur ajoutée.

(b) Marge brute consolidée : activité Distribution

La marge brute des activités Distribution passe de 25 063 milliers d'euros au 31 décembre 2009, soit 15,7% du chiffre d'affaires à 34 552 milliers d'euros au 31 décembre 2010, soit 15,7% du chiffre d'affaires. Elle croît de 9 489 milliers d'euros et reste stable en termes de pourcentage de chiffre d'affaires. Cette croissance en valeur est liée à l'augmentation de l'activité.

2.2.3 Coûts des opérations consolidés

Le tableau suivant présente l'évolution du coût des opérations entre l'exercice 2010 et 2009 :

En milliers d'euros	2010	2009	Var.	Var. %
Coûts de logistique	5 827	5 125	703	13,7%
Coûts d'engineering	2 967	2 211	755	34,2%
Coûts de marketing	7 336	5 447	1 889	34,7%
Coûts commerciaux	8 232	7 563	668	8,8%
Frais généraux et administratifs	8 811	7 757	1 054	13,6%
Coût des opérations	33 172	28 103	5 069	18,0%

Les coûts des opérations s'établissent à 33 172 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 28 103 milliers d'euros au 31 décembre 2009 soit une augmentation de 18%.

La hausse des coûts de logistique de 703 milliers d'euros s'explique par l'augmentation de l'activité sur l'année.

L'augmentation des coûts d'engineering de 755 milliers d'euros est principalement liée à la hausse des coûts de développement, de qualité et de suivi des projets de l'activité Manufacture.

La hausse des coûts de marketing de 1 889 milliers d'euros s'explique par des opérations promotionnelles de la Distribution, le renforcement des équipes marketing et les frais de lancement des nouveaux mobiles de luxe.

L'augmentation des coûts commerciaux de 668 milliers d'euros résulte essentiellement de l'augmentation de la force commerciale sur la Distribution.

La hausse des frais généraux et administratifs provient de l'augmentation des impôts et taxes ainsi que des loyers et de la quote-part annuelle des frais d'émission de l'emprunt obligataire lancé en décembre 2009.

2.2.4 Autres produits et charges opérationnels consolidés

Les autres produits et charges opérationnels comprennent des produits ou charges non récurrents d'un montant significatif.

Le résultat des autres produits et charges opérationnels est une charge nette de 3 459 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre une charge nette de 620 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Il se décompose ainsi :

En milliers d'euros	2010	2009
Produits de cession d'éléments d'actifs	0	1 000
Reprise provisions sur fournisseurs débiteurs	0	503
Reprise provisions exceptionnelles pour risque	1 103	201
Produits exceptionnels sur litiges sociaux et fournisseurs	107	106
Autres produits opérationnels	1 210	1 810
Charges sur fournisseurs débiteurs	0	-660
VNC des éléments d'actifs cédés	-113	-1 081
Dotation provisions pour risques	-75	-386
Dépréciation d'immobilisations incorporelles	-3 970	0
Charges exceptionnelles sur risques sociaux et fournisseurs	-511	-303
Autres charges opérationnelles	-4 669	-2 430
Autres produits et charges opérationnels	-3 459	-620

Le montant de la dotation pour dépréciation d'immobilisations incorporelles comptabilisé au 31 décembre 2010 résulte principalement d'un impairment test sur la R&D consécutivement à l'identification d'indices de perte de valeur sur la première génération de mobiles de luxe arrivée en fin de cycle.

2.2.5 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'établit à 5 115 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

2.2.6 Coût de l'endettement financier net et autres charges et produits

Le coût de l'endettement financier net comprend essentiellement les plus et moins values sur cession de VMP et les intérêts sur les emprunts contractés par le Groupe.

Les autres produits et charges financiers sont essentiellement composés d'un résultat de change et de la variation de la juste valeur des instruments financiers.

Une partie des achats est effectuée en dollar américain. Une couverture de change est contractée à chaque commande. Des variations de change peuvent cependant être enregistrées comptablement suite au décalage des cours entre la date de couverture à l'engagement et la date de constatation de la dette dans les livres (date de réception de la facture). Les achats sont comptabilisés au cours de réception de la facture alors que le paiement sera réalisé au cours de couverture.

2.2.7 Quote-part du résultat des entreprises associées

La quote-part du résultat des entreprises associées correspond à la quote-part de résultat mis en équivalence de la société Global V en 2009 soit - 71 milliers d'euros. Cette société a été cédée sur l'exercice 2009.

2.2.8 Résultat net des sociétés abandonnées

Le résultat des activités abandonnées est nul au 31 décembre 2010 en l'absence de mouvements sur le périmètre. Il s'élève à 1 197 milliers d'euros au 31 décembre 2009 et provient en totalité des dernières transactions liées à la cession de la société ModeLabs Technologie en 2008.

2.2.9 Résultat net

En 2010, la charge d'impôt comprenant les impôts exigibles et les variations d'impôts différés est de 2 070 milliers d'euros.

En 2009, la charge d'impôt comprenant les impôts exigibles et les variations d'impôts différés est de 1 385 milliers d'euros.

Le résultat net par action, calculé en divisant le « résultat net part du groupe » par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation s'établit comme suit :

	2010	2009
Résultat net part Groupe en K€	2 556	1 359
Résultat net part Groupe de l'exercice en K€	2 556	1 359
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (1)	22 856 625	22 849 390
Effet des actions ordinaires dilutives	7 225 373	854 561
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	30 081 998	23 703 951
Résultat de base par action en €	0,112	0,059
Résultat dilué par action en €	0,085	0,057

(1) Actions détenues pendant la période

2.3 FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION DE L'ENDETTEMENT

2.3.1 Flux de trésorerie

En milliers d'euros	2010	2009
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	18 101	16 950
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	-6 024	-1 920
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-5 491	13 651
Flux nets de trésorerie liés aux activités abandonnées	0	0
Variation de trésorerie	6 586	28 681
Trésorerie d'ouverture	52 290	21 972
Incidence de la variation des taux de change	91	-45
Trésorerie de clôture	58 967	52 290

La Société a généré 6 586 milliers d'euros de trésorerie en 2010 et dégage une trésorerie positive au 31 décembre 2010 de 58 967 milliers d'euros.

L'impact de trésorerie des activités abandonnées figure sur une ligne ad hoc dans le tableau de flux.

(a) Flux de trésorerie générés par l'activité

L'activité a dégagé 18 101 milliers d'euros de trésorerie en 2010 contre 16 950 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Les flux de trésorerie générés par l'activité comprennent la marge brute d'autofinancement, la variation du besoin en fonds de roulement et l'impôt payé de la période:

En milliers d'euros	2010	2009
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	13 392	7 675
Variation du BFR liée à l'activité hors impôts	6 779	10 660
Impôts payés	-2 070	-1 385
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	18 101	16 950

Marge brute d'autofinancement

En 2010, la marge brute d'autofinancement s'élève à 13 392 milliers d'euros pour un résultat net de 2 662 milliers d'euros duquel on a annulé l'effet de la charge d'impôt à concurrence de 2 070 milliers d'euros. Elle tient compte, par ailleurs, d'un montant de dotation aux amortissements et provisions pour 6 708 milliers d'euros.

Variation du besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement est une ressource de 6 779 milliers d'euros au 31 décembre 2010. Cette réduction du besoin en fonds de roulement en nombre de jours provient essentiellement des autres dettes et de l'amélioration de la gestion du poste clients.

(b) Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

En milliers d'euros	2010	2009
Acquisitions d'immobilisations	-3 278	-2 263
Acquisitions d'immobilisations financières	-6 069	-647
Cession d'actifs financiers	3 540	1 000
Variation des prêts et avances consentis	-217	-10
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	-6 024	-1 920

Les acquisitions d'immobilisations s'élèvent à 3 278 milliers d'euros au 31 décembre 2010. Elles concernent majoritairement des investissements incorporels en matière de licence et de recherche et développement, en liaison avec les projets de mobiles de luxe.

Les acquisitions d'immobilisations financières de 6 069 milliers d'euros au 31 décembre 2010 sont principalement constituées de la souscription d'un BMTN de 6 millions d'euros en mai 2010.

Les cessions d'actifs financiers s'expliquent principalement par le remboursement d'un BMTN de 2,8 millions d'euros arrivé à échéance sur la période et du reclassement en trésorerie d'un BMTN de 740 milliers d'euros, celui-ci étant devenu liquide sur la période.

(c) Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

Au 31 décembre 2010, les opérations de financement s'élèvent à 5 491 milliers d'euros et correspondent principalement:

- à des remboursements d'emprunts pour 3 333 milliers d'euros;
- au financement des actions propres pour 979 milliers d'euros ;
- aux remboursements des intérêts pour 1 234 milliers d'euros ;
- à l'augmentation de capital de 42 milliers d'euros.

(d) Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées

Les flux de trésorerie liés aux activités abandonnées se présentent ainsi et reprennent les impacts liés à la sortie de l'activité de ModeLabs Technologies :

En milliers d'euros	2010	2009
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements des activités abandonnées*	0	2 874
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement des activités abandonnées*	0	-1 192
Variation de trésorerie des activités abandonnées *	0	1 682

* ces lignes sont isolées au sein du tableau de flux de trésorerie du Groupe

2.3.2 Situation de l'endettement

En milliers d'euros	2010	2009
Dettes bancaires à long terme	17 081	23 733
Dettes bancaires à court terme	3 438	0
Dettes bancaires	20 519	23 733
Instruments financiers dérivés	-677	-14
Trésorerie et équivalent	-58 967	-52 290
Contrats de location (part court terme)	0	0
Contrats de location (part long terme)	0	0
Contrats de location	0	0
Actifs financiers courants	0	0
Endettement net (excédent net)	-39 125	-28 571
Actif financier immobilisé	-5 370	-3 548
Endettement (excédent net) après placement long terme	-44 495	-32 119

Au 31 décembre 2010, le Groupe a un endettement net en excédent de 44 495 milliers d'euros.

2.4 BILAN ET CAPITAUX PROPRES

Le total du bilan consolidé représente un montant de 152 387 milliers d'euros au 31 décembre 2010, par comparaison avec un total de 137 867 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 64 354 milliers d'euros dont 34 milliers d'euros d'intérêts minoritaires au 31 décembre 2010. Au 31 décembre 2009 ils représentaient 62 653 milliers d'euros dont - 65 milliers d'euros d'intérêts minoritaires.

La Société a procédé à un reclassement de 831 milliers d'euros net d'impôt différé, entre dettes financières et capitaux propres au bilan au 31 décembre 2010, en application d'IAS 32 et IAS 8 relatif à la valorisation des BSA liée à l'émission de l'emprunt obligataire du 17 décembre 2009. Le reclassement est sans impact sur le résultat.

En milliers d'euros	Capital	Primes et Réserves	Réserves consolidées Groupe	Actions propres	Paiements en actions	Ecart de conversion	Résultat exercice	Total Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux Propres
Situation au 31/12/08	2 285	76 282	13 604	-589	891	-824	-31 551	60 098	-89	60 009
Affectation du résultat 2008			-31 551				31 551	0		0
Augmentation de capital								0		0
Résultat consolidé au 31/12/2009							1 359	1 359	21	1 380
Composante capitaux propres des BSA			831					831		831
Actions propres				7				7		7
Paiements en actions					434			434		434
Ecart de conversion						-69		-69	3	-66
Evaluation Juste Valeur des actifs financiers disponibles à la vente			80					80		80
Divers			-22					-22		-22
Situation au 31/12/09	2 285	76 282	-17 058	-582	1 325	-893	1 359	62 718	-65	62 653
Affectation du résultat 2009			1 359				-1 359	0		0
Augmentation de capital	2	30						32		32
Résultat consolidé au 31/12/2010							2 556	2 556	106	2 662
Actions propres				-1 393				-1 393		-1 393
Paiements en actions					579			579		579
Gains et pertes comptabilisés directement en Capitaux propres			67			-239		-172	-7	-179
Situation au 31/12/10	2 287	76 312	-15 632	-1 975	1 904	-1 132	2 556	64 320	34	64 354

3. COMPTES DE LA SOCIETE MERE MODELABS GROUP, S.A

Les comptes sociaux ont été préparés selon les mêmes règles et principes comptables que les comptes sociaux de l'exercice précédent.

Compte de résultat

Le chiffre d'affaires est essentiellement constitué de coûts refacturés dans le cadre de conventions entre ModeLabs Group et ses filiales ModeLabs S.A., et ModeLabs Manufacture à hauteur de 6 179 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 4 942 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Les autres produits s'élèvent à 1 967 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 3 394 milliers d'euros au 31 décembre 2009. La variation s'explique essentiellement par l'impact sur 2009 des frais d'émission de l'emprunt obligataire pour un montant de 1 382 enregistrés en transfert de charge.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 12 570 milliers d'euros, contre 11 991 milliers d'euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à un montant négatif de 4 425 milliers d'euros, contre un résultat négatif de 3 655 milliers d'euros pour l'exercice précédent.

Les charges financières s'élèvent à 18 648 milliers d'euros, contre 1 182 milliers d'euros pour l'exercice précédent. La variation du poste est essentiellement liée à l'impact sur l'exercice des abandons de créances effectués pour un montant total de 16 014 milliers d'euros de ModeLabs Group au bénéfice de ses filiales ModeLabs Manufacture, ModeLabs Inc, ModeLabs UK et ModeLabs Mobiles.

Le résultat financier ressort à un montant négatif de 17 591 milliers d'euros contre un montant positif de 212 milliers d'euros pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt fait apparaître une perte de 22 016 milliers d'euros contre une perte de 3 443 milliers d'euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice fait apparaître une perte comptable de 16 158 milliers d'euros contre un bénéfice de comptable de 1 340 milliers d'euros pour l'exercice précédent. La position bénéficiaire sur 2009 résultait de la constatation du crédit d'impôt lié à l'intégration fiscale des sociétés françaises. Le niveau des pertes sur 2010 est principalement lié aux abandons de créances effectués sur la période.

Résultat fiscal

La Société est en intégration fiscale avec sa filiale ModeLabs S.A., ModeLabs Manufacture et ModeLabs Research Lab. Le résultat fiscal du Groupe s'établit à une perte de 12 886 milliers d'euros. En application de l'article 223 quarter du Code Général des Impôts, vous noterez que les dépenses ou charges visées à l'article 39-4 dudit Code ont représenté un montant de 16 732 euros au titre de l'exercice.

Bilan

Le total du bilan de la société ModeLabs Group S.A. s'élève à 58 808 milliers d'euros au 31 décembre 2010 par comparaison avec un total de 83 090 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Les capitaux propres de la Société s'établissent à 25 232 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 41 358 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Information sur les délais de paiement fournisseurs

Conformément à la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 et aux nouveaux articles consécutifs L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, la décomposition à la clôture 2010 du solde des dettes ModeLabs Group S.A. à l'égard des fournisseurs est la suivantes :

	Encours	Non échu	Echu		
			<60 jours	entre 61 et 120 jours	> 121 jours
en milliers d'euros	3 211	2916	96	199	0

La décomposition au 31 décembre 2009 était la suivante :

	Encours	Non échu	Echu		
			< 60 jours	entre 61 et 120 jours	> 121 jours
en milliers d'euros	3 880	3 347	-978	1 230	280

4. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES

ModeLabs manufacture anticipe un premier semestre 2011 en repli dans l'attente du lancement au second semestre de nouveaux mobiles de luxe dont un smartphone développé sous Android. Le développement de cette deuxième génération de mobiles pour les marques du portefeuille exige un process nouveau et particulièrement long.

Ces nouveaux mobiles qui bénéficieront d'un environnement technologique avancé vont ouvrir le marché des mobiles de luxe à de nouvelles catégories de clientèle. Ils devraient ainsi permettre au pôle Manufacture d'atteindre l'équilibre dans les derniers mois de 2011.

Après une année 2010 record, ModeLabs distribution entend continuer à développer son activité en poursuivant sa stratégie d'innovation et de création de valeur. Le pôle va renforcer sa politique de licensing et accélérer la création de nouveaux produits sous marque propre.

5. EFFECTIFS

L'effectif total du Groupe est de 167 personnes au 31 décembre 2010 (contre 162 au 31 décembre 2009) dont 137 personnes en France et 30 à l'étranger.

6. GESTION DES RISQUES

Les principaux risques auxquels la Société est exposée du fait de son activité, de son organisation et de sa situation internationale ainsi que leur gestion sont détaillés ci-dessous :

Risques liés aux projets de développement produit qui requièrent des ressources de conception et dont le succès commercial pourrait ne pas être celui escompté

L'étude, la conception et le développement de produits requièrent des ressources internes ou externes. Par ailleurs, les accords de licence conclus par le Groupe engagent généralement le Groupe sur le versement d'un minimum garanti annuel. Le Groupe peut, pour des raisons techniques, commerciales ou autres ne pas être en mesure de lancer le produit tel qu'identifié.

A ce jour, le Groupe a développé un processus de contrôle interne très serré dans le suivi des projets de développement produits. Les étapes de projets sont validées une à une et confirmées par un calcul à jour de rentabilité prévisionnelle.

Risques liés à la concurrence

Le marché de la téléphonie mobile est hautement compétitif et le Groupe s'attend à ce que la concurrence en termes d'offre et de prix s'accroisse à mesure que le marché deviendra plus segmenté.

Le Groupe travaille aujourd'hui à prendre des positions clés dans le domaine des licences comme dans celui de la distribution afin de conserver l'avance qu'il a pris sur ce marché. Les études prospectives confirment leur estimation de fort potentiel du marché segmenté des téléphones portables.

Risques de dépendance vis-à-vis de sous-traitants

Le Groupe sous-traite la fabrication de ses produits sur mesure auprès de fournisseurs extérieurs.

Bien que le Groupe s'efforce d'assurer un suivi très rigoureux de la qualité des produits, cette dépendance de sources extérieures peut amener le Groupe à réduire la commercialisation de certains produits, soit du fait de produits défectueux, soit du fait d'un manque de capacité de production.

Le Groupe gère plusieurs sous-traitants et répartit ses approvisionnements. Il veille aussi à capitaliser et renforcer toutes les compétences de gestion et de maîtrise d'ouvrage afin d'assurer une maîtrise de la chaîne de production.

Risques liés à la responsabilité du Groupe suite à la commercialisation des produits qu'il conçoit et à la mise en œuvre éventuelle de garanties contractuelles octroyées aux clients

Dans l'éventualité où les produits du Groupe ne répondraient pas aux exigences de ses clients, le Groupe pourrait être amené à réaliser des efforts commerciaux, techniques, marketing et financiers.

En particulier, le Groupe s'engage à réparer ou échanger, à sa charge, les éventuels produits défectueux des clients. Ces retours clients sont traités auprès d'une société extérieure spécialisée et suivis au mois le mois. Ils font l'objet d'une provision statistique à chaque vente constatée.

Risques de change

Une partie des achats relatifs à l'activité du Groupe est réalisée en dollars US, alors que la majorité du chiffre d'affaires est effectuée en euros. Pour faire face au risque de change, le Groupe a mis en place un système de couverture de change.

Risques liés aux systèmes d'information

Le Groupe utilise des outils informatiques pour ses activités logistiques et de gestion. Si ceux-ci étaient endommagés pour une raison quelconque, l'activité du Groupe en serait affectée défavorablement le temps de remise à niveau des systèmes.

Le Groupe effectue des sauvegardes régulières de ses systèmes afin d'être en mesure de redémarrer l'activité à tout instant.

Risque de liquidité

Le Groupe n'est pas significativement exposé au risque de liquidité, les actifs courants étant supérieurs aux passifs courants. Les ressources du Groupe couvrent ses engagements actuels sans qu'il ait besoin aujourd'hui d'utiliser d'autres moyens de financements que ceux décrits ci-dessous :

- ModeLabs Group a émis un emprunt obligataire à bons de souscription d'action pour 15 000 milliers d'euros. La durée de l'emprunt est de 5 ans à compter du 17 décembre 2009. La souscription a été réservée à The Fairbank Investment Fund Cooperatief U.A. et à la Banque de Vizille. Les intérêts seront versés in fine au titre des OBSA. Elles seront remboursées à un prix de 19 144,22 euros par OBSA soit un taux de rendement actuariel brut de 5% par an ; Les bons de souscription sont exerçables à tout moment à compter de l'émission des OBSA jusqu'à la date tombant 5 ans et 3 mois à compter de la date d'émission des OBSA, sauf cas d'exigibilité anticipée.
- ModeLabs Group a tiré une ligne de crédit de 10 000 milliers d'euros à l'origine auprès de la banque Calyon dans le cadre de son contrat de prêt conclu le 1er Août 2007. Le remboursement est prévu en 3 échéances annuelles du 31 juillet 2010 au 31 juillet 2012. Le taux d'intérêt est équivalent à l'Euribor 6 mois plus une marge de 0,6%. Au 31 décembre 2010, reste un solde dû de 6 666 milliers d'euros dont 3 333 milliers d'euros en court terme.

L'ensemble des covenants est respecté au 31 décembre 2010.

- au 22 décembre 2006, ModeLabs Group a contracté un emprunt auprès de la banque Crédit du Nord pour un montant de 800 milliers d'euros pour une durée de 3 ans au taux de 3,97% l'an. Il a été entièrement remboursé au 31 décembre 2009.

Risques de contrepartie

Pour tous les autres clients, hors grands comptes, les sociétés ModeLabs SA et ModeLabs Manufacture bénéficient d'une couverture COFACE.

Cependant, elles restent susceptibles de ne pas pouvoir recouvrer certaines créances non couvertes en totalité ou en partie, ce qui n'aurait qu'un impact limité sur son résultat et sa situation financière.

La part des 10 premiers clients du Groupe dans le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2010 s'élève à 39,5% du chiffre d'affaires contre 40,3% au 31 décembre 2009.

Risques liés à la non-conformité des produits du Groupe aux normes de commercialisation

Les produits du Groupe doivent être conformes aux normes de certification destinées à garantir la sécurité de l'utilisateur ou le bon fonctionnement des réseaux ainsi qu'aux normes réglementaires en vigueur dans le pays.

Le Groupe consacre des ressources techniques pour la veille environnementale, pour la définition de spécifications en adéquation avec la réglementation ainsi que pour la réalisation de tests de conformité.

Risques de taux

Aucun emprunt à taux variable n'a été souscrit au cours de l'année 2010.

ModeLabs Group bénéficie d'une ligne de crédit depuis 2008 auprès de la banque Calyon, remboursable en trois tiers durant 3 ans à compter du 31 juillet 2010. Le taux d'intérêt est EURIBOR 6 mois plus une marge de 0,6%. La société n'a pas mis en place de couverture de taux.

Risques des marchés boursiers

Le Groupe n'est pas soumis aux risques relatifs aux marchés boursiers car il ne détient aucune participation dans des sociétés cotées.

Passifs éventuels

Le contrôle fiscal réalisé sur la société ModeLabs Group concernant la période 2006-2008 a donné lieu à notification d'un redressement. Le principal redressement concerne la déductibilité d'un abandon de créance réalisé en 2008 pour 5,5 millions d'euros par ModeLabs Group au bénéfice d'une de ses filiales, conformément à la réglementation en vigueur et remis en cause par l'administration fiscale. Ce redressement est contesté par la Société et ses conseils. A ce jour, le risque a été partiellement provisionné dans les comptes. Une procédure de réclamation est en cours.

7. PRISE EN COMPTE DES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DU GROUPE

Le Groupe a appliqué la réglementation ROSHC pour l'ensemble de ses produits au cours de l'année 2010.

Le Groupe est également cotisant des organismes de recyclage des emballages, des batteries et des produits électriques, conformément à la réglementation européenne WWEE entrée en vigueur le 15 novembre 2006.

Le Groupe n'exploite aucune installation figurant sur la liste prévue au IV de l'article L.515-5 du Code de l'Environnement.

Il n'existe aucune information à mentionner relative aux conséquences de l'activité des sociétés du Groupe sur l'environnement figurant à l'article R. 225-105 du Code de commerce.

8. INFORMATION SUR LES ELEMENTS VISES A L'ARTICLE L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE TEL QUE MODIFIE PAR LA LOI DU 31 MARS 2006 SUR LES OPA

L'article L.225-100-3 du Code de commerce tel que modifié par la loi du 31 mars 2006 sur les Offres Publiques d'Acquisition rend désormais obligatoire pour les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé de faire état et d'expliquer, le cas échéant, les éléments suivants, s'ils sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- la structure du capital de la société ;
- les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de Commerce ;
- les participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce ;
- la liste des détenteurs de tous titres comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci ;
- les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier ;

- les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ;
- les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil de Surveillance ainsi qu'à la modification des statuts de la société ;
- les pouvoirs du Directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions ;
- les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société ;
- les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Directoire ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin à raison d'une offre publique.

La Société ModeLabs Group S.A. n'a pas connaissance de tels éléments qui seraient susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

9. UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe réalise des placements en monétaire en BMTN indexés sur la performance d'indices boursiers.

10. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun fait notable n'est survenu depuis la clôture de l'exercice écoulé. Vous noterez que le Groupe poursuit ses investissements en vue des lancements stratégiques des mobiles de luxe sur le plan international.

11. ACTIVITE DES FILIALES DE LA SOCIETE ET DES SOCIETES CONTROLEES PAR ELLE

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2010 s'établit comme suit :

SOCIETES	N°SIRET	% de Contrôle	2010 % d'intérêts	Méthode de consolidation	% de Contrôle	2009 % d'intérêts	Méthode de consolidation	ACTIVITE
MODELABS GROUP - mère	450 671 367	MERE	MERE	IG	MERE	MERE	IG	Holding - Conception de mobiles on demand
MODELABS	403 361 439	99,00%	99,00%	IG	99,00%	99,00%	IG	Vente accessoires telecom et mobiles
MODELAB RESEARCH LABS	442 777 645	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	Recherche & Développement
MODELABS MANUFACTURE	503 481 244	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	Conception et vente de mobiles et accessoires on demand
MODELABS UK		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	Vente mobiles on demand
MODELABS INC		100,00%	95,00%	IG	100,00%	95,00%	IG	Vente mobiles on demand
WORLD GSM	429 099 203	70,00%	70,00%	IG	70,00%	70,00%	IG	Site e commerce de vente de mobiles
MODELABS MOBILES SL		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	Vente mobiles on demand
MODELABS Limited		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	Vente accessoires telecom et mobiles/sourcing, mobiles on demand
SHANGHAI TIANSHI TRADING CO, LTD		0%	0%	N/A	100,00%	100,00%	IG	Vente accessoires telecom
SHENZHEN MODELABS TRADING LTD		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	Vente mobiles on demand
MODELABS SOURCING LIMITED		100,00%	100,00%	IG	0,00%	0,00%		Trading accessoires telecom et mobiles

<i>En milliers d'euros</i>	CA 2010	CA 2009	Résultat 2010	Résultat 2009	Total Bilan 2010	Total Bilan 2009
ModeLabs	237 596	172 735	10 409	6 787	99 916	68 331
ModeLabs UK	48	1 402	2 332	-242	156	345
ModeLabs HK	1 735	35 457	-36	-2 021	2 291	27 273
ModeLabs Inc	65	1 095	2 015	-679	90	695
World GSM	229	262	-116	-69	78	159
Global 5	n/a	-440	n/a	-474	n/a	0
ModeLabs Mobiles SL	0	-3	236	-12	32	46
Manufacture	23 950	19 758	7 392	-2 258	15 401	14 230
ModeLabs Research Labs	0	0	112	-84	1 277	842
ModeLabs Sourcing Ltd	0	n/a	-16	n/a	40	n/a

12. PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE OU PRISE DE CONTROLE DE TELLES SOCIETES

Aucune prise de participation de ce type n'a été réalisée sur l'exercice 2010.

13. ALIENATIONS D' ACTIONS INTERVENUES A L'EFFET DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES

Aucune aliénation de ce type n'a eu lieu durant l'exercice 2010.

14. ACQUISITION D' ACTIONS DESTINEES A ETRE ATTRIBUEES AUX SALARIES DANS LE CADRE DE L'INTERESSEMENT DU PERSONNEL AUX FRUITS DE L'EXPANSION DE L'ENTREPRISE OU A FAVORISER LA LIQUIDITE DU TITRE

Depuis le 8 mai 2006 et jusqu'au 7 mai 2007, pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction, ModeLabs Group a confié à la société Crédit Agricole Chevreux la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 22 mars 2005. La gestion de ce contrat a été transférée à la société Bryan Garnier au cours du 1^{er} semestre 2010.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, une somme de 700 milliers d'euros a été affectée au compte de liquidité.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, la Société a acheté, dans le cadre du mandat donné à Crédit Agricole Chevreux puis transféré à Bryan Garnier, 1 055 356 actions au cours moyen de 3,06 euros, et vendue 1 088 201 actions au cours moyen de 3,04 euros.

En conséquence, à la date du 31 décembre 2010, 92 155 titres ModeLabs Group représentant 4,03% du capital social de la Société, d'une valeur nominale de 0,10 euros, et acquises à un prix de revient moyen de 3,61 euros, figuraient au compte de liquidité pour une valeur d'achat de 134 milliers d'euros.

Par ailleurs, ModeLabs Group a confié à la société Crédit Agricole Chevreux la mise en œuvre d'un contrat de programme de rachat de titres avec effet au 31 juillet 2007 pour une durée de 1 an renouvelable pour tacite reconduction. La gestion de ce contrat a été transférée à la société Bryan Garnier au cours du 1^{er} semestre 2010. Le mandat d'achat porte sur 500 000 actions maximum.

A la date du 31 décembre 2010, 366 605 actions ModeLabs figurent au compte de ce programme pour une valeur d'achat de 1 133 milliers d'euros.

A la date du 31 décembre 2009, 31 000 actions ModeLabs figurent au compte de ce programme pour une valeur d'achat de 180 milliers d'euros.

L'Assemblée Générale du 20 mai 2010 a autorisé à nouveau le Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la Société conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce. Cette autorisation est donnée pour une période de 18 mois. Elle a mis fin, pour la fraction non utilisée, et remplace l'autorisation accordée au Directoire par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2009.

15. ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE ET LA PROPORTION DE CAPITAL QUE REPRESENTENT LES ACTIONS DETENUES PAR LE PERSONNEL DE LA SOCIETE ET PAR LE PERSONNEL DES SOCIETES QUI LUI SONT LIEES DANS LE CADRE D'UN PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE

Les salariés détenant une participation au capital de la Société et dont les titres sont inscrits au nominatif, figurent dans le tableau ci-dessous. Il est à noter que ces participations ne sont pas intervenues dans le cadre de PEE ou FCPE mis en place par le Groupe.

Alain Zagury	17,90%
Stéphane Bohbot	13,80%

16. CAPITAL SOCIAL – ACTIONNARIAT

16.1 EVOLUTION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2010, le capital social de la société ModeLabs Group est constitué de 22 871 155 actions de 0,10 euros de valeur nominale contre 22 849 390 actions au 31 décembre 2009. L'augmentation de capital de 21 765 actions sur la période résulte de l'exercice de 21 765 stock-options en date du 1^{er} septembre 2010.

16.2 REPARTITION DU CAPITAL

A la date du 31 décembre 2010, ModeLabs Group détient en propre 92 155 actions dans le cadre du compte de liquidité.

A la date du 31 décembre 2010, ModeLabs Group détient en propre 366 605 actions dans le cadre du programme de rachat.

Il n'existe pas d'actions d'autocontrôle.

A la date d'établissement du présent rapport, le capital est réparti comme suit entre les personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement une participation représentant au moins un vingtième du capital :

Actionnaires représentant au moins 1/20 du capital	Titres	%
Pierre Asseo	1 331 067	5,82%
Stéphane Bohbot	3 156 354	13,80%
Alain Zagury	4 095 011	17,90%
OTC	1 265 813	5,53%
Nombre de titres total	22 871 155	100,00%

16.3 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET ACTIONS GRATUITES

Plan existant au 31 décembre 2006

Depuis le 3 juillet 2006, le Groupe a octroyé, en contrepartie des services rendus, à certains membres du personnel des plans fondés sur des options réglées en actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 22 novembre 2005 a donné au Directoire, l'autorisation de consentir, au bénéfice des salariés de la Société, des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société et celle du 22 mars 2006 des actions gratuites de la Société. Le délai pendant lequel le Directoire peut utiliser cette autorisation a été fixé par l'Assemblée à 38 mois à compter du jour de l'Assemblée, soit respectivement jusqu'au 22 janvier 2009 et 22 mai 2009.

Plans existants au 31 décembre 2007

Le 1^{er} juin 2007, le Groupe a octroyé de nouveaux plans fondés sur des options réglées en actions entrant dans le cadre des autorisations données lors des Assemblées Générales Extraordinaires du 22 novembre 2005 et du 22 mars 2006.

L'Assemblée Générale mixte du 4 juin 2007 a donné au Directoire, l'autorisation de consentir au bénéfice des salariés de la Société, des options donnant droit à la souscription d'actions de la société et de procéder à l'attribution gratuite d'actions. Ces autorisations sont attribuées pour une durée de 38 mois soit jusqu'au 4 août 2010 et remplacent celles du 22 novembre 2005 et du 22 mars 2006.

Plans existants au 31 décembre 2008

En date du 23 février 2008, le Directoire a décidé, sur recommandation du Comité des rémunérations, de modifier le plan d'options de souscription d'actions de la Société ModeLabs Group adopté le 3 juillet 2006.

L'Assemblée Générale mixte du 22 mai 2008 a donné au Directoire, l'autorisation de consentir au bénéfice des salariés de la société, des options donnant droit à la souscription d'actions de la société et de procéder à l'attribution gratuite d'actions. Ces autorisations sont attribuées pour une durée de 38 mois soit jusqu'au 22 juillet 2011 et remplacent celles du 4 juin 2007.

Plans existants au 31 décembre 2009

Les plans de souscriptions d'options ou d'achat d'actions et les plans d'attribution d'actions sont identiques à ceux du 31 décembre 2008. Les plans de souscriptions d'options 2 et 3 remplacent partiellement les plans de souscriptions d'options 1a, 1b et 1c.

Conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 22 mai 2008, le Directoire a décidé d'attribuer au profit de certains cadres de la société un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions de la société ModeLabs Group. Une première attribution a été validée le 27 août 2009 et la deuxième le 15 décembre 2009.

Plans existants au 31 décembre 2010

Conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 22 mai 2008, le Directoire a décidé d'adopter au profit de certains cadres de la Société 2 nouveaux plans de souscription d'options d'actions de la société ModeLabs Group (plans 3b et 3c), 1 nouveau plan d'options d'achat d'actions de la société ModeLabs Group (plan 4a) et 1 nouveau plan d'attribution gratuite d'actions de la société ModeLabs Group. Les attributions ont respectivement été validées le 4 janvier, 5 juillet, 1^{er} décembre et 29 décembre 2010 par le Directoire.

Conditions d'attribution pour les 5 plans

Options de souscription ou d'achat d'actions

Les options sont soumises à une période d'indisponibilité de quatre ans, la validité d'une attribution est de dix ans. Le droit d'attribution définitive est soumis à la présence effective du bénéficiaire dans la Société à la fin de la période d'acquisition.

Actions gratuites

Les actions sont soumises à une période d'indisponibilité de quatre ans, la validité d'une attribution est de dix ans. Le droit d'attribution définitive est soumis à la présence effective du bénéficiaire dans la Société à la fin de la période d'acquisition.

Le Groupe comptabilise son engagement au fur et à mesure des services rendus par les bénéficiaires de la date d'attribution jusqu'à la date d'acquisition des droits.

La date d'attribution correspond à la date à laquelle les plans ont été approuvés individuellement par le Directoire.

La date d'acquisition des droits est la date à laquelle toutes les conditions spécifiques d'acquisition sont satisfaites.

Plans de stock-options et actions gratuites plan 1a	Stock-options	Actions gratuites
date d'attribution	03/07/2006	03/07/2006
prix d'exercice de l'option en euros	6,11	
nombre maximum de stock-options et d'actions gratuites pouvant être attribuées	338 055	234 296
nombre de stock-options et d'actions gratuites attribuées au 31/12/08	185 007	141 475
nombre de stock-options et d'actions gratuites restant à attribuer après le plan 1a	153 048	92 821
cours de l'action lors de l'attribution en euros	7,55	7,55
volatilité	12,00%	
taux d'intérêt sans risque	2,78%	2,78%
Impact sur 2010 (augmentation des capitaux propres) en milliers d'euros	52	90
Impact sur 2009 (augmentation des capitaux propres) en milliers d'euros	344	633

Plans de stock-options et actions gratuites plan 1b et 1c	Stock-options	Actions gratuites
date d'attribution	01/06/2007	01/06/2007
prix d'exercice de l'option en euros	6,85	
nombre de stock-options et d'actions gratuites restant à attribuer après le plan 1a	153 048	92 821
nombre de stock-options et d'actions gratuites attribuées au 31/12/08	54 412	92 821
nombre de stock-options et d'actions gratuites restant à attribuer après le plan 1b et 1c	98 636	0
cours de l'action lors de l'attribution en euros	8,62	8,62
Impact sur 2010 (augmentation des capitaux propres) en milliers d'euros	0	66
Impact sur 2009 (augmentation des capitaux propres) en milliers d'euros	0	221

Plans de stock-options plan 2 -Remplace partiellement le plan 1a	Stock-options
date d'attribution	23/02/2008
prix d'exercice de l'option en euros	1,51
nombre maximum de stock-options pouvant être attribuées	112 685
nombre de stock-options attribuées au 31/12/08	108 827
nombre de stock-options restant à attribuer après le plan 2	3 858
cours de l'action lors de l'attribution en euros	1,89
volatilité	12,00%
taux d'intérêt sans risque	4,01%
Impact sur 2010 (augmentation des capitaux propres) en milliers d'euros	17
Impact sur 2009 (augmentation des capitaux propres) en milliers d'euros	31

Plans d'actions gratuites plan 2	Actions gratuites
date d'attribution	03/01/2008
prix d'exercice de l'option en euros	
nombre maximum d'actions gratuites pouvant être attribuées	112 685
nombre d'actions gratuites attribuées au 31/12/08	3 000
nombre d'actions gratuites restant à attribuer après le plan 2	109 685
cours de l'action lors de l'attribution en euros	1,96
volatilité	
taux d'intérêt sans risque	4,01%
Impact sur 2010 (augmentation des capitaux propres) en milliers d'euros	2
Impact sur 2009 (augmentation des capitaux propres) en milliers d'euros	4

Plans de stock-options plan 3 -Remplace partiellement le plan 1a, 1b et 1c	Stock-options
date d'attribution	09/07/2008
prix d'exercice de l'option en euros	1,78
nombre maximum de stock-options pouvant être attribuées	338 055
nombre de stock-options attribuées au 31/12/08	130 592
nombre de stock-options restant à attribuer après le plan 3	207 463
cours de l'action lors de l'attribution en euros	2,2
volatilité	12,00%
taux d'intérêt sans risque	4,01%
Impact sur 2010 (augmentation des capitaux propres) en milliers d'euros	23
Impact sur 2009 (augmentation des capitaux propres) en milliers d'euros	35

Plans d'actions gratuites plan 3a	Actions gratuites
date d'attribution	27/08/2009
prix d'exercice de l'option en euros	
nombre maximum d'actions gratuites pouvant être attribuées	338 055
nombre d'actions gratuites attribuées au 31/12/09	280 000
nombre d'actions gratuites restant à attribuer après le plan 3a	58 055
cours de l'action lors de l'attribution en euros	1,9
volatilité	
taux d'intérêt sans risque	3,42%
Impact sur 2010 (augmentation des capitaux propres) en milliers d'euros	266
Impact sur 2009 (augmentation des capitaux propres) en milliers d'euros	46

Plans d'actions gratuites plan 3b	Actions gratuites
date d'attribution	15/12/2009
prix d'exercice de l'option en euros	
nombre maximum d'actions gratuites pouvant être attribuées	58 055
nombre d'actions gratuites attribuées au 31/12/09	45 000
nombre d'actions gratuites restant à attribuer après le plan 3b	13 055
cours de l'action lors de l'attribution en euros	1,97
volatilité	
taux d'intérêt sans risque	3,52%
Impact sur 2010 (augmentation des capitaux propres) en milliers d'euros	44
Impact sur 2009 (augmentation des capitaux propres) en milliers d'euros	1

Plans de stock-options plan 3b	Stock-options
date d'attribution	04/01/2010
prix d'exercice de l'option en euros	1,57
nombre maximum de stock-options pouvant être attribuées	338 055
nombre de stock-options attribuées au 31/12/10	50 000
nombre de stock-options restant à attribuer après le plan 3b	288 055
cours de l'action lors de l'attribution en euros	1,9
volatilité	12,00%
taux d'intérêt sans risque	0,45%
Impact sur 2010 (augmentation des capitaux propres) en milliers d'euros	11

Plans de stock-options plan 3c	Stock-options
date d'attribution	05/07/2010
prix d'exercice de l'option en euros	1,85
nombre maximum de stock-options pouvant être attribuées	288 055
nombre de stock-options attribuées au 31/12/10	50 000
nombre de stock-options restant à attribuer après le plan 3c	238 055
cours de l'action lors de l'attribution en euros	2,33
volatilité	12,00%
taux d'intérêt sans risque	0,41%
Impact sur 2010 (augmentation des capitaux propres) en milliers d'euros	7

Plans de stock-options plan 4a	Stock-options
date d'attribution	01/12/2010
prix d'exercice de l'option en euros	2,61
nombre maximum de stock-options pouvant être attribuées	238 055
nombre de stock-options attribuées au 31/12/10	41 450
nombre de stock-options restant à attribuer après le plan 4a	196 605
cours de l'action lors de l'attribution en euros	3,25
volatilité	12,00%
taux d'intérêt sans risque	0,47%
Impact sur 2010 (augmentation des capitaux propres) en milliers d'euros	1

Plans d'actions gratuites plan 3c	Actions gratuites
date d'attribution	29/12/2010
prix d'exercice de l'option en euros	
nombre maximum d'actions gratuites pouvant être attribuées	13 055
nombre d'actions gratuites attribuées au 31/12/10	12 000
nombre d'actions gratuites restant à attribuer après le plan 3c	1 055
cours de l'action lors de l'attribution en euros	3,5
volatilité	
taux d'intérêt sans risque	0,47%
Impact sur 2010 (augmentation des capitaux propres) en milliers d'euros	0

17. MANDATAIRES SOCIAUX

17.1 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE – LISTE DES MANDATS SOCIAUX

Directoire

Nom	Fonction
Stéphane Bohbot	Président du Directoire
Françoise Grand	Membre du Directoire

Ces dirigeants ont été désignés suivant décision du Conseil de surveillance du 17 juillet 2009. Les membres du Directoire ont été nommés pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2012 qui se tiendra en 2013.

Conseil de Surveillance

Nom	Fonction
Alain Zagury	Président du Conseil de Surveillance
Patrick Choël	Vice président du Conseil de Surveillance
Jean-Louis Missika	Membre du Conseil de Surveillance
Jean-Paul Boulan	Membre du Conseil de Surveillance
Jean-Michel Lebouvier	Membre du Conseil de Surveillance
Shannon Fairbanks	Membre du Conseil de Surveillance
Michel Cognet	Censeur du Conseil de Surveillance

Messieurs Alain Zagury, Patrick Choel, Jean-Louis Missika et Jean-Paul Boulan ont été nommés suivant décision de l'Assemblée Générale mixte du 20 mai 2009. Une réunion du Conseil de Surveillance en date du 17 juillet 2009 a désigné son Président, son Vice-Président et les membres du Directoire.

Monsieur Jean-Michel Lebouvier, madame Shannon Fairbanks et monsieur Michel Cognet ont été nommés suivant décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 novembre 2009.

Les membres du Conseil de Surveillance ont tous été nommés pour quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012 qui se tiendra en 2013.

L'ensemble de ces personnes a pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

- L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent des différentes fonctions salariées et/ou de direction qu'elles ont précédemment exercées et/ou qu'elles continuent à exercer au sein d'autres sociétés ou d'organes divers ;
- Il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun lien familiale ;
- Aucune de ces personnes, au cours des cinq dernières années
 - i. N'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
 - ii. N'a été associée, en sa qualité de dirigeant ou administrateur, à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
 - iii. N'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ;
 - iv. N'a fait l'objet d'incrimination ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

17.2 MANDATS EXERCES DANS TOUTE AUTRE SOCIETE PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX

La liste des mandats ou fonctions exercées par les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de la Société figure dans le tableau ci-dessous.

Nom	Autres mandats et fonctions exercés actuellement	Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années
Stéphane Bohbot	- Membre du Comité consultatif de OTC AM - Administrateur de ModeLabs SA - Président d'Innov8 SASU	- Président du Conseil de Surveillance d'Open-Plug - Président du Conseil de Surveillance de Streamezzo
Françoise Grand	- Directeur ModeLabs Mobiles - Directeur ModeLabs UK - Gérant de ModeLabs Research Lab - Gérant de World GSM	
Alain Zagury	- Président-Directeur Général de ModeLabs SA - Directeur de ModeLabs Inc	
Jean-Paul Boulan	- Administrateur de la société Malbec SA	- Gérant de la SARL JPB Gestion - Administrateur de la société Malbec SA - Gérant de la SARL JPB Gestion

Patrick Choël	- Administrateur des sociétés Parfums Christian Dior, Guerlain et Interparfums en France et Interparfums Inc USA - Président du conseil d'administration du Groupe SGD	- Administrateur des sociétés Parfums Loewe (Madrid), Benefit (San Francisco), Fresh (Boston) - Membre du Conseil de Surveillance de Bonpoint.
Shannon Fairbanks	- Membre du conseil d'administration et directeur d'ING Direct US - Membre du conseil de Clarion Industries - Membre du conseil de Inectys, SA	- Membre du conseil de Tarkett SA - Membre du conseil de Porthault
Jean-Michel Lebouvier	- Gérant de la société Shibumi Corporate Finance	
Jean-Louis Missika	- Président-Directeur général de Jean-Louis Missika SAS - Membre du Conseil d'Administration de Nakama - Membre du Conseil d'Administration de Technologues Culturels	- Membre du Conseil d'Administration de Iliad
Michel Cagnet	- Gérant de JNMC Consulting SARL - Vice Président du Conseil de surveillance d'Azulis Capital SA - Président du Conseil de ISF Capital Développement 2015 SA - Membre du Conseil d'administration de Clarion Industries - Membre du Conseil d'Administration de Focal&Co - Membre du Comité de Surveillance d'Ucast SAS - Membre du Conseil d'Administration de Turenne Capital - Président du Conseil d'Administration d'ISF développement 2015 et d'ISF développement 2016	- Directeur général et membre du Directoire de Tarkett SA

17.3 REMUNERATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Synthèse des rémunérations, des options et actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux (en euros)	Rémunérations dues au titre de l'exercice (1)		Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Stéphane BOHBOT Président du Directoire	273 741	232 768	-	-	-	-
Françoise GRAND Membre du Directoire	151 908	149 736	-	-	-	16 386
Alain ZAGURY Président du Conseil de Surveillance	383 814	316 280	-	-	-	-

(1) Hors jetons de présence

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Stéphane BOHBOT - Président du Directoire

Rémunérations	Montants dus au titre de l'exercice		Montants versés au titre de l'exercice	
	2010	2009	2010	2009
(en euros)				
Rémunération fixe	-	-	255 000	227 500
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	18 741	5 268
Total	-	-	273 741	232 768

Françoise GRAND - Membre du Directoire

Rémunérations	Montants dus au titre de l'exercice		Montants versés au titre de l'exercice	
	2010	2009	2010	2009
(en euros)				
Rémunération fixe	-	-	136 750	136 424
Rémunération variable	-	-	11 585	10 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	3 573	3 312
Total	-	-	151 908	149 736

La part variable de madame Françoise Grand repose sur l'atteinte d'objectifs annuels propres à ses fonctions.

Alain ZAGURY - Président du Conseil de Surveillance

Rémunérations	Montants dus au titre de l'exercice		Montants versés au titre de l'exercice	
	2010	2009	2010	2009
(en euros)				
Rémunération fixe	-	-	375 000	312 500
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	21 000	19 500
Avantages en nature	-	-	8 814	3 780
Total	-	-	404 814	335 780

Récapitulatif des jetons de présence versés aux mandataires sociaux

Jetons de présence des mandataires sociaux (en euros)	2010	2009
Stéphane BOHBOT	-	-
Françoise GRAND	-	-
Alain ZAGURY	21 000	19 500
Patrick CHOEL	16 250	17 500
Jean-Louis MISSIKA	18 250	17 000
Jean-Paul BOULAN	22 000	22 500
Total	77 500	76 500

Enfin, il convient de préciser que les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun dispositif particulier ou avantage spécifiques concernant des rémunérations différées, indemnités de départ ou engagement de retraite, engageant la société à leur verser une quelconque indemnité ou avantage s'il est mis un terme à leur fonction, au moment de leur départ en retraite, ou postérieurement à la fin de leurs fonctions.

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

	Plan 1a AG	Plan 1b/c SO	Plan 1b/c AG	Plan 2a SO *	Plan 2 AG *	Plan 3 SO *	Plan 3a AG	Plan 3b AG	Plan 3c AG	Plan 3b SO	Plan 3c SO	Plan 4a SO
Date du Directoire	03/07/06	01/06/07	01/06/07	23/02/08	03/01/08	09/07/08	27/08/09	15/12/09	29/12/10	04/01/10	05/07/10	01/12/10
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	234 296	153 048	92 821	112 685	112 685	130 592	338 055	58 055	13 055	338 055	288 055	238 055
Dont nombre pouvant être souscrites ou achetées par:												
<i>Françoise Grand</i>	43 531	0	0	87 062	0	0	100 000	0	0	0	0	0
Point de départ d'exercice des options	03/07/06	03/07/06	31/12/07	23/02/08	03/01/08	09/07/08	27/08/09	15/12/09	29/12/10	04/01/10	05/07/10	01/12/10
Date d'expiration	-	03/07/10	-	23/02/10	-	09/07/10	27/08/11	15/12/11	29/12/12	04/01/12	05/07/12	01/12/12
Prix de souscription ou d'achat	7,55	8,62	8,62	1,89	1,89	2,20	1,90	1,97	3,50	1,90	2,23	3,08
Modalité d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions souscrites au	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre cumulé d'option de souscription ou d'achat d'action annulée ou caduque	-	-153 048	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Option de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	-	-	-	3 858	109 685	207 463	58 055	13 055	1 055	288 055	238 055	196 605

* Les plans de souscription d'option 1a, 1b et 1c (239 419 actions) ont été annulés et remplacés dans le courant de l'année 2008 par les plans 2 et 3 (239 419 actions souscrite).

En conséquence, le nombre de bons de souscription d'actions consentis en 2008 à Françoise Grand remplace celui attribué dans le plan 1a en date du 3 juillet 2006.*

17.4 OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER ET L'ARTICLE 222-15-1 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Aucune opération de ce type n'a eu lieu au cours de l'exercice écoulé.

18. REMUNERATION DES AUDITEURS DE LA SOCIETE

Les rémunérations des auditeurs sur 2010 se répartissent comme suit :

Montants HT en milliers d'euros	Deloitte		Mazars		Autres	
	Montants (HT)		Montants (HT)		Montants (HT)	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit						
> Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés						
- Emetteur	58	65	58	65		
- Filiales intégrées globalement	25	30	25	34	25	26
<i>Filiales françaises</i>	25	30	25	30	25	26
<i>Filiales étrangères</i>			4	4	4	4
> Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes						
- Emetteur	0	13	0	13	0	0
- Filiales intégrées globalement	0	0	0	0	0	0
<i>Sous-total</i>	83	108	83	112	25	26
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement						
> Juridique, fiscal, social	0	0	0	0	0	0
> Autres	0	0	0	0	0	0
<i>Sous-total</i>	0	0	0	0	0	0
TOTAL	83	108	83	112	25	26

19. ACTIVITES DE LA SOCIETE ET DU GROUPE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Dans un contexte de complexité croissante des téléphones impliquant un nombre d'acteurs de plus en plus élevé, le Groupe s'attache à développer ses investissements sur les seuls éléments perçus par les utilisateurs comme apportant le plus de valeur ajoutée (design, interface utilisateur, application de services). En fonction des segments visés et des fonctionnalités ou services proposés, il établit des partenariats avec les différents fournisseurs de technologie existant sur le marché. A cet effet, il mène une veille technologique active sur les fonctions différenciantes qui pourraient être utilisées dans le cadre de ses projets.

Lorsqu'il souhaite développer spécifiquement un concept ou une brique, le Groupe gère le développement de manière interne et peut être amené à en confier l'exécution à des tiers spécialisés, puis dépose les brevets qui peuvent éventuellement en découler ou travaille en partenariat avec des laboratoires extérieurs qui sont alors les propriétaires de la technologie et la donne en licence au Groupe.

Grâce à sa relation établie avec ces laboratoires et à sa propre veille technologique, le Groupe étudie de manière permanente de nouveaux développements qui pourront être utilisés sur les téléphones mobiles ou les accessoires. Après s'être concentré sur la technologie « *Bluetooth* », le Groupe travaille actuellement sur des housses de téléphones 3G incorporant des amplificateurs d'antennes qui améliorent la couverture des réseaux 3G et sur des concepts de vêtements communicants en partenariat avec un opérateur télécom.

Indépendamment du développement de nouveaux concepts ou produits, soit de manière internalisée, soit en partenariat avec des tiers, le Groupe grâce à sa connaissance des technologies disponibles et sa proximité avec tous les acteurs du marché (tant en amont qu'en aval) intervient également auprès de fabricants ou sociétés de conception en tant que prescripteur de solutions techniques. C'est notamment le cas en matière de miniaturisation des produits et de définition de l'interface utilisateur.

20. DIVIDENDES

La Société n'a pas distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

21. AFFECTATION DES RESULTATS

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés, font apparaître une perte de 16 158 milliers d'euros, que nous vous proposons d'affecter en totalité au compte de report à nouveau, dont le montant s'élèvera, après affectation, à -53 636 milliers d'euros.

22. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L .225-86 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Vous entendrez la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce qui va vous être présenté.

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce, conclues au cours de l'exercice écoulé et dûment autorisées par votre Conseil de Surveillance, et qui sont relatées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Nous vous informons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales entrant dans le champ d'application de l'article L.225-86 du Code de commerce ont été communiqués aux membres du Directoire et aux Commissaires aux comptes conformément à l'article L.225-86 et suivants dudit Code.

C'est dans ces conditions que nous vous demandons d'approuver les résolutions qui vous sont proposées par votre Directoire.

23. CALENDRIER FINANCIER

L'Assemblée Générale annuelle se réunira le 19 mai 2011.

Le calendrier financier 2011 est le suivant :

- Chiffre d'affaires 1er semestre 2011 : 18/07/2011
- Résultat du 1er semestre 2011 : 06/09/2011
- Chiffre d'affaires des 9 premiers mois 2011 : 12/10/2011

Les dates s'entendent après clôture d'Euronext

24. ATTESTATION DE LA SOCIETE RELATIVE AU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« Nous attestons qu'à notre connaissance les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées ».

Le Directoire

ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

Délégation de compétence et de pouvoir en matière d'augmentation de capital social

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 alinéa 4 du Code de commerce tel qu'issues de l'ordonnance 2004-604 du 24 juin 2004, vous trouverez également joint aux présentes, le tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordés par l'Assemblée Générale des actionnaires au Directoire à la date des présentes dans le domaine des augmentations de capital.

Tableau récapitulatif des autorisations financières à la clôture de l'exercice 2010 :

TYPE D'EMISSION	Date autorisation	Échéances	Durée	Montant maximum	Utilisations 2010
Autorisations générales					
Programme de rachat des actions propres	20-mai-10	19-nov-11	18 mois	10 000 000 €	Utilisée partiellement
Emission avec maintien du DPS d'actions ordinaires et titres financiers	15-déc-09	14-févr-12	26 mois	5 000 000 € (2)	Non utilisée (1)
Emission avec suppression du DPS d'actions ordinaires et titres financiers par voie d'offre publique	15-déc-09	14-févr-12	26 mois	5 000 000 € (2)	Non utilisée
Emission avec suppression du DPS d'actions ordinaires et titres financiers en placement privé	15-déc-09	14-févr-12	26 mois	20% du capital (2)	Utilisée partiellement (1)
Emission d'actions et titres financiers au profit d'une catégorie de personnes	15-déc-09	14-juin-11	18 mois	5 000 000 € (2)	Non utilisée
Autorisations spécifiques en faveur des salariés et mandataires sociaux					
Options de souscription d'actions	22-mai-08	21-juil-11	38 mois	1,5% du capital	Utilisée partiellement (1)
Actions gratuites	20-mai-10	20-juil-13	38 mois	0,45% du capital	Utilisée partiellement (1)

(1) Le détail d'utilisation est fourni dans l'annexe aux comptes consolidés

(2) Plafond global unique de 5 000 000 €

Résultat financier des 5 derniers exercices

En Euros	2006	2007	2008	2009	2010
Capital en fin d'exercice					
Capital social	2 253 700	2 253 700	2 284 939	2 284 939	2 287 115
Nombre d'actions ordinaires	22 537 000	22 537 000	22 849 390	22 849 390	22 871 155
Nombre d'actions à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires (H.T.)	4 033 975	5 365 917	2 965 150	4 942 351	6 178 580
Résultat avant impôts, participation, dot. Aux amortissements, dépréciations et provisions	455 130	672 711	-39 184 146	1 178 330	-17 866 634
Impôts sur les bénéfices	274 795	-198 016	-4 206 359	-3 501 396	-6 812 491
Participation des salariés					
Résultat après impôts, participation, dot. Aux amortissements, dépréciations et provisions	-71 701	-556 032	-39 746 567	1 339 655	-16 158 460
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dot. aux amortis., dépréciations et provisions	0	0	-2	0	0
Résultat après impôts, participation, dot. aux amortis., dépréciations et provisions	0	0	-2	0	-1
Dividende attribué					
Personnel					
Effectif moyen des salariés	10	13	15	17	24
Montant de la masse salariale	1 309 656	1 409 427	1 422 615	1 327 959	1 489 415
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres)	559 601	622 794	610 920	560 017	631 336

IV.- RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 MAI 2011

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport faisant état de nos éventuelles observations sur les comptes sociaux de la Société et les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 ainsi que sur le rapport de gestion du Directoire y afférent.

Nous avons procédé à l'examen des documents susvisés et n'avons aucune observation à formuler tant sur le rapport du Directoire que sur les comptes sociaux de la Société et les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010. Le Conseil souligne la hausse de la rentabilité portée par l'activité Distribution et soutient les nouveaux efforts d'investissements nécessaires au développement de téléphones de Luxe de nouvelle génération.

Le Conseil de Surveillance

V.- RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE CONTROLE INTERNE

Mesdames, Messieurs,

La loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, qui a apporté des modifications au régime applicable aux sociétés anonymes, a notamment modifié l'article L. 225-68 du Code de commerce et introduit l'obligation pour le président du Conseil de Surveillance d'une société anonyme de rendre compte, dans un rapport joint au rapport de gestion du Directoire, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société ou dont la mise en œuvre est en cours.

L'article L. 225-68 du Code de commerce prévoit désormais que le rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en application dudit texte doit également présenter les principes et les règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toutes natures accordés aux mandataires sociaux.

La loi du 3 juillet 2008 portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire et transposant la directive n° 2006/46/CE du 14 juin 2006 modifiant les directives sur les comptes annuels et les comptes consolidés a une nouvelle fois modifié les dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce. Cette loi exige que lorsqu'une société se réfère volontairement à un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, elle précise, dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne et le Gouvernement d'Entreprise, les dispositions de ce code qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été. Lorsque la société ne se réfère pas à un tel code de gouvernement d'entreprise, ce rapport doit indiquer les règles retenues en complément des exigences requises par la loi et expliquer les raisons pour lesquelles la société a décidé de n'appliquer aucune disposition de ce code de gouvernement d'entreprise.

Par ailleurs, l'AFEP et le MEDEF ont rendu public un ensemble de recommandations sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, destinées à guider l'action de leur comité des rémunérations. Ces recommandations ont par la suite été consolidées avec le rapport de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2003 et leurs recommandations de janvier 2007 sur les rémunérations des dirigeants des sociétés cotées pour constituer le « Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées » de décembre 2008 (ci-après désigné le « Code AFEP-MEDEF »).

Le Gouvernement français a par ailleurs souhaité que les Conseils d'Administration ou de Surveillance des sociétés concernées adhèrent formellement à ces recommandations et veille à leur application rigoureuse.

La Société a publié le 17 février 2009, un communiqué précisant que :

« Le Conseil de Surveillance, lors de sa réunion du 20 janvier 2009, a pris connaissance des recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées. Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société et note d'ores et déjà que ces recommandations correspondent à celles en vigueur au sein de la Société, sous réserve de celle relative au cumul d'un contrat de travail et d'un mandat social qui fera l'objet d'explications dans le cadre du rapport prévu à l'article L. 225-68 du Code de commerce (.../...) ».

Enfin, MiddleNext a publié en décembre 2009 un « code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites » ci-après désigné « le code MiddleNext ». Cette démarche propose aux valeurs moyennes et petites une alternative au code AFEP/MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées. En effet, certaines recommandations du code AFEP/MEDEF ne sont pas complètement adaptées à ces sociétés. Le code MiddleNext s'organise autour de 3 axes : le « pouvoir exécutif » (les dirigeants), le « pouvoir de surveillance » (les administrateurs) et le « pouvoir souverain » (les actionnaires). Il est composé de recommandations et de points de vigilance dont le Conseil de Surveillance a pris connaissance.

La Société se réfère au Code MiddleNext dans le cadre de l'établissement du présent rapport depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009. Le Code MiddleNext peut être consulté sur le site internet de MiddleNext (<http://www.middlenext.com>). Le présent rapport a été également établi en s'appuyant sur les systèmes d'informations développés, ainsi que sur l'ensemble des politiques et procédures internes mises en place au sein de la Société.

Ce rapport a donc principalement pour objet de vous exposer :

- (i) les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- (ii) les objectifs et procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société, et leur suivi ;
- (iii) le suivi du processus d'élaboration de l'information financière,
- (iv) les règles arrêtées par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toutes natures accordés aux mandataires sociaux,
- (v) de préciser les recommandations du Code MiddleNext qui sont apparues inopportunes au regard des spécificités de la Société et, de justifier, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, les raisons pour lesquelles elles ont été écartées.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance au cours de sa réunion du 17 mars 2011.

1. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

1.1 Rôle et fonctionnement du Conseil de Surveillance

Rôle

Outre son rôle de contrôle résultant des dispositions légales applicables, le Conseil de Surveillance assiste le Directoire dans l'évaluation des projets stratégiques de la Société, notamment en matière de développement. Il examine, préalablement à leur mise en œuvre, les opérations significatives, les orientations de la Société, les acquisitions et cessions de participations susceptibles de modifier la structure du bilan de la Société. A cet effet, ses membres reçoivent périodiquement les principales données financières et d'activité leur permettant de suivre de manière précise les principales tendances et évolutions affectant la Société.

Le Conseil de Surveillance a, par ailleurs, la mission de désigner les dirigeants mandataires sociaux.

Les principales décisions leur sont par ailleurs soumises, soit pour information, soit pour autorisation préalable.

Les règles de fonctionnement du Conseil de Surveillance sont précisées dans un règlement intérieur qui a été approuvé par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 7 novembre 2005.

Information des membres du Conseil de Surveillance

L'ensemble des documents devant être mis à disposition des membres du Conseil de Surveillance l'ont été conformément à la réglementation.

En particulier, le Directoire présente un rapport d'activité sur les principaux projets en cours à chaque réunion du Conseil de Surveillance, ainsi qu'un résumé des résultats financiers trimestriels et estimés fin d'année. Il propose aussi des présentations détaillées sur les opérations d'acquisition et les accords de partenariat stratégique.

Les communiqués de presse de la Société sont adressés aux membres du Conseil de Surveillance.

Afin de compléter leur information, les membres du Conseil de Surveillance disposent de la faculté de rencontrer les membres du Directoire.

Evaluation du Conseil de Surveillance

Le Code MiddleNext recommande qu'une fois par an, le Président du Conseil de Surveillance invite les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du conseil et sur la préparation de ses travaux. Cette discussion doit être inscrite au procès-verbal de la séance.

Compte tenu du nombre réduit de ses membres, de l'exhaustivité des sujets traités ainsi que de l'habitude de ses membres à travailler ensemble et de débattre sur son fonctionnement, le Conseil considère que cette préconisation est remplie de manière informelle et qu'il n'est pas justifié de procéder à une évaluation formalisée.

1.2 Composition du Conseil de Surveillance

Au 31 décembre 2010, le Conseil de surveillance est composé de 6 membres et d'un censeur.

Nom	Fonction
Alain Zagury	Président du Conseil de Surveillance
Patrick Choël	Vice président du Conseil de Surveillance
Jean-Louis Missika	Membre du Conseil de Surveillance
Jean-Paul Boulan	Membre du Conseil de Surveillance
Jean-Michel Lebouvier	Membre du Conseil de Surveillance
Shannon Fairbanks	Membre du Conseil de Surveillance
Michel Cognet	Censeur du Conseil de Surveillance

Messieurs Alain Zagury, Patrick Choël, Jean-Louis Missika et Jean-Paul Boulan ont été renouvelés dans leurs fonctions suivant décision de l'Assemblée Générale mixte du 20 mai 2009. Une réunion du Conseil de Surveillance en date 17 juillet 2009 a désigné son Président, son Vice-Président et les membres du Directoire.

Monsieur Jean-Michel Lebouvier, Madame Shannon Fairbanks et Monsieur Michel Cognet ont été nommés suivant décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2009.

Les membres du Conseil de surveillance ont tous été nommés pour quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012 qui se tiendra en 2013.

Conformément aux dispositions des statuts de la société, chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire d'au moins une action de la Société. Au 31 décembre 2010, Monsieur Alain Zagury était propriétaire de 4 095 011 actions de la Société, Monsieur Patrick Choël de «368 707 actions,

Monsieur Jean-Louis Missika de 97 155 actions, Monsieur Jean-Paul Boulan de 44 972 actions, Madame Shannon Fairbanks de 1 action et Monsieur Jean Michel Lebouvier de 1 action.

Tous les membres du Conseil de Surveillance sont des membres indépendants au sens du code MiddleNext aux termes duquel un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

En conformité avec la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 visant à établir une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils de surveillance, la Société va faire ses meilleurs efforts pour mettre en place un dispositif aboutissant à un quota de 20% de femmes dans un délai de 3 ans et 40% de femmes dans un délai de 6 ans. A ce jour, le Conseil de Surveillance de la Société est constitué de 6 membres dont une femme, soit une représentation de femmes de 16%.

Les membres du Conseil de Surveillance de la Société exercent également des fonctions d'administrateurs dans les sociétés suivantes :

Nom	Autres mandats et fonctions exercés actuellement	Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années
Stéphane Bohbot	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Comité consultatif de OTC AM - Administrateur de ModeLabs SA - Président d'Innov8 SASU 	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil de Surveillance d'Open-Plug - Président du Conseil de Surveillance de Streamazzo
Françoise Grand	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur ModeLabs Mobiles - Directeur ModeLabs UK - Gérant de ModeLabs Research Lab - Gérant de World GSM 	
Alain Zagury	<ul style="list-style-type: none"> - Président-Directeur Général de ModeLabs SA - Directeur de ModeLabs Inc. 	
Jean-Paul Boulan	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de la société Malbec SA 	<ul style="list-style-type: none"> - Gérant de la SARL JPB Gestion - Administrateur de la société Malbec SA
Patrick Choël	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur des sociétés Parfums Christian Dior, Guerlain et Interparfums en France et Interparfums Inc USA - Président du conseil d'administration du Groupe SGD 	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur des sociétés Parfums Loewe (Madrid), Benefit (San Francisco), Fresh (Boston) - Membre du Conseil de Surveillance de Bonpoint.
Shannon Fairbanks	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du conseil d'administration et directeur d'ING Direct US - Membre du conseil de Clarion Industries - Membre du conseil de Inectys, SA 	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du conseil de Tarkett SA - Membre du conseil de Porthault
Jean-Michel Lebouvier	<ul style="list-style-type: none"> - Gérant de la société Shibumi Corporate Finance 	
Jean-Louis Missika	<ul style="list-style-type: none"> - Président-Directeur général de Jean-Louis Missika SAS - Membre du Conseil d'Administration de Nakama - Membre du Conseil d'Administration de Technologues Culturels 	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil d'Administration de Iliad

Michel Cognet

- Gérant de JNMC Consulting SARL

- Directeur général et membre du
Directoire de Tarkett SA

- Vice Président du Conseil de surveillance d'Azulis
Capital SA

- Membre du Conseil d'administration de Clarion
Industries

- Membre du Conseil d'Administration de
Focal&Co

- Membre du Comité de Surveillance d'Ucast
SAS

- Membre du Conseil d'Administration de Turenne
Capital

- Président du Conseil d'Administration d'ISF
développement 2015 et d'ISF développement
2016

Le Conseil de Surveillance s'est réuni cinq fois en 2010. Le taux de présence de ses membres a été de 100%.

1.3 Les Comités ad hoc du Conseil de Surveillance

Etant donné la taille de la Société, le Comité des Comptes, le Comité des Nominations et Rémunérations et le Comité stratégique ont été fusionnés au sein du Conseil de Surveillance à compter du second semestre 2009. Le Conseil de Surveillance assurera en séance plénière les fonctions qui auraient été dévolues à ces comités et en particulier au Comité d'Audit telles que décrites par l'article L823-19 du Code de commerce.

1.4 Les limitations apportées par le Conseil de Surveillance aux pouvoirs du Directoire

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de son objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-68 alinéa 2 du Code de commerce, certaines décisions doivent être soumises à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance :

- l'octroi de cautions, avals ou garanties ;
- la cession d'immeubles, de participations et la constitution de sûretés.

2. LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE AU SEIN DE LA SOCIETE

Ce chapitre concerne la société mère ModeLabs Group SA ainsi que ses filiales intégrées dans les comptes consolidés.

2.1 Les objectifs du contrôle interne du Groupe

Définition

Le contrôle interne est l'ensemble des systèmes et procédures de contrôle, établis par le Directoire, le management et les autres membres du personnel, permettant une gestion rigoureuse de nos activités.

Les procédures de contrôle interne portent tant sur le cycle opérationnel que sur la fiabilité des éléments comptables et financiers mis à la disposition de la direction générale.

Elles ont pour objectif de :

- veiller à ce que les opérations du Groupe s'inscrivent dans le cadre défini par la réglementation applicable et par les organes sociaux du Groupe ;
- prévenir et maîtriser les zones de risques et les fraudes ou erreurs ;
- assurer une information fiable et en temps utile aux équipes de gestion et de direction de manière à permettre le pilotage opérationnel ;
- vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe.

Le processus de contrôle interne s'élabore à partir de l'identification et de l'évaluation des risques internes et externes susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs du Groupe.

Limites du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue quant à l'atteinte des objectifs en matière de fiabilité des informations comptables et financières et d'élimination des risques. Il existe en effet des limites inhérentes à tout système de contrôle interne liées en particulier aux incertitudes du monde extérieur et à des dysfonctionnements provenant d'une défaillance humaine ou d'une erreur.

2.2 Périmètre et champs d'application du contrôle interne

Le groupe ModeLabs rassemble 2 activités distinctes :

- une activité de conception et de développement des mobiles sur mesure,
- une activité de distribution de téléphones mobiles et d'accessoires

Ces deux activités sont constituées de sociétés de tailles diverses en France et à l'étranger.

Le dispositif de contrôle interne est appliqué à la société mère ModeLabs Group ainsi qu'à l'ensemble des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation.

2.3 Les risques liés à l'activité de la Société

Les facteurs de risques et leur gestion par la Société sont décrits de manière détaillée dans le chapitre 6 du Document de Référence ainsi que dans le rapport de gestion du Directoire.

2.4 Les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

Compte tenu de la taille de la Société, le rôle de la direction et des principaux cadres dirigeants est prépondérant dans l'organisation du contrôle interne. Le principe de séparation des tâches, la documentation des procédures et la formalisation des contrôles s'opèrent conformément à un plan de mise en œuvre.

Les acteurs du contrôle interne

Si tous les collaborateurs contribuent au dispositif de contrôle interne, trois acteurs sont particulièrement impliqués:

- Le Conseil de Surveillance

En exerçant le contrôle permanent sur la gestion de la Société opérée par le Directoire, le Conseil de Surveillance est le premier acteur du contrôle interne de la Société.

- Le Comité de Direction

Il a pour mission de définir la politique d'entreprise permettant la réalisation des orientations stratégiques conclues avec le Conseil de Surveillance. Il est notamment en charge de la définition et de la mise en œuvre de la politique de contrôle interne. Il a, par exemple, institué le processus de gestion de projets encadrant et régissant les activités de développement.

- La Direction Administrative et Financière

En tant que membre du Comité de Direction, la Direction Administrative et Financière assume la responsabilité de la mise en place du système de contrôle interne. Elle organise et coordonne les opérations de contrôles adaptés et nécessaires à la garantie d'une information financière fiable et disponible rapidement.

L'exercice du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne sont organisées autour des principaux processus clés de la société qui sont :

- La gestion financière, le plan et le budget

La fonction comptable et de gestion est placée sous l'autorité du Directeur Financier du Groupe qui:

- ✓ anime le plan d'affaires à 3 ans en liaison avec les principaux responsables opérationnels
- ✓ pilote le processus budgétaire et prévisionnel et participe à la fixation des objectifs quantitatifs, servant de base à l'évaluation des performances, qui sont ensuite confiés aux responsables opérationnels
- ✓ produit le reporting financier mensuel et les analyses nécessaires à la Direction Générale
- ✓ assure la production des comptes sociaux et consolidés : les comptes consolidés du Groupe sont élaborés selon les normes comptables internationales (IFRS), à partir des données comptables élaborées sous la responsabilité des dirigeants des entités opérationnelles. Ces comptes locaux font l'objet de revues par les auditeurs. Les principaux sujets touchant au rapport financier font l'objet de procédures spécifiques. Celles-ci incluent notamment le test régulier de la valeur des actifs détenus par la Société. Les comptes consolidés du Groupe sont publiés semestriellement. Ils sont audités annuellement et font l'objet d'une revue limitée semestrielle, telle que prévue par les obligations légales.
- ✓ met en place les méthodes, procédures et référentiels comptables du Groupe,
- ✓ identifie et réalise les évolutions nécessaires aux systèmes d'information comptables et de gestion

- Le développement des projets

Le développement des projets suit un processus d'autorisations déclinées en plusieurs jalons en fonction du degré d'avancement du projet, des risques estimés et des calculs de rentabilité prévisionnelle régulièrement mis à jour. Ce processus est contrôlé par le Comité de Direction.

- La supply chain

La Société est dotée d'un système informatique intégré qui gère l'ensemble de la chaîne depuis l'approvisionnement des produits jusqu'à la facturation des clients.

Les achats sont assurés par le service sourcing, dédié, seul habilité à passer les commandes. Le calcul des propositions d'approvisionnements est généré automatiquement à partir d'une modélisation prenant en compte les caractéristiques des produits.

Les réceptions de produits sont assurées par le service logistique.

La procédure de mise en paiement est contrôlée par la comptabilité fournisseur.

Le suivi du stock est assuré en temps « réel » grâce aux états d'inventaire permanent. Les réceptions de marchandises et sorties de produits incrémentent automatiquement les mouvements de stock.

Les stocks sont parallèlement contrôlés par des inventaires tournants réguliers et exhaustifs une fois par an.

La facturation des clients est intégralement automatisée à partir des préparations de commande des clients effectuées. Elle est générée informatiquement à chaque émission des bons de livraison.

- La gestion des ressources humaines

Les recrutements sont proposés par les responsables et validés par un membre du Comité de Direction.

L'établissement de la paie est sous-traité à une société externe sous la responsabilité de la Direction Administrative et Financière. Cette société assure le traitement des bulletins de paie et garantit l'application de la réglementation sociale. Les bulletins sont ensuite contrôlés et envoyés aux salariés par la Société.

La Société a également recours aux services d'experts externes. Pour garantir un niveau de qualité et de fiabilité suffisant, la Société externalise certaines tâches pour lesquelles elle estime que la charge financière que représenterait la constitution et le maintien d'équipes internes spécialisées à même de délivrer une qualité de service identique est trop importante. Dans ce cas, la Société s'adresse à des tiers disposant d'une expérience et d'une notoriété établie. Elle assure un suivi des prestations réalisées par ces tiers au travers d'une interaction régulière entre un responsable interne et le prestataire de services.

Tel est le cas pour les aspects suivants :

- Etablissement de la paie

La production des bulletins de paie est externalisée à une société spécialisée.

- Suivi juridique et droit social

La Société fait appel à des cabinets d'avocats pour la rédaction de ses contrats commerciaux ou négociations de prises de participation. Le suivi juridique est assuré par un cabinet spécialisé.

2.5 Actions menées en 2010 et plan d'actions 2011

Le Groupe a poursuivi en 2010 ses actions en matière de contrôle interne et notamment travaillé l'amélioration de la qualité et de la disponibilité de l'information comptable et de gestion en mettant en place un réestimé détaillé de ses activités en cours d'exercice et en le rapprochant de son réalisé, Par ailleurs, la Société a entamé une cartographie des procédures de contrôle interne prioritaires et les a soumises à son Conseil de Surveillance. Enfin, la Société a développé sur la période un outil de suivi de ses ventes mobile Luxe.

Dans la continuité de cette démarche vers un renforcement continu de son dispositif de contrôle interne, la Société a pour objectif sur 2011 :

- la mise en place d'un EDI concernant l'automatisation et l'industrialisation des flux avec des partenaires stratégiques afin de fluidifier et fiabiliser les processus,
- l'amélioration de la formalisation des procédures,
- la qualité et la sincérité de l'information financière, une gestion rigoureuse et efficace des principaux risques et le suivi des contraintes réglementaires,
- l'amélioration du reporting de suivi juridique.

3. Suivi du processus d'élaboration de l'information financière

Le Conseil de Surveillance exerce un suivi du processus d'élaboration de l'information financière :

- en amont dans le cadre de la revue des prévisions budgétaires,
- durant l'élaboration de l'information financière par le biais de la présentation par la Direction Administrative et Financière
 - ✓ des résultats provisoires,
 - ✓ de la revue du référentiel comptable appliqué au sein du Groupe,
 - ✓ à la revue de l'ensemble de la documentation financière destinée à être mise à disposition des actionnaires,
- en revoyant les commentaires des contrôleurs légaux sur le déroulement de leurs travaux et leurs conclusions.

4. Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toutes natures

4.1 Principes et règles applicables aux membres du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance fixe la rémunération des membres du Conseil de Surveillance.

4.2 Principes et règles applicables aux membres du Directoire

Le Conseil de Surveillance fixe la rémunération des membres du Directoire.

4.3 Situation de cumul d'un contrat de travail et d'un mandat de dirigeant social

Le Code MiddleNext ne préconise aucune interdiction de cumul d'un contrat de travail avec un mandat social de Président, PDG, Président du Directoire, etc. Le Conseil de Surveillance est libre d'apprécier l'opportunité d'autoriser ou non le cumul du contrat de travail avec un mandat social.

Compte tenu des spécificités de la Société tenant notamment à sa structure, son histoire et sa taille, le Président du Directoire, Monsieur Stéphane Bohbot, est également salarié de la Société. Il en est également l'un des actionnaires significatifs. Monsieur Stéphane Bohbot est en effet Directeur Technique de ModeLabs Group.

5. Modalités particulières de participation des actionnaires aux Assemblées Générales

Le droit d'assister à ces assemblées, de voter par correspondance ou de s'y faire représenter est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du 7^{ème} alinéa de l'article L. 228-1 du Code de Commerce, au troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, dans les conditions prévues à l'article R. 225-61 du Code de commerce, en annexe au formulaire de vote à distance ou par procuration, ou encore à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir, ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, peut à tout moment, céder tout ou partie de ses actions.

Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant la date fixée pour cette assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide, ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité, teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire, et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

6. Publication des informations sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 alinéa 9 du Code de commerce, nous vous informons que les informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposées au Chapitre 8 du rapport de gestion du Directoire

Monsieur Alain Zagury
Président du Conseil de Surveillance

VI.- RAPPORT SPECIAL DU DIRECTOIRE SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons ci-après conformément aux dispositions prévues à l'article L.225-197-4 du Code de commerce, un rapport vous informant des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.255-197-3 du Code de commerce.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 22 mars 2006 a autorisé le Directoire à attribuer des actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société [et des filiales de celle-ci, dans les conditions prévues à l'article L.225-197-1 du Code de commerce] dans la limite de 234.296 actions gratuites.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 4 juin 2007 a autorisé le Directoire à attribuer des actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société [et des filiales de celle-ci, dans les conditions prévues à l'article L.225-197-1 du Code de commerce] dans la limite de 112.685 actions gratuites.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 22 mai 2008 a autorisé le Directoire à attribuer des actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société [et des filiales de celle-ci, dans les conditions prévues à l'article L.225-197-1 du Code de commerce] dans la limite de 338.055 actions gratuites.

Les conditions d'attribution de ces actions ont été adoptées par le Directoire le 3 juillet 2006 pour l'exercice 2006 le 1er juin 2007 pour l'exercice 2007, le 3 janvier 2008 pour l'exercice 2008, le 27 aout 2009 pour l'exercice 2009 et le 29 décembre 2010 pour l'exercice 2010. Au 31 décembre 2010, 574.296 actions gratuites ont été attribuées par la Société en cumulé.

1. Actions attribuées aux mandataires sociaux

Nous vous indiquons ci-après le nombre et la valeur des actions qui, durant l'année écoulée et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été attribuées gratuitement à chacun des mandataires sociaux de la Société tant par la Société que par les sociétés qui sont liées à celle-ci, dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce ou par les sociétés contrôlées appartenant au périmètre de consolidation au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce en raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent :

1.1- Actions attribuées aux mandataires sociaux de la société au titre des fonctions exercées dans la Société

Aucune action gratuite n'a été attribuée aux mandataires sociaux de la Société au titre de fonctions exercées dans les sociétés contrôlées par la Société.

1.2- Actions attribuées aux mandataires sociaux de la Société au titre des fonctions exercées dans les sociétés contrôlées

Aucune action gratuite n'a été attribuée aux mandataires sociaux de la Société au titre de fonctions exercées dans les sociétés contrôlées par la Société.

2. Actions attribuées aux dix premiers salariés non mandataires sociaux

2.1- Actions attribuées en cours d'exercice

Nous vous rendons compte également du nombre d'actions gratuites qui, durant l'année écoulée ont été attribuées gratuitement tant par la Société que par les sociétés qui sont liées à celle-ci, dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce :

10 000 actions gratuites ont été attribuées durant l'année écoulée aux dix premiers salariés non mandataires sociaux des sociétés liées.

Le Directoire

VII.- RAPPORT SPECIAL DU DIRECTOIRE SUR LES OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons ci-après conformément aux dispositions prévues à l'article L.225-184 du Code de commerce, un rapport vous informant des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.255-186 du Code de commerce.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 22 novembre 2005 a autorisé le Directoire à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions réservées aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société et des filiales de celle-ci, dans les conditions prévues à l'article L.225-180 du Code de commerce, permettant chacune de souscrire à une action de la Société, dans la limite d'un montant maximum de 338.055 options.

Les conditions d'attribution de ces options ont été adoptées par le Directoire les 3 juillet 2006 pour l'exercice 2006, le 1^{er} juin 2007 pour l'exercice 2007. Au 31 décembre 2007, 239.419 options de souscription avaient été attribuées. Elles ont été remplacées au cours de l'exercice 2008 par le même nombre de nouvelles options de souscription, soit 239.419 options de souscription selon les modalités décrites ci-après.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 4 juin 2007 a autorisé le Directoire à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions réservées aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société et des filiales de celle-ci, dans les conditions prévues à l'article L.225-180 du Code de commerce, permettant chacune de souscrire à une action de la Société, dans la limite d'un montant maximum de 112.685 options en remplacement partiellement du plan précédent (1a, 1b, 1c).

Les conditions d'attribution de ces options ont été adoptées par le Directoire les 23 février 2008 pour l'exercice 2008. Au 31 décembre 2009, 108.827 options de souscription avaient été attribuées, dont 108.827 sont exerçables à la date du présent rapport.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date 22 mai 2008 a autorisé le Directoire à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions réservées aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société et des filiales de celle-ci, dans les conditions prévues à l'article L.225-180 du Code de commerce, permettant chacune de souscrire à une action de la Société, dans la limite d'un montant maximum de 338.055 options en remplacement partiellement du plan précédent (1a, 1b, 1c).

Les conditions d'attribution de ces options ont été adoptées par le Directoire le 4 janvier 2010 pour l'exercice 2010. Au 31 décembre 2010, 141.450 options de souscription avaient été attribuées, dont 0 sont exerçables à la date du présent rapport.

Au total, au 31 décembre 2010, 380.869 options de souscription ont été attribuées et 108.827 sont exerçables à la date du présent rapport.

1.- Options attribuées aux mandataires sociaux

1.1 Options consenties en cours d'exercice

Nous vous informons qu'au 31 décembre 2010, aucune option n'a été consentie aux mandataires sociaux visés ci-dessus.

1.2 Options levées en cours d'exercice

Nous vous informons qu'au 31 décembre 2010, aucune action n'a été souscrite par les mandataires sociaux visés ci-dessus au titre des options qu'ils détiennent.

2. Options attribuées aux dix premiers salariés non mandataires sociaux

2.1 Options consenties en cours d'exercice

Nous vous informons qu'au 31 décembre 2010, 70.000 actions ont été consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux.

2.2 Options levées en cours d'exercice

Nous vous informons qu'au 31 décembre 2010, 21.765 actions ont été souscrites par les salariés visés ci-dessus au titre des options qu'ils détiennent.

Le Directoire

VIII.- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE MODELABS GROUP

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Modelabs Group et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 28 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ALAIN GUINOT

MAZARS

PIERRE SARDET

IX.- ORDRE DU JOUR

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société ModeLabs Group sont convoqués le :

Jeudi 19 mai 2011 à 14H 30,

A l'Assemblée Générale mixte qui se tiendra au Centre de conférence Edouard VII, 23 Square Edouard VII, 75009 Paris, afin de délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après :

1. De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport de gestion du Directoire sur les opérations et les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice,
- Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que sur les procédures de contrôle interne,
- Observations des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de Commerce,
- Rapport spécial du Directoire sur les options de souscription d'actions conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce,
- Rapport spécial du Directoire sur les attributions d'actions gratuites conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce,
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations régies par les articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce,
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- Quitus aux membres du Directoire,
- Affectation du résultat,
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce,
- Jetons de présence,

- Autorisation au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la Société en application de l'article L. 225-209 du Code de Commerce.

2. De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Rapport du Directoire,
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes,
- Autorisation à donner au Directoire d'annuler les actions que la Société détient ou détiendra par la suite des rachats dans le cadre du programme de rachat par la Société de ses propres actions effectué en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce et de réduire en conséquence le capital social,
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions en faveur des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux,
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions de la Société,
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés sur le fondement de l'article L.225-129-6 alinéa 1 du Code de commerce,
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés, en application des dispositions de l'article L.225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce, et
- Pouvoirs pour formalités.

X.- TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 19 MAI 2011

1. Partie ordinaire

Première résolution (Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise (i) des rapports du Directoire, (ii) des observations du Conseil de Surveillance, (iii) du rapport du Président du Conseil de Surveillance prévu par l'article L. 225-68 al. 7 et 8 du Code de commerce sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne et le gouvernement d'entreprise et (iv) des rapports des Commissaires aux comptes, **approuve** les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et faisant ressortir une perte de 16 158 milliers d'euros et **approuve** le montant des dépenses ou charges (y compris d'amortissements) visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts comptabilisées à la clôture de l'exercice soit un montant global de 16 158 euros et l'impôt correspondant d'un montant de 5 761 euros.

Deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise (i) des rapports du Directoire, (ii) des observations du Conseil de Surveillance et (iii) du rapport des Commissaires aux comptes, **approuve** les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et faisant ressortir un bénéfice net consolidé du groupe de 2 662 milliers d'euros.

Troisième résolution (Quitus aux membres du Directoire)

L'assemblée générale **donne** quitus de leur gestion aux membres du Directoire au titre de cet exercice.

Quatrième résolution (Affectation du résultat)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, **décide** d'affecter l'intégralité du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010 au compte report à nouveau, dont le montant s'élèvera, après affectation, à - 53 636 milliers d'euros,

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

Cinquième résolution (Approbation des conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes, **prend acte** des conclusions de ce rapport et **approuve** successivement, dans les conditions de l'article L.225-88 du Code de commerce, chacune des conventions qui y sont mentionnées, les personnes intéressées ne prenant pas part au vote.

Sixième résolution (Approbation d'une convention de cession des titres de participation ModeLabs ReasearchLabs intervenue entre ModeLabs Group et ModeLabs Manufacture en application de l'article L.225-88 du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-88 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport,

Constate que la Société a conclu le 13 décembre 2010, avec sa filiale ModeLabs Manufacture S.A.S, dont Monsieur Stéphane Bohbot, Président du Directoire de la Société, est également Président, un contrat de cession de participations concernant la société ModeLabs ReasearchLabs,

Constate que le Conseil de surveillance a autorisé cette convention lors de sa séance du 2 décembre 2010 ;

En conséquence, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.225-88 du Code de commerce, la convention visée ci-dessus, Monsieur Stéphane Bohbot ne prenant pas part au vote.

Septième résolution (Approbation d'une convention de cession des titres de participation ModeLabs UK, ModeLabs Inc., ModeLabs Hong Kong et ModeLabs Mobiles intervenue entre ModeLabs Group et ModeLabs Manufacture en application de l'article L.225-88 du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-88 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport,

Constate que la Société a conclu le 14 décembre 2010, avec sa filiale ModeLabs Manufacture S.A.S, dont Monsieur Stéphane Bohbot, Président du Directoire de la Société, est également Président, un contrat de cession de participations concernant les sociétés ModeLabs UK, ModeLabs Inc, ModeLabs Hong Kong et ModeLabs Mobiles,

Constate que le Conseil de surveillance a autorisé cette convention lors de sa séance du 2 décembre 2010 ;

En conséquence, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.225-88 du Code de commerce, la convention visée ci-dessus, Monsieur Stéphane Bohbot ne prenant pas part au vote.

Huitième résolution (Approbation d'une convention d'abandon de créances intervenue entre ModeLabs Group et ModeLabs Manufacture en application de l'article L.225-88 du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-88 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport,

Constate que la Société a procédé en date du 31 décembre 2010, au bénéfice de sa filiale ModeLabs Manufacture S.A.S, dont Monsieur Stéphane Bohbot, Président du Directoire de la Société, est également Président, à un abandon de compte courant pour un montant total de 8 262 milliers d'euros et de son compte fournisseur à hauteur de 3 000 milliers d'euros,

Constate que le Conseil de surveillance a autorisé ces abandons de créances lors de sa séance du 2 décembre 2010 ;

En conséquence, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.225-88 du Code de commerce, la convention visée ci-dessus, Monsieur Stéphane Bohbot ne prenant pas part au vote.

Neuvième résolution (Approbation d'une convention d'abandon de créances intervenue entre ModeLabs Group et ModeLabs Inc. en application de l'article L.225-88 du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes établis en application de l'article L.225-88 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport,

Constate que la Société a procédé en date du 31 décembre 2010, au bénéfice de sa filiale ModeLabs Inc., dont Monsieur Alain Zagury, Président du Conseil de Surveillance de la Société, est également Administrateur, à un abandon de compte courant pour un montant de 2 901 milliers de dollars.

Constate que le Conseil de surveillance a autorisé cet abandon de compte courant lors de sa séance du 2 décembre 2010 ;

En conséquence, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.225-88 du Code de commerce, la convention visée ci-dessus, Monsieur Alain Zagury ne prenant pas part au vote.

Dixième résolution (Approbation d'une convention d'abandon de créances intervenue entre ModeLabs Group et ModeLabs UK en application de l'article L.225-88 du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-88 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport,

Constate que la Société a procédé en date du 31 décembre 2010, au bénéfice de sa filiale ModeLabs UK, dont Madame Françoise Grand, membre du Directoire de la Société, est Administrateur, à un abandon de compte courant pour un montant de 1 976 milliers de livres sterling.

Constate que le Conseil de surveillance a autorisé cet abandon de compte courant lors de sa séance du 2 décembre 2010 ;

En conséquence, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.225-88 du Code de commerce, la convention visée ci-dessus, Madame Françoise Grand ne prenant pas part au vote.

Onzième résolution (Approbation d'une convention d'abandon de créances intervenue entre ModeLabs Group et ModeLabs Mobiles en application de l'article L.225-88 du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-88 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport,

Constate que la Société a procédé en date du 31 décembre 2010, au bénéfice de sa filiale ModeLabs Mobiles, dont Madame Françoise Grand, membre du Directoire de la Société, est également Administrateur, à un abandon de compte courant pour un montant de 238 milliers d'euros.

Constate que le Conseil de surveillance a autorisé cet abandon de compte courant lors de sa séance du 2 décembre 2010 ;

En conséquence, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.225-88 du Code de commerce, la convention visée ci-dessus, Madame Françoise Grand ne prenant pas part au vote.

Douzième résolution (Jetons de présence)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, **décide** de fixer à 105 000 euros le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Treizième résolution (Autorisation à donner au Directoire en vue d'un nouveau programme de rachat par la société de ses propres actions en application de l'article L. 225-209 du Code de Commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire sur les opérations d'achat d'actions conformément à l'article L. 225-209 alinéa 2 du Code de commerce et du rapport du Directoire sur le nouveau programme de rachat d'actions proposé, **met fin**, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2010 d'acheter des actions de la Société ;

autorise le Directoire à opérer en bourse ou autrement sur les actions de la Société, et en particulier d'acheter des actions de la Société représentant jusqu'à 10% du capital social, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce et du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, dans les conditions suivantes :

ces opérations pourront être effectuées à toutes fins permises ou qui viendraient à être autorisées par les lois et règlements en vigueur, et notamment en vue de la réalisation des objectifs suivants :

- l'animation du marché secondaire par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- la conservation et l'utilisation de tout ou partie des actions rachetées pour procéder à la remise d'actions à titre d'échange, de paiement ou autre, dans le cadre d'opérations de croissance externe dans le respect des pratiques de marché ;
- l'attribution d'actions à des salariés et des mandataires sociaux de la Société et/ou du Groupe au sens des dispositions de l'article L. 225-180 I du Code de Commerce, notamment dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du code de Commerce ;
- l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce ;
- l'attribution d'actions à des salariés et, le cas échéant, des mandataires sociaux de la Société au titre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en œuvre de tous plans d'épargne d'entreprise, dans les conditions prévues par la loi, notamment dans le cadre des articles L. 3332-1 et suivants du Code du Travail ;
- la remise d'actions de la Société à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par tous moyens accès au capital de la Société ;
- l'annulation d'actions par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2011 de la quatorzième résolution.

L'acquisition, la cession, l'échange ou le transfert des actions pourront être effectués à tout moment (y compris en période d'offre publique) et par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, ou recours à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société dans les conditions prévues par l'Autorité des Marchés Financiers et aux époques que le Directoire ou la personne agissant sur délégation du Directoire appréciera.

Le prix maximal d'achat par titre est fixé à 7 euros.

Le montant maximal que la Société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra excéder 15 000 000 euros.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où il serait fait usage des facultés offertes par le cinquième alinéa de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, les règles relatives au prix de vente seront fixées par les dispositions légales en vigueur.

L'assemblée générale **confère** également tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation, dans les conditions prévues par la loi, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, établir tous documents, notamment d'information, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tous autres organismes, et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une durée maximum de 18 mois à compter de la date de la présente assemblée soit jusqu'au 18 novembre 2012 inclus.

2. Partie extraordinaire

Quatorzième résolution (Autorisation à donner au Directoire d'annuler les actions que la Société détient ou détiendra par la suite des rachats dans le cadre du programme de rachat par la Société de ses propres actions effectué en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce et de réduire en conséquence le capital social)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires et connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, **autorise** le Directoire, conformément aux dispositions de l'articles L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital social, les actions que la Société détient ou détiendra par suite des rachats déjà effectués à ce jour ou effectués en application de la dernière résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2011 ou de toute autorisation future qui serait conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, ainsi qu'à réduire le capital social conformément aux dispositions légales et réglementaires, à due concurrence des annulations ainsi effectuées et à imputer la différence positive entre (i) la valeur de rachat des actions annulées et (ii) leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix.

L'assemblée générale **confère** au Directoire avec faculté de délégation, tous pouvoirs pour réaliser la ou les opérations d'annulation d'actions et de réduction du capital social, modifier corrélativement les statuts et accomplir les formalités requises.

Elle fixe à 24 mois, à compter de la présente assemblée, soit jusqu'au 18 mai 2013 inclus, la durée de la validité de la présente autorisation.

Quinzième résolution (Autorisation à donner au Directoire à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions en faveur des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, **autorise** le Directoire à consentir, en une ou plusieurs fois, aux salariés et, le cas échéant, aux mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui seraient liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions existantes de la Société, dans la limite d'un nombre total d'options consenties au titre de la présente autorisation (hors options devenues caduques) donnant droit à souscrire ou acheter un nombre d'actions représentant, au jour de l'attribution des options, 0,87% du capital social de la Société, soit 200.000 options.

- **décide** que le prix de souscription des actions nouvelles par exercice des options de souscription sera déterminé par le Directoire le jour de l'attribution des options correspondantes mais ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés de l'action sur le marché Euronext Paris aux vingt séances de bourse précédant la séance du Directoire visée ci-dessus,
- **décide** que le prix d'achat des actions existantes par exercice des options d'achat sera déterminé par le Directoire le jour de l'attribution des options correspondantes mais ne pourra être inférieur à 80% du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société ainsi qu'à 80% de la moyenne

des cours cotés de l'action sur le marché Eurolist d'Euronext Paris aux vingt séances de bourse précédant la séance du Directoire visée ci-dessus.

Le prix d'exercice des options, tel que déterminé ci-dessus, ne pourrait être modifié sauf si la Société venait à réaliser une des opérations financières ou sur titres visée à l'article L.225-181 du Code de commerce et aux articles R.225-137 et suivants du Code de commerce. Dans ce cas, le Directoire procéderait, dans les conditions légales et réglementaires, à un ajustement du prix d'exercice et du nombre d'actions pouvant être souscrites par exercice des options, pour tenir compte de l'incidence de l'opération.

L'assemblée générale **prend acte** de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises au fur et à mesure des levées d'options ;

Décide que les options devront être exercées dans un délai maximum de 10 ans à compter de leur attribution par le Directoire, celui-ci pouvant toutefois réduire ce délai pour les bénéficiaires résident de pays dans lesquels une durée inférieure est prévue par la loi.

L'assemblée générale **confère** tous pouvoirs au Directoire à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et notamment de définir les bénéficiaires et arrêter le nombre d'options consenties à chacun d'eux, fixer les modalités et conditions des options, étant entendu que le Directoire pourra le cas échéant, limiter, suspendre, restreindre ou interdire l'exercice des options, pendant certaines période ou à compter de certains événements, sa décision pouvant porter sur tout ou partie des options ou des actions ou concerner tout ou partie des bénéficiaires.

L'assemblée générale **confère** tous pouvoirs au Directoire à l'effet de réaliser toutes les opérations qui seront nécessaires, arrêter la date de jouissance des actions nouvelles provenant de l'exercice des options, constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence des actions souscrites par exercice des options, modifier les statuts en conséquence, le cas échéant, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital, et plus généralement, accomplir toutes les formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente résolution et faire toute ce qui sera utile et nécessaire dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

Le Directoire informera chaque année l'assemblée générale des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution conformément aux dispositions applicables.

L'autorisation conférée au Directoire par la présente résolution est valable pour une durée de 38 mois à compter de la présente assemblée soit jusqu'au 19 juillet 2014.

La présente autorisation met fin à celle précédemment accordée au Directoire par l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 22 mai 2008.

Seizième résolution (Autorisation à donner au Directoire à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires et connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, **autorise** le Directoire à procéder en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société au profit de salariés ou catégories de salariés ou de personnes qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 II du Code de commerce ou encore au bénéfice de personnes répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-197-2 I du Code de Commerce étant précisé que le nombre maximum des actions pouvant être attribuées en application de la présente autorisation sera limité à 0,66% du capital social de la Société soit 150.000 actions.

Décide en conséquence de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions qui pourraient être émises en application de la présente délégation de compétence au profit des

salariés, catégories de salariés ou plus généralement, des personnes répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-197-2-I du Code de Commerce ;

Décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive :

- soit au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans si le Directoire l'accompagne d'une obligation de conservation des actions par les bénéficiaires d'une durée au moins égale à 2 ans ;

- soit au terme d'une période d'acquisition minimum de 4 ans si le Directoire ne l'accompagne pas d'une obligation de conservation des actions par les bénéficiaires d'une durée au moins égale à 2 ans ;

- **décide** que l'attribution deviendra toutefois définitive avant les périodes d'acquisition visées ci-dessus et que les actions seront librement cessibles, en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du code de la sécurité sociale.

Confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de fixer les modalités de l'attribution gratuite des actions et, notamment, arrêter la liste des attributaires d'actions gratuites, fixer les délais d'attribution définitive et de conservation des actions, ainsi que les autres conditions auxquelles le Directoire soumettra, le cas échéant, l'octroi des actions. ;

Confère également tous pouvoirs au Directoire à l'effet de conclure tous accords, établir tous documents, constater les augmentations de capital à la suite des attributions définitives, modifier le cas échéant les statuts en conséquence, demander l'admission des actions nouvelles aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes et, plus généralement, faire tout ce qui serait nécessaire.

L'autorisation conférée au Directoire par la présente résolution est valable pour une durée de 38 mois à compter de la présente assemblée soit jusqu'au 19 juillet 2014.

Dix-septième résolution (Autorisation à donner au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés sur le fondement de l'article L.225-129-6 alinéa 1 du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,

Délègue au Directoire, conformément aux dispositions de l'article L.225-129-6 alinéa 1 du Code de commerce et de l'article L.443-5 du Code du travail, sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera à hauteur d'un montant maximum de 100.000 euros par émission d'actions réservées, soit directement soit par le biais d'un fonds commun de placement d'entreprise par l'intermédiaire duquel les actions nouvelles ainsi émises seraient souscrites, (i) aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise (« PEE ») à établir par la Société, (ii) aux adhérents d'un PEE établi par les sociétés françaises liées à la Société au sens de l'article L.223-16 du Code de commerce, et (iii) aux adhérents d'un plan épargne groupe (« PEG ») établi en commun entre la Société et des sociétés françaises qui lui sont liées au sens de l'article L.444-3 du Code du travail et qui remplissent les conditions éventuellement fixées par le Directoire conformément aux articles L.225-138-1 du Code de commerce et L.443-5 du Code du travail.

En conséquence, **décide** de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions qui pourraient être émises en vertu de la présente délégation au profit des adhérents susvisés d'un plan d'épargne en application du Code de travail.

Le prix d'émission des actions émises en application de la présente délégation sera déterminé par le Directoire dans les conditions prévues par les dispositions de l'article L.443-5 du Code du travail.

Le Directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation prévue par la loi, pour déterminer, dans les limites fixées ci-dessus, les modalités de la ou des émissions réalisées en vertu de la présente délégation et notamment :

- décider le montant à émettre, le prix de souscription (dans les conditions fixées par l'assemblée), les dates de souscription, de procéder aux modifications des statuts de la Société corrélatives aux augmentations de capital ;
- d'une manière générale, accomplir tous actes et formalités, prendre toutes décisions et conclure tous accords utiles et nécessaires (i) pour parvenir à la bonne fin et (ii) pour constater la réalisation définitive de la ou des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation de compétence.

La présente délégation est consentie pour une période de 18 mois à compter de la présente assemblée.

Dix-huitième résolution (Autorisation à donner au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés en application des dispositions de l'article L.225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et connaissance prise du rapport du Directoire et du Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription, conformément aux dispositions de l'article L.225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce,

Autorise le Directoire à augmenter en une ou plusieurs fois le capital de la Société par l'émission d'actions réservées aux adhérent d'un plan d'épargne d'entreprise, dans la limite d'un montant nominal maximal de 100.000 euros. Le prix de souscription des actions sera déterminé par le Directoire dans les conditions définies à l'article L.443-5, alinéa 3, du Code du travail ;

Délègue tout pouvoir au Directoire à l'effet notamment :

- d'arrêter les modalités de la ou des émissions, de décider le montant à émettre, le prix de souscription (dans les conditions fixées par la présente décision), les dates de souscription, de procéder aux modifications des statuts de la Société corrélatives aux augmentations de capital, et
- plus généralement, d'exécuter tous actes, de prendre toutes mesures et d'accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation des opérations d'augmentation de capital autorisées dans le cadre de la délégation visée ci-dessus,
- **Décide** que la présente délégation est consentie pour une période de douze mois à compter de la présente décision,
- **Supprime** le droit préférentiel de souscription des actionnaires attaché aux actions à émettre, au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

Dix-neuvième résolution (pouvoirs)

L'Assemblée Générale **confère** tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité.

Le Directoire